

1003 (2021-2022) — N° 1 **Annexe 10bis**

1004 (2021-2022) — N° 1 **Annexe 10bis**

1003 (2021-2022) — N° 1 **Annexe 10bis**

1004 (2021-2022) — N° 1 **Annexe 10bis**

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

1^{ER} JUILLET 2022

PROJETS DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022**

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022**

Budget des Unités d'administration publique *

Budget recettes

Min.	Type gestion	Sect.	Prog	Tit.	AB	Libellé	Crédits 2022 initiaux	Crédits 2022 FI
						Section 01		
						Recettes en provenance de la Région		
						<i>Programme 01.01</i>		
						<i>Dotations pour le fonctionnement de l'Agence</i>		
						<i>Titre I - Recettes courantes</i>		
MO/DB	Générale	01	01 01	1	46 01 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	73 830	-2 551
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	73 830	-2 551
						<i>Titre II - Recettes de capital</i>		
MO/DB	Générale	01	01 01	2	66 01 11	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses investissements	710	-35
						<i>Totaux pour le Titre II</i>	710	-35
						Total pour le programme 01.01	74 540	-2 586
						<i>Programme 01.02</i>		
						<i>Dotations liées aux missions paritaires</i>		
						<i>Titre I - Recettes courantes</i>		
MO/DB	Paritaire	01	01 02	1	46 01 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	3 893 795	186 000
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	3 893 795	186 000
						<i>Titre II - Recettes de capital</i>		
MO/DB	Paritaire	01	01 02	2	67 01 00	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	0	0
						<i>Totaux pour le Titre II</i>	0	0
						Total pour le programme 01.02	3 893 795	186 000
						<i>Programme 01.03</i>		
						<i>Dotations liées aux missions réglementées</i>		
						<i>Titre I - Recettes courantes</i>		
MO/DB	Réglementée	01	01 03	1	46 01 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions réglementées	1 313 308	75 969
						<i>Dot. 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	25 494	
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	1 313 308	75 969
						<i>Titre II - Recettes de capital</i>		
MO/DB	Réglementée	01	01 03	2	66 01 12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions réglementées	6 481	0
						<i>Totaux pour le Titre II</i>	6 481	0
						Total pour le programme 01.03	1 319 789	75 969

Budget recettes

Programme 01.04 Dotations liées aux missions facultatives

<i>Titre I - Recettes courantes</i>								
MO	Ministre	01	01 04	1	46 01 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	38 273	0
MO	Ministre	01	01 04	1	46 02 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	7 540	419
DB	Ministre	01	01 04	1	46 03 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0
MO	Ministre	01	01 04	1	46 04 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	93 719	-11 394
<i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>							-51 396	
<i>Totaux pour le Titre I</i>							139 532	-10 975

<i>Titre II - Recettes de capital</i>								
MO	Ministre	01	01 04	2	66 01 12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	40 110	-15 432
MO	Ministre	01	01 04	2	66 02 12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	15 277	-3 867
DB	Ministre	01	01 04	2	66 03 12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0
MO	Ministre	01	01 04	2	66 04 12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	0	0
MO	Ministre	01	01 04	2	66 05 12	Dotation en capital dans le du Plan Wallon d'Investissements	0	0
<i>Totaux pour le Titre II</i>							55 387	-19 299
<i>Total pour le programme 01.04</i>							194 919	-30 274

Programme 01.05 Dotations liées aux missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)

<i>Titre I - Recettes courantes</i>								
MO	Européenne	01	01 05	1	46 01 10	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	1 357	102
<i>Totaux pour le Titre I</i>							1 357	102
<i>Total pour le programme 01.05</i>							1 357	102

Budget recettes

Programme 01.06

Dotations liées aux missions dans le cadre de plans spécifiques

		<i>Titre I - Recettes courantes</i>						
MO	Ministre	01	01 06	1	46 03 10	Dotation liée aux missions dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	1 733 1 733	10 734
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	<i>1 733</i>	<i>10 734</i>
						Total pour le programme 01.06	1 733	10 734
						Totaux pour la section 01	5 486 133	239 945

Section 02

Recettes spécifiques aux branches

Programme 02.01

Recettes spécifiques à la gestion centrale de l'Agence

						<i>Titre I - Recettes courantes</i>	
MO	Générale	02	02 01	1	06 01 00	Recettes non spécifiques diverses	56
MO	Générale	02	02 01	1	06 02 10	Annulation-Préscription de dettes/Dons et legs	2
MO	Générale	02	02 01	1	11 01 11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales du personnel	47
MO	Générale	02	02 01	1	11 01 12	Utilisation de la provision Pécule de vacances	2 375
MO	Générale	02	02 01	1	11 02 11	Quote-part du personnel à l'achat de titres-repas	182
MO	Générale	02	02 01	1	16 01 12	Intervention des frais de mission à l'étranger	0
MO	Générale	02	02 01	1	16 01 20	Rémunérations du personnel détaché	300
MO	Générale	02	02 01	1	46 01 10	Interventions autres en provenance de la Wallonie	0
MO	Générale	02	02 01	1	46 02 40	Interventions en provenance d'UAP	470
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	<i>3 432</i>

Titre II - Recettes de capital

MO	Générale	02	02 01	2	77 01 20	Vente/plus-value sur biens mobiliers	2
MO	Générale	02	02 01	2	86 01 10	Remboursement de cautions	0
						<i>Totaux pour le Titre II</i>	<i>2</i>
						Total pour le programme 02.01	3 434
							0

Programme 02.02

Recettes spécifiques à la branche Bien-être et Santé

						<i>Titre I - Recettes courantes</i>	
MO	Générale	02	02 02	1	06 02 00	Recettes non spécifiques diverses	150
MO	Générale	02	02 02	1	06 05 00	Recettes dans le cadre du Maribel fiscal	844
MO	Réglementée	02	02 02	1	38 01 10	Récupérations d'indus en matière de Bien-être et Santé (Secteur commercial)	2 207
MO	Réglementée	02	02 02	1	38 01 40	Récupérations d'indus en matière de Bien-être et Santé (Secteur privé)	1 756
MO	Européenne	02	02 02	1	39 01 10	Recettes en provenance du FEDER	0
MO	Européenne	02	02 02	1	39 02 10	Recettes en provenance du FEADER	0
MO	Européenne	02	02 02	1	39 03 10	Autres recettes européennes	0
MO	Réglementée	02	02 02	1	48 01 40	Récupérations d'indus en matière de Bien-être et Santé (Secteur public)	1 556
							750

Budget recettes

MO		02	02.02	1	49 01 40	Gestion technico-administrative des hôpitaux universitaires - FWB	0	42
<i>Totaux pour le Titre I</i>							6 513	1 542

<i>Titre II - Recettes de capital</i>								
MO	Générale	02	02.02	2	58 01 10	Récupérations d'investissements - Infra me (privé)	0	0
MO	Réglementée	02	02.02	2	86.01 10	Remboursement de prêts (Impulso)	100	0
<i>Totaux pour le Titre II</i>							100	0
Total pour le programme 02.02							6 613	1 542

Programme 02.03

Recettes spécifiques à la branche Personnes handicapées

<i>Titre I - Recettes courantes</i>								
MO	Générale	02	02.03	1	06 01 00	Recettes non spécifiques diverses	1	0
MO	Générale	02	02.03	1	06 03 00	Recettes non spécifiques - Projets européens (Handicap)	0	0
MO	Réglementée	02	02.03	1	38 01 10	Indus en Emploi ordinaire (Secteur privé commercial)	12	0
MO	Ministre	02	02.03	1	38 01 40	Indus - Dépenses transversales	59	0
MO	Réglementée	02	02.03	1	38 01 50	Récupérations d'indus en matière de Personnes handicapées (Ménages)	202	0
MO	Réglementée	02	02.03	1	38 02 40	Recettes Accueil, Hébergement et Accompagnement (privé)	58 308	592
MO	Réglementée	02	02.03	1	38 03 40	Indus en Emploi & Formation (Secteur privé associatif)	687	0
MO	Européenne	02	02.03	1	39 01 10	Recettes en provenance du fonds social européen (FSE)	3 741	0
MO	Européenne	02	02.03	1	39 02 10	Autres recettes européennes	0	0
MO	Réglementée	02	02.03	1	48 03 40	Recettes Accueil, Hébergement et Accompagnement (public)	3 792	-19
MO	Réglementée	02	02.03	1	48 04 40	Indus en Emploi & Formation (Secteur public)	334	0
MO	Générale	02	02.03	1	49 01 11	Accords de coopération - COCOF	0	0
MO	Générale	02	02.03	1	49 02 26	Accords de coopération - Communauté germanophone	445	150
<i>Totaux pour le Titre I</i>							67 581	723

Titre II - Recettes de capital

MO	Générale	02	02.03	2	58 01 10	Récupérations d'indus en matière de Personnes handicapées-Infrastructure (Secteur privé)	100	0
MO	Générale	02	02.03	2	68 01 41	Récupérations d'indus en matière de Personnes handicapées-Infrastructure (Secteur public)	0	0
<i>Totaux pour le Titre II</i>							100	0
Total pour le programme 02.03							67 681	723

Programme 02.04

Recettes spécifiques à la branche Famille

<i>Titre I - Recettes courantes</i>								
DB	Générale	02	02.04	1	06 01 00	Recettes non spécifiques diverses	0	0
<i>Totaux pour le Titre I</i>							0	0
<i>Titre II - Recettes de capital</i>								
DB	Générale	02	02.04	2	06 02 00	Recettes non spécifiques diverses	0	0
<i>Totaux pour le Titre II</i>							0	0
Total pour le programme 02.04							0	0

Budget recettes

Programme 02.05 Recettes spécifiques à la branche commune

<i>Titre I - Recettes courantes</i>									
MO	Générale	02	02 05	1	06 01 00	Recettes non spécifiques diverses		0	
MO	Réglementée	02	02 05	1	38 01 40	Récupérations d'indus (Secteur privé)		342	
MO	Paritaire	02	02 05	1	38 01 50	Tickets modérateurs - CRF		742	
MO	Paritaire	02	02 05	1	38 02 50	Indus - Transfert pour la gestion du système de protection sociale wallonne		380	
MO	Paritaire	02	02 05	1	38 03 50	Remboursement des prestations de soins servies à des étrangers en Wallonie		30 000	-30 000
MO	Européenne	02	02 05	1	39 01 10	Recettes issues des Fonds structurels européens		1 491	-1 274
MO	Européenne	02	02 05	1	39 02 10	Recettes issues des autres projets internationaux		8	
MO	Paritaire	02	02 05	1	47 01 20	Remboursement des prestations de soins servies à des étrangers en Wallonie			20 000
MO	Réglementée	02	02 05	1	48 01 40	Récupérations d'indus (Secteur public)		48	0
MO	Paritaire	02	02 05	1	89 01 71	Remboursement d'avance dans cadre la gestion du système de protection sociale wallonne		6 558	0
MO	Paritaire	02	02 05	1	89 02 71	Remboursement d'avance dans cadre la gestion du système de l'APA (Nouveau)		1 000	0
								40 569	-11 274

Totaux pour le Titre I

<i>Titre II - Recettes de capital</i>									
MO	Réglementée	02	02 05	2	06 03 00	Recettes non spécifiques diverses		6	0
								6	0
								<i>Totaux pour le Titre II</i>	
								40 575	-11 274
								Total pour le programme 02.05	
								118 303	-9 009
								Totaux pour la section 02	
								5 604 436	230 936
								Totaux pour le Budget des recettes de l'Agence	

Branche générale

Min. Type gestion Sect. Prog Tit. AB Libellé Budget initial 2022 F1 CL. Budget initial 2022 F1 CE. Budget initial 2022 F1 CE. Budget initial 2022 F1 CL.

Section 01
Gestion centrale de l'Agence
Programme 01.01
Conseil général

		Titre I - Dépenses courantes							
MO	Conseil général	01	01 01	1	12 01 11	4			4
MO	Conseil général	01	01 01	1	12 02 11	1			1
						Frais divers liés au Comité de monitoring budgétaire			
						Frais divers liés au Comité de monitoring budgétaire			
						Totaux pour le Titre I			
						5	0		5
						Totaux pour le programme 01.01			
						5	0		5
						0			

Programme 01.02
Comité de stratégie et de prospective

		Titre I - Dépenses courantes							
MO	Conseil général	01	01 02	1	01 01 00	0			0
MO	Conseil général	01	01 02	1	11 01 11	1 366	173		1 366
MO	Conseil général	01	01 02	1	11 02 20	495	54		495
MO	Conseil général	01	01 02	1	11 03 31				
MO	Conseil général	01	01 02	1	12 01 11	43			43
MO	Conseil général	01	01 02	1	41 01 40	126	6		126
						Dépenses de toutes natures liées à la mise en place d'un Comité de stratégie et de prospectives et à la reprise des missions actuellement menées par divers organismes			
						Rémunérations et allocations du personnel à charge de l'organisme pour le comité de stratégie et de prospective			
						Cotisations sociales à charge de l'organisme pour le comité de stratégie et de prospective			
						Autres charges sociales à charge de l'organisme pour le comité de stratégie et de prospective			
						(Nouveau) Frais de représentation, de déplacement et de transport du Comité de stratégie et de prospective			
						(Nouveau) Convention de collaboration IWEPS			
						2 030	233		2 030
						Totaux pour le Titre I			
						+2 030	+233		+2 030
						Totaux pour le programme 01.02			

Programme 01.03
Audit interne

		Titre I - Dépenses courantes							
MO	Conseil général	01	01 03	1	11 01 11	371	35		371
MO	Conseil général	01	01 03	1	11 02 20	107	10		107
MO	Conseil général	01	01 03	1	11 03 31				
MO	Conseil général	01	01 03	1	12 01 11	18			18
						Rémunérations, allocations du personnel et cotisations sociales à charge de l'organisme pour l'audit interne			
						Cotisations sociales à charge de l'organisme pour l'audit interne			
						Autres charges sociales à charge de l'organisme pour l'audit interne			
						Frais de représentation, de déplacement et de transport de l'audit interne			
						496	45		496
						Totaux pour le Titre I			
						496	45		496
						Totaux pour le programme 01.03			

Programme 01.04
Gestion transversale ressources humaines, immobilière, informatique et administrative

		Titre I - Dépenses courantes							
MO	Conseil général	01	01 04	1	03 01 10	54			54
MO	Conseil général	01	01 04	1	03 02 10				
						Annulation de créances/fonds dérobés			
						Provisions pour pécules de vacances			

Branche générale

MO	Conseil général	01	01 04	1	11 01 11	Remunérations et allocations du personnel à charge de l'organisme pour la gestion transversale	17 033	1 590	17 033	1 590
MO	Conseil général	01	01 04	1	11 01 12	<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	186		186	
MO	Conseil général	01	01 04	1	11 02 20	Provision pour Pécule de vacances	2 613	279	2 613	279
MO	Conseil général	01	01 04	1	11 03 31	Cotisations sociales à charge de l'organisme pour la gestion transversale	6 871		6 871	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 01 11	<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	56		56	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 02 11	Autres charges sociales à charge de l'organisme pour la gestion transversale	1 559	192	1 559	192
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 03 11	Frais de représentation, de déplacement et de transport de la gestion transversale	14		14	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 04 11	Etudes, accès, matériel, équipement et maintenances informatiques	393		393	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 05 11	<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	5 088		5 088	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 06 11	Honoraires divers autres	300		300	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 07 11	Dépenses de consommation énergétique	75	20	75	20
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 08 11	Frais de bureaux divers	260	540	260	540
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 09 11	<i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	4 657	32	4 157	32
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 10 11	Location de locaux, entretiens et charges complémentaires y liées	3 920	97	3 420	97
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 11 11	Frais divers de matériel, matériel roulant et fournitures	1 159	17	1 159	17
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 12 11	Frais de médias	118		118	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 13 11	Frais financiers divers	96		96	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 14 11	Assurances relatives au personnel	4		4	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 15 11	Organes de contrôle	0		0	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 16 11	Formation professionnelle du personnel	40		40	
MO	Conseil général	01	01 04	1	12 17 11	Frais de réunion et d'organisation de séminaires	308		308	
MO	Conseil général	01	01 04	1	21 01 10	Frais de publication et de médiation et d'études	167	-65	167	-65
MO	Conseil général	01	01 04	1	31 01 32	<i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	1 393	100	1 393	280
MO	Conseil général	01	01 04	1	33 01 00	Frais de justice divers	300		300	
MO	Conseil général	01	01 04	1	41 01 10	Autres frais du personnel	200	25	200	25
MO	Conseil général	01	01 04	1	41 02 10	Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	72		72	
MO	Conseil général	01	01 04	1		Charges d'intérêt diverses	0		0	
MO	Conseil général	01	01 04	1		Transfert vers le fonds des primes syndicales	2		2	
MO	Conseil général	01	01 04	1		Service social du personnel de l'agence	38		38	
MO	Conseil général	01	01 04	1		Remboursement de subsides	340	5	340	5
MO	Conseil général	01	01 04	1		Remboursement de dotation à la Région wallonne	55		55	
MO	Conseil général	01	01 04	1			0		0	
<i>Totaux pour le Titre I</i>							42 595	2 832	42 095	3 012

Titre II - Dépenses de capital

MO	Conseil général	01	01 04	2	61 01 12	Remboursement de dotation en capital à la RW	0		0	
MO	Conseil général	01	01 04	2	71 01 12	Achat d'immeubles	0		0	
MO	Conseil général	01	01 04	2	72 01 00	Frais de construction et rénovation	110	260	110	260
MO	Conseil général	01	01 04	2	74 01 22	Mobilier, matériel et cloisons à usage administratif	150		150	
MO	Conseil général	01	01 04	2	74 02 22	Machines à usage administratif	360	270	360	270
MO	Conseil général	01	01 04	2	74 03 10	Matériel roulant à usage administratif	90	245	90	245
MO	Conseil général	01	01 04	2	74 04 22	Acquisitions informatiques	0	60	0	60
MO	Conseil général	01	01 04	2	81 01 12	Garanties et cautionnements	2	0	2	0
MO	Conseil général	01	01 04	2	85 01 35	Garanties et cautionnements - Autres administrations publiques locales	1	0	1	0
<i>Totaux pour le Titre II</i>							713	835	713	835
<i>Totaux pour le programme 01.04</i>							+43 308	+3 667	+42 808	+3 847

Programme 01.05

Branche générale

Frais de fonctionnement et de gestion du Comité de branche Santé

<i>Titre I - Dépenses courantes</i>										
MO	Conseil général	01	01 05	1	01 01 00	Provision destinée à la mise en place du Comité de branche Santé	0	0	0	
MO	Conseil général	01	01 05	1	01 02 00	Provision Engagements dans le cadre de la crise sanitaire	8 677	224	8 677	224
MO	Conseil général	01	01 05	1	11 01 11	Rémunérations et allocations du personnel à charge de l'organisme pour la branche Santé	364		364	
MO	Conseil général	01	01 05	1	11 02 20	<i>Dont arrêtés(s) de réaffectation</i>	3 466	-182	3 466	-182
MO	Conseil général	01	01 05	1	11 03 31	<i>Dont arrêtés(s) de réaffectation</i>	109		109	
MO	Conseil général	01	01 05	1	12 01 11	Autres charges sociales à charge de l'organisme pour la branche Santé	0		0	
MO	Conseil général	01	01 05	1		Frais de représentation, de déplacement et de transport de la branche Santé	154		154	
<i>Totaux pour le Titre I</i>							12 297	42	12 297	42
Totaux pour le programme 01.05							12 297	42	12 297	42

Programme 01.06 Frais de fonctionnement et de gestion du Comité de branche Personnes handicapées

<i>Titre I - Dépenses courantes</i>										
MO	Conseil général	01	01 06	1	11 01 11	Rémunérations et allocations au personnel à charge de l'organisme pour la branche Personnes handicapées	14 742	1 288	14 742	1 288
MO	Conseil général	01	01 06	1	11 02 20	Cotisations sociales à charge de l'organisme pour la branche Personnes handicapées	5 968	290	5 968	290
MO	Conseil général	01	01 06	1	11 03 31	Autres charges sociales à charge de l'organisme pour la branche Personnes handicapées	0		0	
MO	Conseil général	01	01 06	1	12 01 11	Frais de représentation, de déplacement et de transport de la branche Personnes handicapées	473		473	
<i>Totaux pour le Titre I</i>							21 183	1 578	21 183	1 578
Totaux pour le programme 01.06							21 183	1 578	21 183	1 578

Branche générale

Programme 01.07

Frais de fonctionnement et de gestion du Comité de branche Famille

Titre I - Dépenses courantes

	01	01 07	1	01 01 00	(Nouveau) Provision destinée à la mise en place du Comité de branche Famille	0	0	0
MO	Conseil général	01	01 07	1	01 01 00	0	0	0
MO	Conseil général	01	01 07	1	11 01 11	2 944	2 944	135
MO	Conseil général	01	01 07	1	11 02 20	1 524	1 524	17
MO	Conseil général	01	01 07	1	11 03 31	0	0	0
MO	Conseil général	01	01 07	1	12 01 11	170	170	2
					<i>Totaux pour le Titre I</i>	+4 638	+4 638	+154
					Totaux pour le programme 01.07	+4 638	+4 638	+154
					Totaux pour la section 01	+83 957	+83 457	+5 899

Branche santé

	Libellé	Budget initial 2022 CE	Budget 2022 F1 CE	Budget initial 2022 CL	Budget 2022 F1 CL
--	----------------	-------------------------------	--------------------------	-------------------------------	--------------------------

Section 02

Gestion des missions du Comité de Branche Bien-être et Santé

Programme 02.01

Dépenses transversales à la branche Bien-être et Santé

Titre I - Dépenses courantes

MO	Type gestion	Sect.	Prog	Tit.		Budget initial 2022 CE	Budget 2022 F1 CE	Budget initial 2022 CL	Budget 2022 F1 CL
MO	Européenne	02	02.01	1	01 03 00	10		485	+25
					Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020) - FEDER				
MO	Ministre	02	02.01	1	01 04 00	10		10	
					Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens - FEADER				
MO	Ministre	02	02.01	1	01 06 00				
					Appel à projet dans le cadre e-santé				
MO	Ministre/Branché	02	02.01	1	12 01 11				
					Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques				
MO	Réglementée	02	02.01	1	12 04 11				
					Prix d'hébergement hospitalier - 1er semestre 2019				
MO	Ministre	02	02.01	1	31 03 32				
					Subventions à des organismes privés pour le développement d'initiatives en matière de santé - Entrepris privée				
MO	Ministre	02	02.01	1	33 01 00	40	+1 650		+1 650
					Soutien à des initiatives transversales diverses				
MO	Ministre	02	02.01	1	33 02 00	100			
					Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux aînés				
MO	Ministre	02	02.01	1	33 03 00	674	+56		-6
					Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et des aînés (Secteur privé)				
MO	Ministre	02	02.01	1	33 04 00	-50			
					Soutien au développement de l'échange de données électroniques de Santé				
MO	Ministre	02	02.01	1	33 05 00	302			+46
					Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale				
MO	Ministre	02	02.01	1	33 06 00	536			
					Deuxième pilier de pension - secteur privé				
MO	Ministre	02	02.01	1	41 01 60	-94			
					Subvention à l'AEI dans le cadre de la plate-forme				
MO	Ministre	02	02.01	1	41 02 60	1 280			-11
					Subvention à l'Agence du Numérique				
MO	Facultatif	02	02.01	1	42 01 90	0			
					eSanté et échange de données électroniques en santé				
MO	Ministre	02	02.01	1	43 01 22	161			
					Subventions aux pouvoirs locaux pour des initiatives transversales				
MO	Ministre	02	02.01	2	43 01 40	15			
					Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux aînés (Secteur public)				
MO	Ministre	02	02.01	1	43 02 40	115			
					Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et des aînés (Secteur public)				
MO	Réglementée	02	02.01	1	45 01 40	40			
					Point de contact National des soins de santé transfrontaliers				
MO	Ministre	02	02.01	1	45 02 24	4			
					Subventions à des universités dans le cadre d'études, de recherches et actions dans le domaine de la Santé				
						25		25	
					Totaux pour le Titre I	3 302	1 695	3 847	1 704

Titre II - Dépenses de capital

MO	Européenne	02	02.01	2	52 01 10	300	-300	900	+600
					Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens FEADER				

Branche santé

MO	Ministre	02	02.01	2	52.02.10	Interventions pour urgences socio-santaires	0	0	0
		02	02.01	2	52.03.10	Subventions d'investissements dans le domaine de la famille et des aînés	50	50	50
						<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	50	50	50
						<i>Totaux pour le Titre II</i>	350	-300	600
						Totaux pour le programme 02.01	3 652	1 395	2 304

**Programme 02.02
Soins hospitaliers**

MO	Ministre	02	02.02	1	01.01.00	Provision - Nouvelles politiques	0	0	0
MO	Réglementée	02	02.02	1	31.01.22	Interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai	235	235	235
MO	Ministre	02	02.02	1	31.02.22	Subventions au "centre de recherche de la Défense sociale" du Centre Hospitalier Psychiatrique "Les Marronniers"	254	254	254
MO	Ministre	02	02.02	1	31.03.22	Subvention au centre régional de soins psychiatrique - Les Marronniers	2	2	2
MO	Ministre	02	02.02	1	31.04.22	Subventions exceptionnelles aux hôpitaux (Secteur public)	621	649	649
						<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	17	17	17
						<i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	304	332	332
MO	Ministre	02	02.02	1	31.01.32	Subventions exceptionnelles aux hôpitaux (Secteur privé)	753	781	781
						<i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	333	381	381
MO	Ministre	02	02.02	1	33.01.00	Subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière	542	542	542
MO	Ministre	02	02.02	1	33.02.00	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé	100	100	100
MO	Ministre	02	02.02	1	33.03.00	Subventions aux maisons de ressourcement - ASBL	100	90	90
						<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	0	15	15
						<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	600	15	15
MO	Réglementée	02	02.02	1	34.01.31	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	600	600	600
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	3 107	3 178	0
						Totaux pour le programme 02.02	3 107	0	3 178

**Programme 02.03
Infrastructures médico-sociales**

MO	Ministre	02	02.03	2	01.01.00	Provision pour créations, extensions et reconditionnements en MR/MRS/CS	0	0	0
MO	Ministre	02	02.03	2	01.02.00	Provision pour Hôpitaux	0	0	0
MO	Ministre	02	02.03	2	51.01.12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	0	0	0
MO	Ministre	02	02.03	2	51.02.11	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement du centre hospitalier psychiatrique de Tournai	0	0	0
MO	Ministre	02	02.03	2	51.03.11	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	0	0	0
MO	Ministre	02	02.03	2	51.04.12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées par des ASBL	16 200	-10 320	15 193
MO	Paritaire	02	02.03	2	51.05.12	Forfaits hospitaliers pour les appareillages médico-techniques lourds (privé)	4 399	4 399	4 399
MO	Ministre	02	02.03	2	52.01.10	Subvention d'investissement dans le domaine de la famille et des aînés	0	0	0
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	3 107	0	3 178
						Totaux pour le programme 02.03	3 107	0	3 178

Branche santé

MO	Règlementée	02	02 03	2	52 02 10	Subventions de capital à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	0	0	0	
MO	Ministre	02	02 03	2	63 01 53	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements répondant à la définition de résidence service sociale	0	0	0	
MO	Ministre	02	02 03	2	63 02 53	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics	19 509	+16 281	24 867	
MO	Ministre	02	02 03	2	63 03 53	Subventions d'équipement dans le domaine des aînés (Secteur public)	0	0	0	
MO	Règlementée	02	02 03	2	63 04 53	Forfaits hospitaliers pour les appareillages medico-techniques lourds (public)	2 060	0	2 060	
<i>Totaux pour le Titre II</i>							42 168	5 961	46 519	-15 468
Totaux pour le programme 02.03							42 168	5 961	46 519	-15 468

**Programme 02.04
Surveillance et protection médico-sanitaire**

<i>Titre I - Dépenses courantes</i>										
MO	Règlementée	02	02 04	1	01 01 00	(Nouveau) Provision pour amélioration de la prévention des maladies chroniques	265	0	265	0
MO	Ministre	02	02 04	1	12 01 11	Surveillance des maladies infectieuses	584	+316	584	+158
MO	Règlementée	02	02 04	1	12 03 11	Accord de coopération en matière de santé préventive	231	0	231	0
MO	Ministre	02	02 04	1	31 01 22	[Nouveau] Dépistage des cancers - Entreprises publiques <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	70	0	70	0
MO	Règlementée	02	02 04	1	33 01 00	Subventions pour le développement d'une plateforme d'échange électronique de données de santé	618	0	618	0
MO	Règlementée	02	02 04	1	33 02 00	Dépistage des cancers - Subventions opérateurs privés	1 452	0	1 452	0
MO	Ministre	02	02 04	1	33 03 00	Bulletins de naissances et de décès - Subvention CEPPI	166	0	166	0
MO	Règlementée	02	02 04	1	33 04 00	Politique de prévention de la tuberculose <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i> <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i> <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	517	+9	517	+9
MO	Règlementée	02	02 04	1	33 05 00	Réseau d'analyse des données de santé pour la recherche	600	0	600	0
MO	Ministre	02	02 04	1	33 06 00	Subventions exceptionnelles- Dépistage des cancers - privé	0	0	0	0
MO	Ministre	02	02 04	1	33 07 00	Subventions exceptionnelles - Politique de prévention de la tuberculose	0	0	0	0
MO	Ministre	02	02 04	1	42 01 20	Accord de coopération en matière de santé préventive - Secteur Maladie	267	0	264	0
MO	Ministre	02	02 04	1	45 01 40	Accords de coopération en matière de santé préventive - Pouvoir fédéral	0	0	0	0
MO	Règlementée	02	02 04	1	45 02 24	Dépistage des cancers - Subventions universités <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	85	0	85	0
<i>Totaux pour le Titre I</i>							4 785	325	4 782	167

<i>Titre II - Dépenses de capital</i>										
MO	Ministre	02	02 04	2	51 01 11	Subvention à l'investissement dans le domaine de la surveillance et protection médico-sanitaire - Entreprises publiques <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	0	0	231	0
<i>Totaux pour le Titre II</i>							0	0	231	0
Totaux pour le programme 02.04							4 785	325	5 013	167

Branche santé

Programme 02.05
Soins ambulatoires et première ligne

		Titre I - Dépenses courantes								
MO										
	Règlementée	02	02 05	1	31 01 32	Fonds Impulso/Assisteo	10 400	+510	10 400	+595
MO	Règlementée	02	02 05	1	33 01 00	Subventions aux associations de santé intégrée (Secteur privé) <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	6 148	-156	6 164	-110
MO	Règlementée	02	02 05	1	33 02 00	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile (Secteur privé) <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	9 255	+358	9 247	+358
MO	Ministre	02	02 05	1	33 03 00	Subventions en matière de soins palliatifs	1 088	0	1 088	-163
MO	Ministre	02	02 05	1	33 04 00	Subside à la Société de Médecine générale (SSMG)	202		202	
MO	Règlementée	02	02 05	1	33 05 00	Plateformes (réseaux) palliatifs	1 883	+73	1 883	+73
MO	Règlementée	02	02 05	1	33 06 00	Subventions aux Cercles de médecins généralistes	1 700	+65	1 700	+65
MO	Règlementée	02	02 05	1	33 07 00	Subvention aux services Intégrés de Soins à Domicile (SISD) pour couverture de leurs frais de fonctionnement	844	+37	844	+37
MO	Ministre	02	02 05	1	33 08 00	Réseaux locaux multidisciplinaires	1 823	+71	1 823	+71
MO	Ministre	02	02 05	1	33 09 00	Formation continue des travailleurs sociaux des centres de coordinations de soins et services à domicile	40		40	
MO	Ministre	02	02 05	1	33 10 00	Subventions à des ASBL en vue d'études, actions et recherches dans le domaine de la Santé ambulatoire	300		296	
MO	Ministre	02	02 05	1	33 11 00	Subventions exceptionnelles aux structures intermédiaires - ASBL	0		0	
MO	Ministre	02	02 05	1	33 12 00	Subventions exceptionnelles aux CMG <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	46 843		10 758	
MO	Ministre	02	02 05	1	33 13 00	Subventions exceptionnelles aux ASI (privé)	44 443		8 061	
MO	Ministre	02	02 05	1	33 14 00	Subventions exceptionnelles aux SISD (Secteur privé)	0		0	
MO	Ministre	02	02 05	1	33 15 00	Subventions exceptionnelles aux CCSD (Secteur privé)				
MO	Ministre	02	02 05	1	33 16 00	Subventions exceptionnelles aux consortia infirmiers - ASBL				
MO	Ministre	02	02 05	1	33 17 00	Subvention à ABETASI dans le cadre du non marchand	156		110	
MO	Ministre	02	02 05	1	34 01 50	Subventions à initiatives, études et actions dans le domaine de la Santé ambulatoire <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	156		110	
MO	Règlementée	02	02 05	1	43 01 52	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile (Secteur public)	633	+24	633	+24
MO	Règlementée	02	02 05	1	43 02 52	Subventions aux associations de santé intégrée (Secteur public)	53	+3	53	+3
MO	Ministre	02	02 05	1	43 03 52	Subventions exceptionnelles aux ASI (public)	0		0	
MO	Ministre	02	02 05	1	43 04 52	Subventions exceptionnelles aux CCSD (Secteur public)	0		0	
							81 368	1 141	45 241	1 063
							Totaux pour le Titre I			

		Titre II - Dépenses de capital								
MO										
MO	Ministre	02	02 05	2	52 01 10	Subvention soutien de projets soins ambulatoires et 1ère ligne de soins	0	0	0	0
MO	Ministre	02	02 05	2	81 01 12	Prêts dans le cadre du fonds impulso	0	0	0	0
							0	0	0	0
							Totaux pour le Titre II			
							81 368	1 141	45 241	1 063
							Totaux pour le programme 02.05			

Branche santé

Programme 02.06
Santé mentale

Titre I - Dépenses courantes

MO	Règlementée	02	02 06	1	31 01 22	Subventions à des opérateurs dans le cadre de la lutte contre les assuétudes tabac	102		102	
MO	Ministre	02	02 06	1	31 02 32	Subventions à des organismes d'études, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	25	25		
MO	Ministre	02	02 06	1	33 01 00	Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	5 317	0	5 317	-30
MO	Règlementée	02	02 06	1	33 02 00	Subventions aux centres de télé-accueil	1 488	+58	1 488	+58
MO	Règlementée	02	02 06	1	33 03 00	Subventions aux services de santé mentale (Secteur privé) <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	23 832	+707	23 832	+707
MO	Règlementée	02	02 06	1	33 04 00	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude (Secteur privé)	-71		-71	
MO	Ministre	02	02 06	1	33 05 00	Fonds de lutte contre les assuétudes - Tabac	2 468	+95	2 468	+95
MO	Ministre	02	02 06	1	33 06 00	Fonds de lutte contre les assuétudes - Drogue	542		542	
MO	Règlementée	02	02 06	1	33 07 00	Plate-formes de concertation en santé mentale	761		761	
MO	Règlementée	02	02 06	1	33 08 00	Subvention aux maisons de soins psychiatriques pour fin de carrière - Secteur privé	863	+32	846	+32
MO	Règlementée	02	02 06	1	33 09 00	Subvention aux MSP pour non-marchand (Secteur privé)	796	-140	796	-140
MO	Règlementée	02	02 06	1	33 10 00	Subvention aux IHP pour non-marchand (Secteur privé)	135	+5	135	+5
MO	Ministre	02	02 06	1	33 11 00	Subventions exceptionnelles aux SSM (Secteur privé)	93	+3	93	+3
MO	Ministre	02	02 06	1	33 12 00	Subventions exceptionnelles aux CTA (Secteur privé)	2 856	0	2 856	-428
MO	Ministre	02	02 06	1	33 13 00	Subventions exceptionnelles aux RASA (Secteur privé)	0	0	0	0
MO	Ministre	02	02 06	1	33 14 00	Subventions exceptionnelles aux MSP (Secteur privé) <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	1 360	0	1 360	-15
MO	Ministre	02	02 06	1	33 15 00	Subventions exceptionnelles aux IHP (Secteur privé) <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	248	+431	248	+396
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 01 52	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude (Secteur public)	10	+679	2 664	+282
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 02 52	Subventions aux services de santé mentale (Secteur public)	12		12	
MO	Ministre	02	02 06	1	43 03 52	Subventions facultatives de soutien divers en matière d'assuétude (Secteur public)	468	+18	468	+18
MO	Ministre	02	02 06	1	43 04 53	Organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins - Intercommunales	13 586	+437	13 586	+437
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 05 52	Subvention aux maisons de soins psychiatriques pour fin de carrière - Secteur public	301		301	
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 06 52	Remboursement aux CPAS pour la prise en charge de patients en maisons de soins psychiatriques	50		50	
MO	Ministre	02	02 06	1	43 07 52	Subvention de l'accord social 2011 - maisons de soins psychiatriques secteur public	692	-30	692	-30
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 08 52	Subventions aux CPAS pour des projets visant des jeunes exclus de l'aide classique	42	+2	42	+2
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 09 52	Subvention aux MSP pour non-marchand (Secteur public) <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	178	+7	178	+7
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 10 52	Subvention aux IHP pour non-marchand (Secteur public) <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	0		0	
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 11 52	Subventions exceptionnelles aux SSM (Secteur public)	338	+8	338	+8
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 12 52	Subventions exceptionnelles aux RASA (Secteur public)	232		232	
MO	Règlementée	02	02 06	1	43 13 52	Subventions exceptionnelles aux MSP (Secteur public)	36	+1	36	+1
MO	Ministre	02	02 06	1			21		21	
MO	Ministre	02	02 06	1			2 040	0	2 040	-306
MO	Ministre	02	02 06	1			408	0	408	-4
MO	Ministre	02	02 06	1			215	+357	215	+327

Branche santé

MO	Ministre	02	02 06	1	43 14 32	Subventions exceptionnelles aux IHP (Secteur public)	11	616	+173	11	616	+82
						<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>		4			4	
MO	Ministre	02	02 06	1	45 01 40	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"		24			24	
MO	Règlementée	02	02 06	1	45 02 24	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Politique Francophone Santé-assistés"		0			0	
MO	Ministre	02	02 06	1	45 07 24	Subventions à des universités pour des actions dans le domaine de la Santé mentale		172			172	
							<i>Totaux pour le Titre I</i>	62 716	2 843	62 699	1 507	
							<i>Totaux pour le programme 02.06</i>	62 716	2 843	62 699	1 507	

**Programme 02.07
Aînés**

<i>Titre I - Dépenses courantes</i>												
MO	Ministre	02	02 07	1	01 01 00	Provision Projets pilotes MR, MRS		1 810			1 810	
MO	Ministre	02	02 07	1	01 02 00	Provision WADA		253			253	
MO	Règlementée	02	02 07	1	31 01 32	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour titres et qualifications - Secteur privé commercial		166	+18		166	+18
MO	Règlementée	02	02 07	1	31 02 32	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour harmonisation salariale - Secteur privé commercial		49 660	-436		49 660	-436
						<i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>		5 660			5 660	
MO	Règlementée	02	02 07	1	31 03 32	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour prime informatique - Secteur privé commercial		4			4	
MO	Règlementée	02	02 07	1	31 04 32	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour fin de carrière - Secteur privé commercial		18 224	+722		18 224	+722
MO	Règlementée	02	02 07	1	31 05 32	Subvention aux MR, MRS, CSI, CCS pour non-marchand (Entreprise privée)		5 038	-71		5 011	-42
MO	Ministre	02	02 07	1	31 06 32	Subvention exceptionnelle aux MR, MRS, CSI, CCS (Entreprise privée)		8			8	
						<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>		8			8	
MO	Ministre	02	02 07	1	31 07 32	[Nouveau] Subvention exceptionnelle aux CAJA (Entreprise privée)		0			0	
MO	Ministre	02	02 07	1	32 01 00	Remboursement d'amendes administratives en matière de maisons de repos		0			0	
MO	Règlementée	02	02 07	1	33 03 00	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées		780	+16		779	+16
MO	Règlementée	02	02 07	1	33 04 00	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées (Secteur privé)		600			600	
MO	Ministre	02	02 07	1	33 05 00	Subsides visant à favoriser la cohabitation des aînés et des particuliers		3			3	
MO	Règlementée	02	02 07	1	33 06 00	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour titres et qualifications - Secteur privé associatif		241	-2		241	-2
MO	Règlementée	02	02 07	1	33 07 00	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour harmonisation salariale - Secteur privé associatif		45 112	-405		45 112	-405
						<i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>		4 204			4 204	

Branche santé

MO	Règlementée	02	02 07	1	33 08 00	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour prime informatique - Secteur privé associatif	4	4	4	
MO	Règlementée	02	02 07	1	33 09 00	Subvention au Fonds intersyndical pour la couverture de la prime syndicale aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour - Secteur privé associatif	507	507	507	
MO	Règlementée	02	02 07	1	33 10 00	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour fin de carrière - Secteur privé associatif	15 495	+307	15 495	+307
MO	Règlementée	02	02 07	1	33 11 00	Subvention aux MR, MRS, CSI, CCS pour non marchand (Secteur privé)	3 706	-50	3 686	-30
MO	Ministre	02	02 07	1	33 12 00	Subvention exceptionnelle aux MR, MRS, CSI, CCS (Secteur privé)	8		8	
MO	Ministre	02	02 07	1	33 13 00	Subvention exceptionnelle aux CAJA (Secteur privé)	8		8	
MO	Ministre	02	02 07	1	33 14 00	Subvention à Femarbel dans le cadre du non marchand	0		0	
MO	Règlementée	02	02 07	1	43 01 52	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées (Secteur public)	150		150	
MO	Ministre	02	02 07	1	43 02 52	Subsidés à l'accompagnement par des pouvoirs publics des aînés et de particuliers en vue de favoriser la colocation entre eux	0		0	
MO	Règlementée	02	02 07	1	43 03 52	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour titres et qualifications - Secteur public	394	+2	394	+2
MO	Règlementée	02	02 07	1	43 04 52	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour harmonisation salariale - Secteur public	45 862	+1 362	45 862	+1 362
MO	Règlementée	02	02 07	1	43 05 52	Subvention aux maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour prime informatique - Secteur public	4		4	
MO	Ministre	02	02 07	1	43 06 52	Subvention pour la couverture de la prime syndicale aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour - Secteur public	275		275	
MO	Règlementée	02	02 07	1	43 07 52	Subvention aux maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour pour fin de carrière - Secteur public	22 563	-669	22 563	-669
MO	Règlementée	02	02 07	1	43 08 52	Subvention aux MR, MRS, CSI, CCS pour non marchand (Secteur public)	19 921	+237	19 888	-356
MO	Ministre	02	02 07	1	43 09 52	Subvention exceptionnelle aux MR, MRS, CSI, CCS (Secteur public)	13 822		13 822	
MO	Ministre	02	02 07	1	43 10 52	Subvention exceptionnelle aux CAJA (Secteur public)	3		3	
MO	Ministre	02	02 07	1	45 02 24	Subventions à des universités pour des recherches-actions dans le domaine des Aînés	0		0	
MO	Ministre	02	02 07	1	63 01 52	[Nouveau] Subventions d'investissements dans le domaine des Aînés (public)	60		60	
							0	0		+36
							231 433	1 031	231 352	523
							231 433	1 031	231 352	523
							429 229	12 696	398 799	-9 904

Branche handicap

MO	Ministre	03	03 01	2	52 01 10	Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	0	+50	0	
MO	Ministre	03	03 01	2	52 02 10	Subvention d'investissements - Initiatives spécifiques	+125	+125	0	
MO	Ministre	03	03 01	2	52 03 10	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipements dans le domaine des personnes handicapées - Privé	0	0	0	
<i>Totaux pour le Titre II</i>							125	175	0	
<i>Totaux pour le programme 03.01</i>							9 940	1 572	9 944	1 572

Programme 03.02

Aide individuelle et maintien à domicile

Titre I - Dépenses courantes

MO	Réglementée	03	03 02	1	33 01 00	Allocations pour la Coordination des Informations et des Conseils en Aides Techniques (CICAT)	+45	+45	1 850
MO	Réglementée	03	03 02	1	34 01 31	Aide matérielle	+23 850	+23 850	1 850
<i>Totaux pour le Titre I</i>							23 895	23 895	1 850
<i>Totaux pour le programme 03.02</i>							23 895	23 895	1 850

Programme 03.03

Hébergement et aide en milieu de vie

Titre I - Dépenses courantes

MO	Réglementée	03	03 03	1	33 01 00	Services d'aide en milieu de vie - Subventions forfaitaires annuelles	+28 748	+28 748	1 445
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 02 00	Services d'aide en milieu de vie - Ancienneté péculaire (Secteur privé)	+9 786	+9 786	426
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 03 00	Services d'aide en milieu de vie - Non-marchand (Secteur privé)	+1 070	+1 070	39
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 04 00	Services d'aide en milieu de vie - Polyhandicapés (Secteur privé)	0	0	0
MO	Ministre	03	03 03	1	33 05 00	Services d'aide en milieu de vie - Revalorisation APE (Secteur privé)	+8	+8	38
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 06 00	Services d'aide en milieu de vie - Forfaits journaliers (Secteur privé)	+956	+956	38
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 07 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Subventions forfaitaires annuelles	+319 840	+319 840	13 106
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 08 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Subventions forfaitaires annuelles - Services agréés partiellement subventionnés (Secteur privé)	+7 213	+7 213	197
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 09 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Ancienneté péculaire (Secteur privé)	+29 055	+29 055	1 128
2881	Réglementée	03	03 03	1	33 10 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Emplois supplémentaires services résidentiels (Secteur privé)	+2 898	+2 898	31
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 11 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Revalorisation barémique - Non marchand (Secteur privé)	+22 543	+22 543	876
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 12 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Cas prioritaires (Secteur privé)	+52 566	+52 566	1 976
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 13 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Places de Court séjour (Secteur privé)	+213	+213	28
MO	Ministre	03	03 03	1	33 14 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Revalorisation APE (Secteur privé)	+154	+154	6
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 15 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Forfaits journaliers (Secteur privé)	+17 676	+17 676	450
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 16 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Transports collectifs (Secteur privé)	+4 701	+4 701	180
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 17 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Convention Van Den Brande (Secteur privé)	+3 543	+3 540	74
MO	Réglementée	03	03 03	1	33 18 00	Services résidentiels et d'accueil de jour - Divers dont régularis. parts contributives (Secteur privé)	+275	+275	0

Branche handicap

MO	Réglémentée	03	03 04	1	33 04 00	Allocations pour aménagement de postes de travail salariés (Secteur privé)	+246		+246	
MO	Ministre	03	03 04	1	33 05 00	Subventions exceptionnelles aux ETA (Secteur privé)	0		0	
MO	Réglémentée	03	03 04	1	34 01 31	Interventions pour frais exposés dans le cadre de la réadaptation ou de la rééducation professionnelles	+210	+7	+210	7
MO	Réglémentée	03	03 04	1	34 02 31	Allocations pour aménagement de postes de travail indépendants	+145		+145	
MO	Réglémentée	03	03 04	1	34 03 31	Interventions payées aux personnes handicapées indépendantes	+263	+7	+263	7
MO	Réglémentée	03	03 04	1	34 04 31	Allocations pour frais de déplacements domicile - lieu de travail	+843	+28	+843	28
MO	Réglémentée	03	03 04	1	34 05 31	Indemnités exceptionnelles - CAP	0		0	
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 01 40	Allocations pour contrats d'adaptation professionnelle (Secteur public)	+336	+8	+336	8
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 01 52	Subventions ETA (Secteur public)	+614	+135	+614	135
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 02 40	Centre de formation professionnelle (Secteur public)	+1 480	-1 480	+1 480	-1 480
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 03 40	Primes d'intégration (Secteur public)	+402	+7	+402	7
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 04 40	Primes de compensation (Secteur public)	+13 735	+1 758	+13 735	1 758
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 05 40	Allocations pour tutorat (Secteur public)	+89		+89	
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 06 40	Subventions ETA (Secteur public)	0		0	
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 08 40	Allocations pour aménagement de postes de travail salariés (Secteur public)	+134		+134	
MO	Réglémentée	03	03 04	1	43 09 40	Subventions exceptionnelles aux ETA (Secteur public)	0		0	
<i>Totaux pour le Titre I</i>							172 461	26 073	172 461	26 073

Titre II - Dépenses de capital

MO	Réglémentée	03	03 04	2	52 01 10	Centre de formation professionnelle - Subsidés en infrastructure (Secteur privé)	+215		+215	
MO	Réglémentée	03	03 04	2	52 02 10	Entreprises de travail adapté - Subsidés en infrastructure et équipement (Secteur privé)	+24		+24	
MO	Réglémentée	03	03 04	2	63 01 41	Centre de formation professionnelle - Subsidés en infrastructure (Secteur public)	+100		+100	
MO	Réglémentée	03	03 04	2	63 02 41	Entreprises de travail adapté - Subsidés en infrastructure et équipement (Secteur public)	-24		-24	
<i>Totaux pour le Titre II</i>							315	0	315	0
<i>Totaux pour le programme 03.04</i>							172 776	26 073	172 776	26 073

Programme 03.05

Coordination des bureaux régionaux

Titre I - Dépenses courantes

MO	Ministre	03	03 05	1	12 01 11	Prestations relatives aux évaluations médicales en matière d'allocations familiales	+600	+419	+600	419
MO	Réglémentée	03	03 05	1	33 01 00	Frais exposés en dehors de l'éducation scolaire, de la formation, de la réadaptation ou rééducation professionnelle et de l'exercice d'une activité professionnelle	+1		+1	
MO	Réglémentée	03	03 05	1	33 02 00	Orientation professionnelle	+1		+1	
MO	Réglémentée	03	03 05	1	34 01 31	Frais exposés dans le cadre de la réadaptation ou de la rééducation professionnelles et de l'éducation scolaire	+394		+394	
<i>Totaux pour le Titre I</i>							996	419	996	419
<i>Totaux pour le programme 03.05</i>							996	419	996	419
<i>Totaux pour la section 03</i>							768 911	52 275	783 954	50 236

Branche famille

Min. Type gestion Sect. Prog Tit. AB Libellé Budget initial 2022 CE Budget 2022 FI CE Budget initial 2022 CL Budget 2022 FI CL

Section 04

Gestion des missions du Comité de branche Familles

Programme 04.01

Dépenses transversales à la branche Familles

		Titre I - Dépenses courantes								
DB	Ministre	04	04 01	1	12 01 11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	0	0	0	0
DB	Ministre	04	04 01	1	31 01 32	Soutien aux caisses privées pour leurs frais de première installation	0	0	0	0
DB	Ministre	04	04 01	1	33 01 00	Soutien à des initiatives transversales diverses (Secteur privé)	0	0	0	0
DB	Réglementée	04	04 01	1	33 02 00	Organe interrégional - Frais d'administration	785	785	785	785
DB	Ministre	04	04 01	1	43 01 40	Subventions à des initiatives transversales (Secteur public)	0	0	0	0
DB	Réglementée	04	04 01	1	45 01 40	Expertises médicales - Protocole	613	-297	613	-297
Totaux pour le Titre I							1 398	-297	1 398	-297
Totaux pour le programme 04.01							1 398	-297	1 398	-297

Programme 04.02

Allocations familiales - contrôle des familles

		Titre I - Dépenses courantes								
DB	Paritaire	04	04 02	1	31 01 22	Caisse publique - intervention frais d'administration - expertises médicales (recours)	0	0	0	0
DB	Paritaire	04	04 02	1	31 01 32	Caisses privées - intervention frais d'administration - expertises médicales (recours)	0	0	0	0
Totaux pour le Titre I							0	0	0	0
Totaux pour le programme 04.02							0	0	0	0

Programme 04.03

Allocations familiales - contrôle des caisses

		Titre I - Dépenses courantes								
DB	Réglementée	04	04 03	1	31 01 32	Caisses privées - intervention frais d'administration	0	0	0	0
DB	Paritaire	04	04 03	1	31 02 32	Caisse privées - transfert pour la gestion du système des allocations familiales	0	0	0	0
DB	Paritaire	04	04 03	1	41 01 40	Caisse publique - transfert pour la gestion du système des allocations familiales	2 449 693	192 602	2 449 693	192 602
DB	Réglementée	04	04 03	1	41 02 40	[Nouveau] Caisses privées - intervention frais d'administration	34 843	1 325	34 843	1 325
DB	Réglementée	04	04 03	1	45 01 13	Cocom - transferts divers	0	0	0	0
DB	Réglementée	04	04 03	1	45 01 25	Communauté flamande - transferts divers	0	0	0	0
DB	Réglementée	04	04 03	1	45 01 26	Communauté germanophone - transferts divers	0	0	0	0
Totaux pour le Titre I							2 484 536	193 927	2 484 536	193 927
Totaux pour le programme 04.03							2 484 536	193 927	2 484 536	193 927
Totaux pour la section 04							2 485 934	193 630	2 485 934	193 630

Branche commune

Min.	Type gestion	Sect.	Prog	Tit.	AB	Libellé	Budget initial 2022 CE	Budget 2022 F1 CE	Budget initial 2022 CL	Budget 2022 F1 CL
-------------	---------------------	--------------	-------------	-------------	-----------	----------------	-------------------------------	--------------------------	-------------------------------	--------------------------

Section 05

Gestion des missions communes à différents Comités de branche

**Programme 05.01
Autonomie et grande dépendance**

Titre I - Dépenses courantes

MO	Ministre	05	05 01	1	01 01 00	Provision destinée au développement informatique de l'assurance-autonomie <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	2 400		2 385	
MO	Ministre	05	05 01	1	01 02 00	Provision destinée pour l'adaptation informatique des OA suite à la reprise des compétences INAMI	0		-15	
MO	Ministre	05	05 01	1	01 03 00	Subventions aux fonds Maribel pour le maintien du volume de l'emploi	0			
MO	Ministre	05	05 01	1	01 04 00	Dépenses de toute nature liées à la dématérialisation informatique des flux entre opérateurs de Santé/Organismes assureurs/AViQ (PWI)	0			
MO	Ministre	05	05 01	1	01 05 00	Provision Maintien à domicile	0			
MO	Ministre	05	05 01	1	12 01 11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, honoraires non spécifiques	80			70
MO	Règlementée	05	05 01	1	33 01 00	Budget d'Assistance Personnalisée (BAP)	4 000			4 000
MO	Ministre	05	05 01	1	33 02 00	Subventions aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques (Secteur privé)	680			680
MO	Règlementée	05	05 01	1	33 03 00	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile aux aînés relevant du secteur privé	189 714			189 714
MO	Ministre	05	05 01	1	33 04 00	Plan Alzheimer	223			223
MO	Ministre	05	05 01	1	33 05 00	Subventions aux fonds Maribel pour le maintien du volume de l'emploi	1 000			1 000
MO	Paritaire	05	05 01	1	34 01 31	Sociétés mutualistes régionales - transfert pour la gestion de l'APA	150 566			-10 620
MO	Règlementée	05	05 01	1	41 01 40	Sociétés mutualistes régionales - intervention frais d'administration - APA	1 935			1 935
MO	Règlementée	05	05 01	1	42 01 20	<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i> C'AAMI - intervention frais d'administration - APA	54			54
MO	Ministre	05	05 01	1	43 01 52	<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i> Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques (Secteur public)	75			-1
MO	Règlementée	05	05 01	1	43 02 52	Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile aux aînés relevant du secteur public	57			57
MO	Paritaire	05	05 01	2	85 01 71	Octroi d'avance dans cadre la gestion de l'APA	52 800			52 800
<i>Totaux pour le Titre I</i>							404 530	-1 130	404 505	-1 130
Totaux pour le programme 05.01							404 530	-1 130	404 505	-1 130

Programme 05.02

Promotion de la Santé et Famille

Titre I - Dépenses courantes

MO	Ministre	05	05 02	1	01 01 00	Plan prévention santé	367		367	
MO	Ministre	05	05 02	1	01 02 00	Suivi sanitaire en milieu carcéral	-673		-673	
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>							0		0	

Branche commune

MO	Ministre	05	05 02	1	12 01 11	Plan wallon de Prévention et Promotion de la Santé (WAPPS) <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	62	62		62
MO	Ministre	05	05 02	1	12 03 11	Acquisition de services liés à la Promotion de la Santé et la Prévention <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	-38	-38		-38
MO	Ministre	05	05 02	1	31 01 22	Plan Prévention et promotion de la santé (WAPPS) - Entreprise publique <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	440	440		440
MO	Ministre	05	05 02	1	33 01 00	Plan wallon de nutrition, santé et bien-être des aînés (PWNS-be-A)	-60	-60		-60
MO	Règlementée	05	05 02	1	33 02 00	Services communautaires et Centres locaux - Subventions secteur privé	500	500		500
MO	Règlementée	05	05 02	1	33 03 00	Programmes d'action en promotion de la santé - Subventions opérateurs (Secteur privé) <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	130	130		130
MO	Règlementée	05	05 02	1	33 04 00	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugal <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	180	180		180
MO	Règlementée	05	05 02	1	33 05 00	Subventions à des ASBL en vue d'études, actions et recherches dans le domaine de la Promotion de la Santé et de la Famille <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	2 630	2 630	105	105
MO	Ministre	05	05 02	1	33 06 00	Suivi sanitaire en milieu carcéral <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	4 588	4 588	500	500
MO	Ministre	05	05 02	1	33 07 00	Subventions exceptionnelles SCPS et CLPS - privé	37	37		37
MO	Ministre	05	05 02	1	33 08 00	Subventions exceptionnelles CPF - privé	527	527		527
MO	Ministre	05	05 02	1	43 01 11	Plan Prévention et promotion de la santé (WAPPS) - Province <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	15 566	15 566	624	624
MO	Règlementée	05	05 02	1	43 01 22	Programmes d'action en promotion de la santé - Subventions opérateurs (Secteur public) <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	1 497	1 497		1 497
MO	Règlementée	05	05 02	1	43 02 52	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugal <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	361	361		361
MO	Ministre	05	05 02	1	43 03 52	Etudes, act. et rech. Santé Famille - Public <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	33	33		33
MO	Ministre	05	05 02	1	43 04 52	Subventions exceptionnelles CPF - Public	900	900		900
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 01 24	Services communautaires et Centres locaux - Subventions secteur universitaire <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	760	760		760
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 02 24	Programmes d'action en promotion de la santé - Subventions opérateurs universitaires <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	0	0		0
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 24	Programmes d'action en promotion de la santé - FWB <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	167	167		167
MO	Ministre	05	05 02	1	45 04 24	Subventions exceptionnelles - Programmes d'action en promotion de la santé - universités	277	277		277
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	33	33		33
MO	Règlementée	05	05 02	1	01 02 00	Interventions en faveur de tiers non assurés	121	121	6	6
MO	Règlementée	05	05 02	1	31 01 32	Sociétés mutualistes régionales - intervention frais d'administration <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	332	308		308
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	296	272		272
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	0	0		0
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	609	609	24	24
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	406	403		403
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 24	Programmes d'action en promotion de la santé - FWB <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	100	100		100
MO	Ministre	05	05 02	1	45 04 24	Subventions exceptionnelles - Programmes d'action en promotion de la santé - universités	18	18		18
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	0	0		0
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	40	40		40
MO	Règlementée	05	05 02	1	45 03 40	Commission nationale des Droits de l'Enfant	0	0		0
Totaux pour le Titre I							29 072	29 045	1 259	1 259
Totaux pour le programme 05.02							29 072	29 045	1 259	1 259

Programme 05.03

Protection sociale wallonne

Titre I - Dépenses courantes

MO	Règlementée	05	05 03	1	01 02 00	Interventions en faveur de tiers non assurés	40	40	-40	-40
MO	Règlementée	05	05 03	1	31 01 32	Sociétés mutualistes régionales - intervention frais d'administration <i>Dont 1er et 3ème ajustements COVID-19</i>	21 105	18 909	329	329
Totaux pour le programme 05.03							21 145	18 949	329	329

Branche commune

MO	Paritaire	05	05 03	1	34 01 31	Transfert pour la gestion du système de protection sociale wallonne (Art. 43/3 CWASS)	1 281 011	6 330	1 281 011	6 330	
MO	Paritaire	05	05 03	1	34 02 31	Gestion ordinaire du système de protection sociale wallonne - Conventions internationales - Prestations de soins servies à des étrangers en Wallonie	31 266	734	31 266	734	
MO	Paritaire	05	05 03	1	34 03 31	Prestations de soins définies servies à des wallons à l'étranger -(S2 S3)	1 025		1 025		
MO	Paritaire	05	05 03	1	34 04 31	Prestations de soins indéfinies servies à des wallons à l'étranger - (autres)	12 814	-11 990	12 814	-11 990	
MO	Paritaire	05	05 03	1	34 05 31	Maximum à facturer	727		727		
MO	Paritaire	05	05 03	1	34 06 31	Intervention dans le coût des vaccins	562	-562	562	-562	
MO	Règlementée	05	05 03	1	42 01 20	CAAMI - intervention frais d'administration	312	8	312	8	
MO	Règlementée	05	05 03	1	42 02 20	HRRail - intervention frais d'administration	367	8	367	8	
MO	Règlementée	05	05 03	1	42 03 20	OCM - intervention frais d'administration	100		100		
MO	Règlementée	05	05 03	1	42 01 90	Frais d'administration - INAMI	520	-487	520	-487	
MO	Paritaire	05	05 03	2	85 01 71	Octroi d'avance dans cadre la gestion du système de protection sociale wallonne	6 558		6 558		
							<i>Totaux pour le Titre I</i>	<i>1 356 407</i>	<i>1 354 211</i>	<i>1 354 211</i>	<i>-5 670</i>
							<i>Totaux pour le programme 05.03</i>	<i>1 356 407</i>	<i>-5 670</i>	<i>1 354 211</i>	<i>-5 670</i>

**Programme 05.04
Centres de révalidation fonctionnels**

MO	Règlementée	05	05 04	1	33 01 00	Subvention aux CRF pour fin de carrière - Secteur privé	2 046	59	2 046	59	
MO	Règlementée	05	05 04	1	33 02 00	Subventions de fonctionnement aux CRF (Secteur privé)	-1		-1		
MO	Ministre	05	05 04	1	33 03 00	Subvention de l'accord social 2013 des CRF privés (ASBL FEBI)	740		740		
MO	Règlementée	05	05 04	1	33 04 00	Subvention aux CRF pour le non-marchand (Secteur privé)	506		506		
MO	Ministre	05	05 04	1	33 05 00	Subventions exceptionnelles CRF - privé	489	14	489	14	
MO	Règlementée	05	05 04	1	43 01 52	Subvention aux CRF pour fin de carrière - Secteur public	1		1		
MO	Règlementée	05	05 04	1	43 02 52	Subventions de fonctionnement aux CRF (Secteur public)	118	41	118	41	
MO	Règlementée	05	05 04	1	43 03 52	Subvention aux CRF pour le non-marchand (Secteur public)	120		120		
MO	Règlementée	05	05 04	1	43 04 52	Subventions exceptionnelles CRF (Secteur public)	144	4	144	4	
							<i>Totaux pour le Titre I</i>	<i>118</i>	<i>4 164</i>	<i>4 164</i>	<i>118</i>
							<i>Totaux pour le programme 05.04</i>	<i>4 164</i>	<i>118</i>	<i>4 164</i>	<i>118</i>

**Programme 05.05
Dépenses transversales à la branche Commune**

MO	Ministre	05	05 05	1	01 01 00	Provision Non-Marchand 2018-2020	0		0		
MO	Ministre	05	05 05	1	01 02 00	Provision Crise COVID 19	15	53 994	15	49 656	
MO	Ministre	05	05 05	1	01 03 00	Provision Plan rebond	-85		-85		
MO	Européen	05	05 05	1	01 04 00	Provision pour les nouveaux projets internationaux	100		100		
MO	Ministre	05	05 05	1	01 05 00	Provision Résurgence	0		0		
MO	Ministre	05	05 05	1	12 01 11	Acquisitions et prestations diverses dans le cadre de la crise Covid 19	87 614		74 781		
MO	Européen	05	05 05	1	12 02 11	Fonds structurels européens - Frais généraux de fonctionnement	62 745	-15	49 899	-15	
MO	Européen	05	05 05	1	12 03 11	Autres projets internationaux - Frais généraux de fonctionnement	278		278		
							<i>Totaux pour le Titre I</i>	<i>4 164</i>	<i>4 164</i>	<i>4 164</i>	<i>118</i>
							<i>Totaux pour le programme 05.05</i>	<i>4 164</i>	<i>118</i>	<i>4 164</i>	<i>118</i>

Branche commune

MO	Européen	05	05 05	1	33 01 00	Fonds structurels européens - Secteur Privé	439		649	33
MO	Européen	05	05 05	1	33 02 00	Autres projets internationaux - Secteur Privé	132		0	
MO	Ministre	05	05 05	1	33 03 00	Autres subventions exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire	900		1 011	
						<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	0		8	
MO	Ministre	05	05 05	1	34 01 32	Acquisitions exceptionnelles de matériel de protection	900		1 003	
MO	Ministre	05	05 05	1	41 01 10	Remboursement de dotation à la Région wallonne	1 081		1 081	
MO	Ministre	05	05 05	1	43 01 22	[Modifié] Autres subventions exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire	43 800	39 125	43 800	39 125
MO	Européen	05	05 05	1	45 01 24	- Communes	0		0	
						Fonds structurels européens	117		613	-23
MO	Européen	05	05 05	1	45 02 24	Autres projets internationaux - Secteur Public	18		0	
MO	Ministre	05	05 05	1	81 01 12	Garanties & cautionnement - Missions	0		0	
						<i>Totaux pour le Titre I</i>	135 945	93 189	122 829	88 861
						<i>Totaux pour le programme 05.05</i>	135 945	93 189	122 829	88 861
						Totaux pour la section 05	1 930 118	87 766	1 914 754	83 438
						Totaux pour le budget des dépenses de l'Agence	5 698 149	352 086	5 666 898	323 299
						Résultat budgétaire attendu de l'Agence			-62 462	-92 363
						Inexécution attendue des crédits			14 627	
						Résultat budgétaire escompté			-47 835	-92 363

**V. COMPÉTENCES DE MME DE BUE,
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION
ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES
ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME,
DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

UAP	EAP	Type de reporting	Échéance
N° BCE	849413657	RE budget ajusté 1	Exercice concerné
		Version 1	

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

				en €		en €			
				Projet budget initial 2022 - V1		Variation			
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé		
							PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES	5.746.410,00	1.276.040,00
							Titre Ier RECETTES COURANTES		
							Vente de biens non durables et de services	0,00	0,00
							Minerval CIMP	0,00	58.450,00
							Retenue sur pécule de vacances	0,00	25.000,00
							Dotations Région wallonne	3.189.000,00	1.078.000,00
							Dotation complémentaire Région wallonne	336.000,00	-106.000,00
							Transfert de revenus à l'intérieur du périmètre	1.410,00	-1.410,00
							Dotation Communauté française	2.220.000,00	222.000,00
							TOTAL RECETTES COURANTES	5.746.410,00	1.276.040,00
							Titre II RECETTES EN CAPITAL		
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0,00	0,00
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
							TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	0,00	0,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	5.746.410,00	1.276.040,00
							TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	5.746.410,00	1.276.040,00
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	0,00	0,00
							TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	0,00	0,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	5.746.410,00	1.276.040,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	5.746.410,00	1.276.040,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9		
							TOTAL CODES 0X		
							TOTAL CODES 8X		
							TOTAL CODES 9X		
							RESULTAT SEC DES RECETTES	5.746.410,00	1.276.040,00

UAP		EAP		Type de reporting			Échéance		19-05-22	
N°BCE		849413657		RE budget ajusté 1			Exercice conce		2022	
TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES										
en €										
Projet budget initial 2022 - V1										
Vari										
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement
PROGRAMME 01 - Dépenses d'exploitation							4.218.118,00	4.218.118,00	346.382,00	
Titre Ier DEPENSES COURANTES							4.213.118,00	4.213.118,00	343.382,00	
DB	01	11	11	01		09500	Rémunérations personnel statutaire	615.000,00	615.000,00	201.500,00
DB	01	11	11	02		09500	Rémunérations personnel non statutaire	1.683.218,00	1.683.218,00	- 97.718,00
DB	01	11	12	01		09500	Pécules de vacances & primes fin d'année	285.421,00	285.421,00	6.579,00
DB	01	11	12	02		09500	Autres indemnités au personnel	25.000,00	25.000,00	2.000,00
DB	01	11	20	01		09500	ONSS PP statutaire	383.000,00	383.000,00	124.000,00
DB	01	11	20	02		09500	ONSS PP non statutaire	540.854,00	540.854,00	- 32.854,00
DB	01	11	20	04		09500	Cotisations INASTI sur jetons présences C.A.	3.000,00	3.000,00	1.000,00
DB	01	11	40	01		09500	Intervention trajet domicile-travail	25.000,00	25.000,00	-
DB	01	11	40	02		09500	Service social	17.000,00	17.000,00	- 1.000,00
DB	01	11	40	03		09500	Rémunération en nature du personnel	60.000,00	60.000,00	-
DB	01	12	11	01		09500	Entretien et réparation des locaux	57.000,00	57.000,00	31.500,00
DB	01	12	11	02		09500	Honoraires	283.000,00	283.000,00	56.000,00
DB	01	12	11	03		09500	Frais aménagement des locaux pris en location	2.000,00	2.000,00	- 1.000,00
DB	01	12	11	04		09500	Assurances	16.550,00	16.550,00	2.450,00
DB	01	12	11	05		09500	Entretien et réparation du matériel roulant	2.500,00	2.500,00	-
DB	01	12	11	06		09500	Carburant véhicules	3.000,00	3.000,00	1.000,00
DB	01	12	11	07		09500	Fournitures de bureau et consommables IT	8.000,00	8.000,00	- 1.000,00
DB	01	12	11	08		09500	Frais postaux	1.000,00	1.000,00	- 1.000,00
DB	01	12	11	09		09500	Frais de télécommunications	15.000,00	15.000,00	-
DB	01	12	11	13		09500	Logiciels	3.500,00	3.500,00	- 3.000,00
DB	01	12	11	14		09500	Contrats d'entretien	4.000,00	4.000,00	-
DB	01	12	11	16		09500	Frais publications et médias	1.575,00	1.575,00	30.425,00
DB	01	12	11	17		09500	Journaux, périodiques, revues - Livres	1.000,00	1.000,00	1.500,00
DB	01	12	11	19		09500	Frais de communication	1.500,00	1.500,00	500,00
DB	01	12	11	20		09500	Frais bancaires	500,00	500,00	500,00
DB	01	12	11	21		09500	Frais financiers administratifs divers	500,00	500,00	500,00
DB	01	12	11	22		09500	Commissaires - réviseurs	7.500,00	7.500,00	6.500,00
DB	01	12	11	23		09500	Jetons de présences au C.A.	9.000,00	9.000,00	6.000,00
DB	01	12	11	24		09500	Jetons de présences au C.S.	7.000,00	7.000,00	- 1.000,00
DB	01	12	11	25		09500	Frais de réunion et réception	12.000,00	12.000,00	9.000,00
DB	01	12	11	26		09500	Frais de déplacements et mission de service en Belgique	5.000,00	5.000,00	- 3.500,00
DB	01	12	11	27		09500	Frais de déplacements et mission de service à l'étranger	1.000,00	1.000,00	- 500,00
DB	01	12	11	28		09500	Prévention accidents de travail et risques psycho-sociaux	6.500,00	6.500,00	4.000,00
DB	01	12	11	29		09500	Expertise médicale	0,00	-	-
DB	01	12	11	30		09500	Formation professionnelle du personnel	20.000,00	20.000,00	- 7.000,00
DB	01	12	11	33		09500	Fournitures pédagogiques	0,00	-	5.000,00
DB	01	12	12	01		09500	Location locaux et charges complémentaires	107.000,00	107.000,00	3.000,00
DB	01	12	50	01		09500	Taxe sur véhicule automobile	0,00	-	-
DB	01	03	10	00		09500	Charge exceptionnelle	0,00	-	-
TOTAL DEPENSES COURANTES							4.213.118,00	4.213.118,00	343.382,00	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
DB	01	74	22	01		09500	Mobilier	5.000,00	5.000,00	-
DB	01	74	22	02		09500	Autres immobilisations corporelles	0,00	-	-
DB	01	74	22	05		09500	Matériel informatique	0,00	-	3.000,00
DB	01	74	22	06		09500	Brevets, licences	0,00	-	-
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL							5.000,00	5.000,00	3.000,00	
PROGRAMME 02 - Formation							985.250,00	985.250,00	-278.250,00	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
DB	02	11	11	03		09500	Rémunérations des formateurs internes contractuels	34.000,00	34.000,00	-7.000,00
DB	02	11	11	04		09500	Rémunérations des formateurs internes statutaires	34.000,00	34.000,00	28.000,00
DB	02	11	20	05		09500	ONSS PP des formateurs internes contractuels	10.500,00	10.500,00	-2.500,00
DB	02	11	20	06		09500	ONSS PP des formateurs internes statutaires	4.000,00	4.000,00	3.000,00
DB	02	12	11	13		09500	Logiciels	35.000,00	35.000,00	5.000,00
DB	02	12	11	18		09500	Organisation de séminaire, réunion d'études	5.250,00	5.250,00	-5.250,00
DB	02	12	11	31		09500	Honoraires - Formateurs externes	669.500,00	669.500,00	-215.500,00
DB	02	12	11	32		09500	Honoraires liés à la formation	108.000,00	108.000,00	-52.000,00
DB	02	45	24	01		09500	Conventions Promotion sociale	85.000,00	85.000,00	-42.000,00
TOTAL DEPENSES COURANTES							985.250,00	985.250,00	-288.250,00	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
DB	02	74	22	03		09500	Matériel informatique	0,00	-	10.000,00
DB	02	74	22	04		09500	Aménagement learning lab	0,00	-	-
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL							0,00	0,00	10.000,00	
PROGRAMME 03 - Conventions et subsides							176.965,00	176.965,00	482.535,00	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
DB	03	45	24	02		09500	Conventions et subsides ETNIC	100.000,00	100.000,00	25.000,00
DB	03	45	24	03		09500	Conventions et subsides (CMP)	76.965,00	76.965,00	457.535,00
TOTAL DEPENSES COURANTES							176.965,00	176.965,00	482.535,00	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL							0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES							5.380.333,00	5.380.333,00	550.667,00	
TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES							5.375.333,00	5.375.333,00	537.667,00	
TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL							5.000,00	5.000,00	13.000,00	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES							5.380.333,00	5.380.333,00	550.667,00	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9							0,00	0,00	0,00	
TOTAL CODES 0X										
TOTAL CODES 8X										
TOTAL CODES 9X										
RESULTAT SEC DEPENSES							5.380.333,00	5.380.333,00	550.667,00	

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

Ministère	N° Prog	code éco12	code éco 34	N° 55 N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	en €		en €		en €		Commentaires
							Budget initial	Variation	Budget ajusté	Exécution	Budget ajusté	Exécution	
						PROGRAMME 01 - Recettes de fonctionnement	1.434.400		34.130.000		0		
						Titre Ier RECETTES COURANTES							
						Recettes diverses non ventilées							
						Annulation-Préscription de dettes/Dons et legs							90-0101-0600-01
						Frais de justice engagés par l'organisme et à rembourser par des tiers							90-0101-0600-02
						Notes de crédit et ristournes afférentes à un exercice antérieur			1.000				90-0101-0600-03
						Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales du personnel			75.000	18.000			90-0101-0600-04
						Quote-part du personnel à l'achat de titres-repas			25.000	132.000			90-0101-1111-01
						Produit de la vente de biens			65.000				90-0101-1612-01
						Bénéfices réalisés sur changes							90-0101-2610-01
						Intérêts de retard							90-0101-2610-02
						Intérêts de retard sur des prestations familiales incluses récupérées par voie judiciaire			1.000				90-0101-2610-03
						Subvention de fonctionnement en provenance de la Région wallonne			32.513.600	1.284.400			90-0101-4610-01
						Interventions autres en provenance de la Wallonie							90-0101-4610-02
						Recette exceptionnelle de TONASS							90-0101-4720-01
						Transferts de la Communauté germanophone pour la gestion des charges du passé - Frais de fonctionnement							90-0101-4925-01
						Remboursement de précompte immobilier			15.000				90-0101-4940-01
						TOTAL RECETTES COURANTES	1.434.400		34.130.000		0		
						Titre II RECETTES EN CAPITAL							
						Dons et legs des entreprises							90-0102-5720-01
						Dons et legs des particuliers							90-0102-5820-01
						Subvention pour investissements en provenance de la Région wallonne							90-0102-6611-01
						Vente de terrains							90-0102-7612-01
						Vente de bâtiments							90-0102-7632-01
						Vente d'IMMO, mobilier, matériel et équipement informatique							90-0102-7720-01
						Vente de matériel roulant							90-0102-7710-01
						Garanties et cautionnement remboursés							90-0102-8670-01
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0		0		0		
						PROGRAMME 02 - Recettes de prestations	80.370.472		975.331.472		0		
						Titre Ier RECETTES COURANTES							
						Recettes diverses non ventilées							90-0201-0600-01
						Prestations sociales à récupérer auprès des bénéficiaires - erreur de la caisse			688.000	-688.000			90-0201-3770-01
						Prestations sociales à récupérer auprès des bénéficiaires- autres raisons			9.145.000	-9.145.000			90-0201-3770-02
						Transferts du régulateur pour le paiement des prestations familiales			884.128.000	974.331.472			90-0201-4640-01
						Transferts du régulateur pour le paiement des prestations familiales servies indument et tirécouvrables			1.000.000				90-0201-4640-02
						TOTAL RECETTES COURANTES	894.961.000		975.331.472		0		
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	81.804.872		1.009.461.472		0		
						TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	81.804.872		1.009.461.472		0		
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	0		0		0		
						TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	0		0		0		
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	81.804.872		1.009.461.472		0		
						TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	0		0		0		
						TOTAL CODES 0X	0		0		0		
						TOTAL CODES 8X	0		0		0		
						TOTAL CODES 9X	0		0		0		
						RESULTAT SEC DES RECETTES	81.804.872		1.009.461.472		0		

UAP	FAMIWAL	693771021	Type de reporting	Échéance	19-05-22
N°BCE			RE budget ajusté 1	Exercice concerné	2022

TABEAU DU BUDGET DES DEPENSES

Ministère	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	SS N°	Code fonctionnel	Libellé	en €		en €		en €	
								Budget initial	Variation	Budget ajusté			
								Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
							PROGRAMME 01 - Budget de fonctionnement	32.695.600	32.695.600	3.694.400	3.830.400	36.390.000	36.526.000
							Titre Ier DEPENSES COURANTES						
DB	01	01	01	00	01	10400	Depenses non ventilées	0	0	0	0	0	0
DB	01	11	11	01	01	10400	Rémunérations et allocations du personnel à charge de l'organisme	15.279.000	15.279.000	651.000	651.000	15.930.000	15.930.000
DB	01	11	20	01	01	10400	Cotisations sociales à charge de l'organisme	7.984.000	7.984.000	462.000	462.000	8.446.000	8.446.000
DB	01	11	31	01	01	10400	Autres charges sociales à charge de l'organisme	864.000	864.000	95.000	95.000	959.000	959.000
DB	01	12	11	01	01	10400	Coût d'affranchissement de la correspondance	410.000	410.000	116.000	116.000	526.000	526.000
DB	01	12	11	05	01	10400	Honoraires autres que pour le contenu lié aux fournisseurs de la Caisse	28.000	28.000	228.000	228.000	256.000	256.000
DB	01	12	11	06	01	10400	Frais financiers courants	50.000	50.000	6.000	6.000	56.000	56.000
DB	01	12	11	09	01	10400	Depenses de consommation énergétique	66.000	66.000	4.000	4.000	70.000	70.000
DB	01	12	11	11	01	10400	Formation professionnelle du personnel	30.000	30.000	13.000	13.000	43.000	43.000
DB	01	12	11	13	01	10400	Pertes diverses	5.000	5.000	0	0	5.000	5.000
DB	01	12	11	15	01	10400	Frais informatiques - infrastructure, bureautique et logiciels	2.992.000	2.992.000	-370.000	-273.000	2.622.000	2.719.000
DB	01	12	11	16	01	10400	Frais informatiques - externalisation du scanning	268.000	268.000	-218.000	-218.000	50.000	50.000
DB	01	12	11	17	01	10400	Frais informatiques - personnel détaché	1.582.200	1.582.200	-52.200	-52.200	1.530.000	1.530.000
DB	01	12	11	18	01	10400	Frais informatiques - consultation	1.191.000	1.191.000	-81.000	-81.000	1.110.000	1.110.000
DB	01	12	11	19	01	10400	Téléphonie	100.000	100.000	0	0	100.000	100.000
DB	01	12	11	20	01	10400	Frais des locaux	789.000	789.000	0	0	789.000	789.000
DB	01	12	11	21	01	10400	Frais d'équipement	14.000	14.000	5.000	15.000	19.000	29.000
DB	01	12	11	22	01	10400	Fournitures de bureau et biens consommables	53.000	53.000	2.000	6.000	55.000	59.000
DB	01	12	11	23	01	10400	Frais de communication et marketing	155.600	155.600	21.400	23.400	177.000	179.000
DB	01	12	11	24	01	10400	Frais de publication	8.800	8.800	2.200	2.200	11.000	11.000
DB	01	12	11	25	01	10400	Frais de déplacements et de transports	60.000	60.000	-18.000	-17.000	42.000	43.000
DB	01	12	11	26	01	10400	Frais des activités professionnelles relatives au personnel	70.000	70.000	2.000	2.000	72.000	72.000
DB	01	12	11	27	01	10400	Frais juridiques de toute nature	250.000	250.000	20.000	35.000	270.000	285.000
DB	01	21	20	01	01	10400	Pertes réalisées sur le marché des changes	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
DB	01	33	00	01	01	10400	Service social du personnel	150.000	150.000	0	0	150.000	150.000
DB	01	41	10	01	01	10400	Remboursement de subsides à la Région	0	0	2.396.000	2.396.000	2.396.000	2.396.000
							TOTAL DEPENSES COURANTES	32.400.600	32.400.600	3.284.400	3.413.400	35.685.000	35.814.000
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL						
DB	01	71	12	01	01	10400	Achats de terrains	0	0	0	0	0	0
DB	01	71	32	01	01	10400	Achats d'immeubles	0	0	0	0	0	0
DB	01	72	00	01	01	10400	Frais de construction et rénovation	90.000	90.000	25.000	30.000	115.000	120.000
DB	01	74	22	01	01	10400	Acquisitions informatiques	190.000	190.000	370.000	370.000	560.000	560.000
DB	01	74	22	02	01	10400	Installations, machines et équipements	0	0	0	0	0	0
DB	01	74	22	03	01	10400	Mobilier et matériel	15.000	15.000	15.000	17.000	30.000	32.000
DB	01	74	22	04	01	10400	Matériel roulant à usage administratif	0	0	0	0	0	0
DB	01	81	12	01	01	10400	Garanties et cautionnements	0	0	0	0	0	0
DB	01	83	00	01	01	10400	Prêts financiers et avances consentis par l'organisme	0	0	0	0	0	0
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	295.000	295.000	410.000	417.000	705.000	712.000
							PROGRAMME 02 - Budget de prestations	894.961.000	894.961.000	80.370.472	80.370.472	975.331.472	975.331.472
							Titre Ier DEPENSES COURANTES						

DB	02	34	31	22	10400	Prestations sociales servies indûment et irrécouvrables	1.000.000	0	0	0	1.000.000	1.000.000
DB	02	34	31	30	10400	Prestations sociales nettes à payer	892.961.000	81.370.472	81.370.472	81.370.472	974.331.472	974.331.472
DB	02	41	40	01	10400	Remboursements au régulateur	1.000.000	-1.000.000	-1.000.000	-1.000.000	0	0
						TOTAL DEPENSES COURANTES	894.961.000	80.370.472	80.370.472	80.370.472	975.331.472	975.331.472
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	927.656.600	84.064.872	84.200.872	84.200.872	1.011.721.472	1.011.857.472
						TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	927.361.600	83.654.872	83.783.872	83.783.872	1.011.016.472	1.011.145.472
						TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	295.000	410.000	417.000	417.000	705.000	712.000
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	927.656.600	84.064.872	84.200.872	84.200.872	1.011.721.472	1.011.857.472
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	0	0	0	0	0	0
						TOTAL CODES 0X	0	0	0	0	0	0
						TOTAL CODES 8X	0	0	0	0	0	0
						TOTAL CODES 9X	0	0	0	0	0	0
						RESULTAT SEC DEPENSES	927.656.600	84.064.872	84.200.872	84.200.872	1.011.721.472	1.011.857.472

**VI. COMPÉTENCES DE M. COLLIGNON,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS
LOCAUX ET DE LA VILLE**



**BUDGET AJUSTE 2022 DU FONDS DU LOGEMENT
DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE**

EXPOSE PARTICULIER

Allocation de base (Logement)

Moyens budgétaires	A.B.	Proposition budget FLW					
		M.A. x 1.000			M.P. x 1.000		
		Initial	Budget ajusté	Variation	Initial	Budget ajusté	Variation
<i>Programme 16.08 (anciennement 16.11)</i>							
Dotation de fonctionnement à destination des OFS et d'encadrement	41.02	24.481	25.097	+616	24.481	25.097	+616

	<u>BUDGET INITIAL</u>	<u>AJUSTEMENT</u>	<u>BUDGET AJUSTE</u>
Montant du crédit :			
- Engagement :	24.481.000 EUR	616.000 EUR	25.097.000 EUR
- Liquidation :	24.481.000 EUR	616.000 EUR	25.097.000 EUR

Programme 16.08. A.B. 41.02.40 – Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes de logement à finalité sociale ainsi que les frais d'encadrement de ces organismes.

Le budget initial 2022 prévoit un montant de 24.481.000 EUR. Après réévaluation, les besoins pour financer l'activité OFS s'élèvent à **25.097.000 EUR**.

Ce montant se ventile comme suit :

	Montant 2022
1. Subventions AIS (y compris prime fin année)	9.294.682 EUR
2. Subventions APL (y compris prime fin année)	6.299.444 EUR
3. Subventions AIS Plan Habitat Permanent	220.000 EUR
4. Subventions RDQ (y compris prime fin année)	6.517.186 EUR
5. Dotation au FLW pour encadrement	1.653.219 EUR
6. Dotation au FLW pour encadrement - PRW	200.000 EUR
7. Accords non-marchand	762.104 EUR
8. Plan Communication AIS	150.000 EUR
TOTAL	25.096.635 EUR

JUSTIFICATION

Ces différents montants sont obtenus de la manière suivante :

1. AIS

31 AIS financées en fonction du nombre de logements	9.219.682EUR
Prime de fin d'année ¹	75.000 EUR
TOTAL	9.294.682 EUR

La croissance globale sectorielle est évaluée à 480 logements, les services du Fonds ayant estimé la répartition par AIS.

2. APL

31 APL financées en fonction des tranches octroyées en 2021	5.896.708 EUR
5 nouvelles structures agréées au 01/01/2022 (8 tranches)	345.987 EUR
Prime de fin d'année ²	56.749 EUR
TOTAL	6.299.444 EUR

Cette estimation tient compte de l'octroi de tranches supplémentaires de la subvention 2021 aux 18 APL qui l'ont sollicité.

Les demandes d'agrément des nouvelles APL sont Alodgi, la Maison Maternelle du BW, La Moisson, La Toupie et la Tanière des Tournières.

3. Plan HP

Subvention spécifique AIS	220.000 EUR
---------------------------	--------------------

4. RDQ

16 RDQ à 1 SAC	1.386.400 EUR
9 RDQ à 2 SAC	1.628.181 EUR
6 RDQ à 3 SAC	1.651.008 EUR
2 RDQ à 5 SAC	927.376 EUR
1 RDQ à 7 SAC	652.207 EUR
11 suppléments SAC ex RQRU	109.362 EUR
1 subventionnement d'ASBL (Dour)	116.376 EUR
Prime de fin d'année ³	46.277 EUR
TOTAL	6.517.187 EUR

5. Dotation au Fonds pour l'encadrement

La dotation, comprenant la coordination des OFS, l'accompagnement technique, les observateurs et le forum ELIS, est portée à **1.653.219 EUR**, soit 9% des subventions accordées aux OFS en 2020 (18.369.104 EUR).

6. Dotation au Fonds pour l'encadrement - PRW

¹ Suite à l'accord du secteur du non marchand privé du 02.05.19 et à la convention collective du 25.10.19.

² Evaluée sur base de 116 ETP.

³ Evaluée sur base de 95 ETP

Le montant en engagement concerne le volet frais de fonctionnement du personnel du Fonds du Logement chargé de la gestion des prêts et subventions relatifs à la réhabilitation et la restructuration des étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par les AIS et les APL.

La note du gouvernement prévoit **200.000 EUR** pour 2022.

7. Accords non-marchand

Les AIS et APL bénéficient de mesures qui s'attachent à améliorer les conditions de travail du personnel par le biais de formations professionnelles, d'une prise en charge des frais liés au télétravail et d'aménagements de fin de carrière.

Ce montant est évalué à **295.626 EUR** pour les APL et **466.478 EUR** pour les AIS.

8. Plan communication pour les AIS

Campagne de communication afin de renforcer la notoriété des AIS auprès des propriétaires bailleurs pour stimuler la prise en gestion et augmenter ainsi le parc locatif des AIS conformément à la DPR.

Ce montant est évalué à **150.000 EUR**.

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

						Initial 2022	ajustement	budget ajusté 2022	
						en €	en €	en €	
						Budget N	AJUSTEMENT	Budget N	
Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES	2.080.000	0	2.080.000
						Titre Ier RECETTES COURANTES			
CO	01	16	11	01	06100	Produit d'intermédiation des assurances	1.624.000		1.624.000
CO	01	16	12	01	06100	Droits de dossiers et remboursement de frais d'expertise	456.000		456.000
CO	01	16	12	02	06100	Recettes diverses	0		0
						TOTAL RECETTES COURANTES	2.080.000	0	2.080.000
						Titre II RECETTES EN CAPITAL			
CO	01	76	32	01	06100	Ventes immobilières	0		0
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0	0	0
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
							0		0
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	0	0	0
						PROGRAMME 02 - ACCESSPACK ECOPACK RENOPACK	460.063.970	-52.821.000	407.242.970
						Titre Ier RECETTES COURANTES			
CO	02	26	10	01	06100	Intérêts sur et produits des crédits	17.800.000		17.800.000
HE	02	46	10	01	06100	Dotation-frais de fonctionnement di disdispositif écopack-renopack -renoprêts	810.048		810.048
						TOTAL RECETTES COURANTES	18.610.048	0	18.610.048
						Titre II RECETTES EN CAPITAL			
CO	02	66	11	01	06100	Intervention prise en charge des intérêts des Ecoprêts	4.700		4.700
CO	02	66	11	02	06100	Prime en capital relative aux investissements sociaux	24.085.000		24.085.000
CO	02	66	11	10	06100	Pan de relance-Prime en capital relative aux investissements sociaux	5.821.000	-5.821.000	0
HE	02	66	11	03	06100	Rénopack - primes energie volet rénovation - prime habitation	1.664.146		1.664.146
HE	02	66	11	04	06100	Rénopack - primes energie volet energie	244.076		244.076
CO	02	87	20	01	06100	Remboursements en capital des emprunteurs	125.000.000		125.000.000
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	156.818.922	-5.821.000	150.997.922
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
CO	02	96	10	01	06100	Produits des emprunts émis	210.400.000		210.400.000
CO	02	96	10	02	06100	Plan de relance- Produits des emprunts émis	47.000.000	-47.000.000	0
HE	02	96	31	01	06100	Avances RW Ecopack Rénopack Rénoprêts	23.175.000		23.175.000
CO	02	96	31	02	06100	Avance remboursable pour l'aide à l'acquisition - prêts sociaux	4.060.000		4.060.000
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	284.635.000	-47.000.000	237.635.000
						PROGRAMME 03 - AIDE LOCATIVE	9.186.000	0	9.186.000
						Titre Ier RECETTES COURANTES			
CO	03	16	12	03	06100	Loyers et récupérations diverses locataires	5.990.000		5.990.000
						TOTAL RECETTES COURANTES	5.990.000	0	5.990.000
						Titre II RECETTES EN CAPITAL			
CO	03	66	11	05	06100	Subvention dans le cadre des programmes communaux de logement	2.296.000		2.296.000
CO	03	66	11	06	06100	Intervention pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses d'investissement	564.000		564.000
CO	03	66	11	07	06100	Subvention en vue du réaménagement du site SAR/TC113 dit "ferme de la Forestaille" à Lobbes (Sars-La-Buissère)			
CO	03	66	11	08	06100	Equipements d'ensembles de logements	129.000	0	129.000
CO	03	66	11	09	06100	Intervention pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des Logements de l'aide locative	207.000		207.000
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	3.196.000	0	3.196.000
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
							0		0
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	0	0	0
						PROGRAMME 04 - OFS	36.454.000	-1.630.000	34.824.000
						Titre Ier RECETTES COURANTES			
CO	04	46	10	02	06100	Aide à la location à destination des OFS	3.710.250		3.710.250
CO	04	46	10	03	06100	Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS	1.653.219		1.653.219
CO	04	46	10	03	06100	Plan de relance - Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS dans le cadre de la réhabilitation des étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux	200.000	-200.000	0
CO	04	46	10	04	06100	Dotation destinée à couvrir les frais de fonctionnement des OFS	22.827.781	416.000	23.243.781
						TOTAL RECETTES COURANTES	28.391.250	216.000	28.607.250
						Titre II RECETTES EN CAPITAL			

CO	04	66	11	11	06100	Subventions pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	3.402.750		3.402.750
CO	04	66	11	12	06100	Plan de relance: Subvention aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccupés des rez-de-chaussé commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur	1.846.000	-1.846.000	0
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	5.248.750	-1.846.000	3.402.750
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
CO	04	96	31	03	06100	Produits des emprunts à l'intérieur du secteur des administrations publiques - politique avance travaux prise en gestion par les OFS	2.664.000		2.664.000
CO	04	96	31	04	06100	Produits des emprunts à l'intérieur du secteurs des administrations publiques Avance OFS en difficulté	150.000		150.000
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	2.814.000	0	2.814.000
						PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie	0,00	54.867.000,00	54.867.000,00
						Titre Ier RECETTES COURANTES			
CC	99	46	10	01	06100	Intervention régionale - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)		0,00	0
CC	99	46	10	02	06100	Intervention régionale - Faciliter la prise en gestion de logements par les AIS/APL - Inondations 7/2021 – Réaffectation en logements des étages inoccupés des commerces (Projet PRW 248)		200.000,00	200.000
						TOTAL RECETTES COURANTES	0	200.000	200.000
						Titre II RECETTES EN CAPITAL			
CC	99	66	11	01	06100	Intervention régionale - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)		5.821.000,00	5.821.000
CC	99	66	11	02	06100	Intervention régionale - Faciliter la prise en gestion de logements par les AIS/APL - Inondations 7/2021 – Réaffectation en logements des étages inoccupés des commerces (Projet PRW 248)		1.846.000,00	1.846.000
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0,00	7.667.000,00	7.667.000,00
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
CC	99	96	10	01	06100	Produits des emprunts émis - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)		47.000.000,00	47.000.000
CC	99	96	31	01	06100	Avance régionale - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)			
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	0,00	47.000.000,00	47.000.000,00
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	507.783.970	416.000	508.199.970
						TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	55.071.298	416.000	55.487.298
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	165.263.672	0	165.263.672
						TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	287.449.000	0	287.449.000
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	507.783.970	416.000	508.199.970
						TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	412.449.000	0	412.449.000
						TOTAL CODES 0X	0	0	0
						TOTAL CODES 8X	125.000.000	0	125.000.000
						TOTAL CODES 9X	287.449.000	0	287.449.000
						RESULTAT SEC DES RECETTES	95.334.970	416.000	95.750.970
						SOLDE SEC	7.181.000	0	7.181.000

UAP		Fonds du Logement de Wallonie		Type de reporting		07-06-22		
N°BCE		421.102.536						
TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES						Initial 2022	Ajustement	Budget ajusté 2022
						en €	en €	en €
						Budget N	ajustement	Budget N
Ministère	N°DO	N°Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	
PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES						19.984.881	-	19.984.881
Titre Ier DEPENSES COURANTES								
CC	01	01	03	10	01	06100	Amortissements, réductions de valeurs, provisions	
CC	01	01	11	11	01	06100	Rémunérations et avantages sociaux, cotisations patronales, assurances lois et soins de santé	
CC	01	01	12	11	01	06100	Frais d'expertise	
CC	01	01	12	11	02	06100	Frais généraux	
CC	01	01	12	11	03	06100	Emoluments des membres du CA	
CC	01	01	12	50	01	06100	Autres charges d'exploitation (impôts et taxes)	
TOTAL DEPENSES COURANTES						19.484.881	200.000	19.684.881
Titre II DEPENSES EN CAPITAL								
CC	01	01	74	22	01	06100	Acquisition d'immobilisations corporelles autres que des immeubles	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL						500.000	-	300.000
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL						500.000	-	300.000
PROGRAMME 02 - ACCESSPACK ECOPACK RENOPACK						381.017.619	-	381.017.619
Titre Ier DEPENSES COURANTES								
CC	01	02	21	10	01	06100	Charges des dettes	
CC	01	02	81	70	01	06100	Charges financières SWAP	
CC	01	02	41	10	01	06100	Transfert au fonds de garantie	
TOTAL DEPENSES COURANTES						28.556.207	-	28.556.207
Titre II DEPENSES EN CAPITAL								
HE	01	02	53	10	01	06100	Primes énergie de la RW - volet énergie	
HE	01	02	53	10	02	06100	Primes habitation de la RW - volet rénovation	
CC	01	02	83	00	01	06100	Octroi d'Accesspacks familles nombreuses	
CC	01	02	83	00	04	06100	Plan de relance - Octroi d'Accesspacks familles nombreuses	
CC	01	02	83	00	02	06100	Octroi de crédits à taux zéro - rénopacks - rénoprêts	
CC	01	02	83	00	03	06100	Octroi de crédits à taux zéro - prêts jeunes	
CC	01	02	91	10	01	06100	Remboursement d'emprunt émis	
HE	01	02	91	31	02	06100	Remboursement d'avance Ecopack et Rénopack à la RW	
CC	01	02	91	31	03	06100	Remboursement avance prêts jeunes à la RW	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL						352.461.412	-	352.461.412
PROGRAMME 03 - AIDE LOCATIVE						8.252.629	-	8.252.629
Titre Ier DEPENSES COURANTES								
CC	01	03	12	11	04	06100	Frais liés aux immeubles de l'aide locative	
TOTAL DEPENSES COURANTES						3.656.000	-	3.656.000
Titre II DEPENSES EN CAPITAL								
CC	01	03	71	32	01	06100	Investissements en acquisition et rénovation d'immeubles	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL						4.596.629	-	4.596.629
PROGRAMME 04 - OFS						35.916.013	416.000	36.332.013
Titre Ier DEPENSES COURANTES								
CC	01	04	33	00	01	06100	Dotation de fonctionnements versées aux OFS	
CC	01	04	33	00	02	06100	Allocations loyers versées aux OFS	
TOTAL DEPENSES COURANTES						26.538.031	416.000	26.954.031
Titre II DEPENSES EN CAPITAL								
CC	01	04	53	10	01	06100	Subvention aux propriétaires bailleurs pour la prise en gestion de biens immobiliers par les opérateurs immobiliers	
CC	01	04	53	10	2	06100	Plan de relance: Subvention aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccupés des rez-de-chaussé commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur	
CC	01	04	82	00	01	06100	Octroi d'avances remboursables pour travaux pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	
CC	01	04	82	00	02	06100	Plan de relance: Avance aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccupés des rez-de-chaussé commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur	
CC	01	04	82	00	02	06100	Octroi d'avances aux OFS en difficulté	
CC	01	04	91	31	03	06100	Remboursement d'avance à la RW dans le cadre de la prise en gestion ou en location de logements	
CC	01	04	91	31	04	06100	Remboursement d'avance à la RW dans le cadre des ofs en difficulté	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL						9.377.982	-	9.377.982
TOTAL GENERAL DES DEPENSES						445.171.142	416.000	445.587.142
TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES						78.235.119	616.000	78.851.119
TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL						366.936.023	-	366.936.023
TOTAL GENERAL DES DEPENSES						445.171.142	416.000	445.587.142
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,0,9						357.017.172	-	357.017.172
TOTAL CODES 0X						-	-	-
TOTAL CODES 8X						269.981.333	-	269.981.333
TOTAL CODES 9X						87.035.839	-	87.035.839
RESULTAT SEC DEPENSES						88.153.970	416.000	88.569.970

Budget ajusté 2022

Conseil d'administration du 10 mars 2022

SWCS - BUDGET DES RECETTES

Programme 01 – Fonctionnel

TITRE IER – RECETTES COURANTES

08.10 – Opérations internes diverses : 5.000 €

08.10.01 – Produits divers : 1.000 €

Sont reprises sous cette rubrique les écritures comptables de transfert entre comptes ou de corrections. Ces écritures ne sont pas liées à des encaissements au moment de leur comptabilisation, elles sont donc neutralisées pour le calcul du résultat SEC. Il s'agit des écritures comptabilisées aux rubriques 76* (produits d'exploitation non récurrents) et 79* (comptes de clôture) du compte de résultats.

08.10.02 – Transfert des subventions en compte de résultat : 4.000 €

Ce poste reprend la comptabilisation en produits d'exploitation (rubrique 74* du compte de résultat) de la subvention à recevoir de la Région, dans le cadre du « Plan Bien-être ».

Le montant alloué par la Région est déterminé en fonction du nombre d'effectifs de l'organisme, à hauteur de 30€ par agent. La mesure vise à prendre en compte 50% des dépenses, l'autre moitié étant prise en charge par l'organisme.

Sous cette rubrique est reprise l'écriture comptable destinée à acter le produit à recevoir de la RW, il s'agit ici d'une opération neutralisée pour le calcul du résultat SEC. Le montant pris en considération au niveau du résultat SEC figure en code 46.10 et est acté lorsque la SWCS reçoit les fonds de RW.

08.20 – Impôts différés sur subsides en capital : 244.000 €

Ce poste reprend la comptabilisation des impôts différés actés à la rubrique 78* du compte de résultats, conformément à la réglementation comptable, suite à la comptabilisation, à la rubrique 15 du passif, de subsides en capitaux. Deux subsides en capitaux sont actés à la rubrique 15* du passif et font l'objet d'impôts différés :

- ✓ Le subside en capital relatif au financement de l'activité pour la période 1988 à 2002 :

Dotation en K - Impôts différés	
2022	243.700,00
2023	194.200,00
2024	149.600,00
2025	103.400,00
2026	46.900,00
2027	2.600,00

- ✓ Le subside en capital reçu pour le financement du terrain « Dupuis » et l'aménagement de la Maison de l'Habitat Durable : 300€.

26.10 – Perception d'intérêts (d'autres secteurs que celui des administrations publiques) :
0,00 €

Sont repris sous cette rubrique les intérêts créditeurs sur comptes bancaires qui sont comptabilisé sous la rubrique 75* « Produits financiers » du compte de résultats. Etant donné la centralisation de trésorerie et les taux court terme projetés négatifs, aucun intérêt n'est prévu pour 2022.

46.10 – Transferts de revenus (en provenance du pouvoir institutionnel) : 4.000 €

Il s'agit de la subvention allouée par la RW dans le cadre du « Plan Bien être » (cfr supra code 08.10.02).

TITRE II – RECETTES EN CAPITAL

76.32 – Vente de biens immobiliers – Bâtiments existants : 75.000 €

Il s'agit de l'estimation du produit de la vente des biens rachetés suite à une vente publique et repris dans le compte Stock immeubles destinés à la vente. Pour 2022, le montant estimé est revu à la baisse à 75.000 €, étant donné que la SWCS a presque vendu tous les biens dont elle dispose en stock et que la politique est désormais de ne plus racheter de biens. Au niveau de la comptabilité générale, ce montant est repris à la rubrique 70* « chiffre d'affaires ».

Programme 02 - Opérationnel

TITRE IER – RECETTES COURANTES

08.10 – Opérations internes diverses : 23.559.890 €

L'ensemble des opérations comptables reprises sous cette rubrique sont neutralisées pour déterminer le résultat SEC.

08.10.03 – Amortissement dotation RW : 13.455.430 €

Ce poste reprend les amortissements des dotations en capital reçues depuis 2006. Conformément aux règles d'évaluation, le montant total du différentiel de flux est acté en année N en compte de régularisation et repris, de manière annuelle, en compte de résultat d'exploitation (rubrique 74* du compte de résultats).

Ce différentiel de flux représente la partie la plus important de la dotation régionale.

	Reprise en compte de résultats INI2022
Dotation en capital 2003-7	599.760
Dotation en capital 2008	1.337.540
Dotation en capital 2009	3.808.740
Dotation en capital 2010	876.980
Dotation en capital 2011	715.800
Dotation en capital 2012	572.690
Dotation en capital 2013	859.570
Dotation en capital 2014	234.650
Dotation en capital 2015	920.570
Dotation en capital 2016	1.400.330
<i>Dotation en capital 2017</i>	<i>1.102.000</i>
<i>Dotation en capital 2018</i>	<i>295.000</i>
<i>Dotation en capital 2019</i>	<i>201.200</i>
<i>Dotation en capital 2020</i>	<i>86.700</i>
<i>Dotation en capital 2021</i>	<i>164.700</i>
<i>Dotation en capital 2022</i>	<i>279.200</i>
Total rubrique 74*	13.455.430

Ces montants sont neutralisés pour le calcul du résultat SEC, étant donné qu'il s'agit de transferts comptables et pas de réels encaissements.

La dotation en capital versée par la RW impacte en une fois le résultat SEC l'année où la SWCS la reçoit.

08.10.05 – Amortissement subside en capital : 4.634.900 €

Il s'agit de la reprise en produits financiers (rubrique 75* du compte de résultats) de l'amortissement des subsides en capitaux perçus dans le cadre :

- ✓ Du financement de l'activité hypothécaire pour la période de 1988 à 2002 : 4.629.800€

Partie dotation en capital 1988-2002	
2022	4.629.800,00
2023	3.689.400,00
2024	2.842.800,00
2025	1.963.800,00
2026	891.500,00
2027	49.600,00

- ✓ De l'aménagement de la « Maison de l'Habitat Durable » au rez-de-chaussée du siège social de la Société : 5.100€

08.10.07 – Transfert des subventions en compte de résultat : 3.640.900 €

Il s'agit de la comptabilisation en produits d'exploitations (rubrique 74* du compte de résultats) des différentes subventions perçues de la RW :

- ✓ La subvention perçue pour couvrir les frais de fonctionnement de la SWCS engendrés par la reprise des activités du FRCE : 35.000 €. Cette subvention a été revue à la baisse, tenant compte de la diminution du nombre de prêts FRCE encore en portefeuille (durée maximale des prêts de 5 ans) ;
- ✓ La subvention à recevoir pour le projet de communication sur les prêts pour garantie locative, initiée par le Ministre du Logement ;
- ✓ La partie de la dotation en capital destinée à couvrir le montant des commissions versées aux guichets courtiers dans le cadre des crédits hypothécaires (0,8% du montant des prêts courtiers, y compris pour les PH écoréno). Hypothèse de 470 millions de production dont 33%¹ de prêts courtiers: 1.290.400 € ;
- ✓ La subvention perçue pour couvrir les frais de fonctionnement liés à la gestion des PAT à 0% : 2.165.500 €. Pour rappel, cette subvention est actuellement calculée selon la formule suivante :

$[400€ * \text{prod année A}] + [150€ * \text{prod année A-1}] + [150€ * \text{prod année A-2}] + [20€ * \text{encours en nbre de prêts}]$

¹ Répartition courtiers/prêteurs observée à fin mars 2021

Les périodes déterminant la production sont à cheval sur 2 années (couverture des périodes du 01/07/N à 30/06/N+1)².

La subvention allouée en 2022 couvrira donc la production de PAT pour la période 01/07/2021 au 30/06/2022. Il est tenu compte d'un objectif de production de 2.200 dossiers en 2021, majoré de 10% chaque année, soit 2.670 dossiers en 2022, dont le montant moyen est fixé à 22.000 €. Partant de ces hypothèses, le nombre de dossiers attendus pour la période du 01/07/21 au 31/12/21 est estimé à 1.210 et le nombre de dossiers attendus pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 est estimé à 1.335, soit un total de 2.545 dossiers.

Subvention frais de fonctionnement - PAT à 0% - période 01/07/2021-30/06/2022					
	<i>Début période considérée</i>	<i>Fin période considérée</i>	nbre dossiers	coût	Total année budgétaire
Production Année A	01-07-21	30-06-22	2.545	400 €	1.018.000 €
Production Année A-1	01-07-20	30-06-21	2.427	150 €	364.050 €
Production Année A-2	01-07-19	30-06-20	2.425	150 €	363.750 €
Encours - situation au 30/06/2022			20.983	20 €	419.660 €
Total pour la période:					2.165.460 €
				Arrondi:	2.165.500 €

08.10.08 – Transfert des subventions en compte de résultat – Couverture des frais de fonctionnement du Locaprêt et intervention dans les défauts de paiement : 18.360 €

Tenant compte des hypothèses suivantes :

Nombre de dossiers octroyés en 2020	53	206.640 €
Estimation du nombre de dossiers 2021	50	200.000 €
Montant moyen estimé d'un prêt	4.000 €	
Durée du prêt	36 mois	
Calcul des frais de fonctionnement:		
Année de production (montant par dossier)	340,00	
Années suivantes s/Encours (montant par dossier)	20,00	
Défauts de paiements (NGW prévoyait 4% du montant)		

- ✓ L'intervention de la Région dans les frais de fonctionnement serait de 2.060 € pour l'année 2022
- ✓ L'intervention de la région dans les défauts de paiements des débiteurs est prévue à hauteur de 4% du montant prêté, soit 16.300€.

² Décision du Cabinet Energie, fin 2018

08.10.10 – Transfert des subventions en compte de résultat – Couverture des frais de fonctionnement du prêt Garantie Locative : 376.000 €

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer les différentes interventions régionales dans le cadre de la mesure « Garantie Locative ». Cette mesure est entrée en application le 3 mai 2021.

Estimation du nombre de dossiers 2021	800	960.000 €
Estimation du nombre de dossiers 2022	3.600	4.320.000 €
Montant moyen estimé d'un prêt	1.200 €	
Durée du prêt	24 mois	
Calcul des frais de fonctionnement:		
	Année de production:	100,00 par dossier
	Années suivantes s/Encours:	20,00 par dossier

Tenant compte de ces hypothèses, la subvention de fonctionnement à charge de la Région s'élèverait à 376.000€.

16.12 – Vente de biens non durables et de services (aux ménages) : 148.500 €

Sont comptabilisées sous cette rubrique les éventuelles récupérations de frais effectuées auprès des clients, tels que des honoraires d'avocats et huissiers, des frais postaux, les frais de dossiers pour les prêts gérés en direct par la SWCS, etc.

16.20 – Vente de biens non durables et de services (secteur des administrations publiques) : 665.000 €

Ce poste reprend les expertises réalisées par la SWCS et facturées aux guichets (le guichet perçoit les frais d'expertise du client et doit les rembourser à la SWCS quand il s'agit d'une expertise réalisée par les experts de la SWCS). Les expertises sont facturées à 260€. Estimation de 3.095 expertises à réaliser, déduction faite de la TVA qui devra être remboursée à l'administration fiscale.

Au niveau de la comptabilité générale, ces postes sont repris sous la rubrique 74* « Autres produits d'exploitation ».

26.10 – Perception d'intérêts (d'autres secteurs que celui des administrations publiques) : 27.119.300 €

Ce poste reprend :

- ✓ Les intérêts perçus des clients dans le cadre des crédits hypothécaires : 26.407.800 €
Il s'agit d'une estimation des flux d'intérêts à recevoir pour les crédits hypothécaires (dossiers courtiers), basée sur les éléments suivants :
 - Les flux d'intérêts à recevoir en 2022, sur base de la situation des prêts arrêtée au 31 décembre 2021 ;
 - La projection des flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 410 millions d'€ (dont 40% de dossiers courtiers), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour la production de janvier 2022.

Libellé		Type d'actif	Intérêts 2022 - prêts à TAUX	
Intérêts 2022 - flux prêts clients avec taux - prod arrêtée au	31-12-2021	Prêts clients avec taux	25 404 000,00 €	
Intérêts 2022 - Production 2022 ("classique")		Prêts clients avec taux	1 003 800,00 €	
Intérêts 2022 - Production 2022 (PRW)		Prêts clients avec taux	146 900,00 €	26 555 000,00 €

- ✓ Les intérêts de retard et pénalités payées par les clients : 294.000 €.
- ✓ Les indemnités de emploi perçues des clients dans le cadre des crédits hypothécaires : 437.500 €. Hypothèse de 200 millions de remboursements anticipés en 2022, dont 25% relatifs à des dossiers courtiers, déduction faite des remises qui peuvent être accordées dans certains cas de remboursements anticipés.

Type d'actif	Montant RA	Taux moyen	IR (3 mois int s/ K rbsé)
Prêts clients (taux)	50.000.000,00 €	3,50%	437 500,00 €

26.20 – Perception d'intérêts (à l'intérieur du secteur des administrations publiques) : 40.797.200 €

Ce poste reprend :

- ✓ Les intérêts perçus des guichets dans le cadre des avances destinées à financer leur production de crédits hypothécaires : 40.009.700 €
Il s'agit d'une estimation des flux d'intérêts à recevoir pour les avances (dossiers prêteurs), basée sur les éléments suivants :
 - Les flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur les avances aux guichets, sur base de la situation arrêtée au 31 décembre 2021 ;
 - La projection des flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 410 millions d'€ (dont 60% de dossiers prêteurs), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour la production de janvier 2022.

Libellé		Type d'actif	Intérêts 2022 - avances à TAUX
Intérêts 2022 - flux avances avec taux - prod arrêtée au	31-12-2021	Avances guichets avec taux	38 504 000,00 €
Intérêts 2022 - Production 2022 ("classique")		Avances guichets avec taux	1 505 700,00 €
Intérêts 2022 - Production 2022 (PRW)		Avances guichets avec taux	220 300,00 €
			40 230 000,00 €

- ✓ Les indemnités de emploi perçues des clients dans le cadre des avances aux guichets : 787.500€. Hypothèse de 200 millions de remboursements anticipés en 2022, dont 75% relatifs à des dossiers prêteurs. Suite à une décision du Conseil d'administration en juin 2015, l'indemnité de emploi comptabilisée pour le guichet avait été réduite à 60% de l'intérêt à payer sur le capital remboursé anticipativement.

Type d'actif	Montant RA	Taux moyen	IR (60% * 3 mois int s/ K rbsé)
Avances guichets (taux)	150.000.000,00 €	3,50%	787 500,00 €

38.50 – Autres transferts de revenus (en provenance des ménages) : 287.000 €

Il s'agit de la cotisation de solidarité prélevée au client lors de l'octroi d'un crédit. Cette cotisation correspond à 0,2% du montant prêté hors assurance vie. Elle est prélevée par la SWCS et reversée de manière trimestrielle à la RW afin d'alimenter le fonds de solidarité.

Partant d'une hypothèse de production de 410 millions d'€ dont 40% de dossiers courtiers.

46.10 – Transferts de revenus (en provenance du pouvoir institutionnel) : 5.682.400 €

46.10.06 – Frais de fonctionnement PAT 0% : 5.156.400 e

Est reprise sous ce code la subvention attendue pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux PAT. Voir supra, point 08.10.07.

Il s'agit du montant prévu pour 2022 (2.165.500€) auquel s'ajoute le coût de 2021 qui n'a pas été engagé par la Région.

46.10.07 – Couverture des frais de fonctionnement et des défauts de paiements du Locaprêt : 18.360€

Est reprise sous ce code la subvention attendue pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux Locaprêts. Voir supra, point 08.10.08. Ce poste est mis à zéro car la SWCS utilisera, le cas échéant, le surplus de dotation 2019. Il n'y aura donc pas de transfert de subvention à prévoir.

46.10.09 – Subvention pour le projet de communication pour les produits « Garantie Locative » :

Le Ministre du Logement a demandé à la SWCS de lancer un vaste plan de communication sur les produits « garantie locative ». Une subvention de 150.000 euros est prévue pour couvrir ce projet.

46.10.09 – Couverture des frais de fonctionnement de la mesure « prêts garantie locative » : 376.000 €

Est reprise sous ce code la subvention attendue pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux prêts Garantie Locative. Voir supra, point 08.10.10.

TITRE II – RECETTES EN CAPITAL

66.11 – Transferts en capital (à l'intérieur d'un groupe institutionnel) : 52.684.660 €

66.11.02 – Subvention RW prêts 0% - Primes éco/réno : 29.110.100 €

Les projections ont été revues à la hausse, partant des chiffres de la production 2021 et tenant compte d'un objectif de croissance annuelle de 10% par an.

Par ailleurs, le montant moyen des primes a fortement augmenté, pour atteindre, en 2021, 12.200 € pour les Pat et 4.800 € pour les PH écoréno. Partant de là, le montant estimé pour 2022, tenant compte du solde dû pour l'année 2021 (2,1 millions d'€), s'élève à 29.110.100

	PAT	Phécoréno		
	nbre dossiers	nbre dossiers		
	montant moyen = 12.204 €	montant moyen = 4.823 €		
2022	2.620	835		
2023	2.882	919		
2024	3.170	1.010		
2025	3.487	1.112		
2026	3.836	1.223		
	Primes PAT	Primes PH écoréno	cumul primes	3/4 pour 2022
2022	31.970.287	4.027.804	35.998.091	26.998.568
2023	35.167.315	4.430.585	39.597.900	39.597.900
2024	38.684.047	4.873.643	43.557.690	43.557.690
2025	42.552.452	5.361.007	47.913.459	47.913.459
2026	46.807.697	5.897.108	52.704.805	52.704.805

66.11.04 – Subvention RW – Dotation en capital : 23.037.400 €

Le montant prévu au budget pour l'année 2022 est de 23.037.400 €. Ce montant correspond à la dotation annuelle de 21.370.000 € (tenant compte d'un transfert partiel à la Communauté Germanophone) et du solde la dotation complémentaire (1.667.400 €) destinée à combler les malis de dotation du passé, liés aux vagues de remboursements anticipés. Le Gouvernement s'est engagé à maintenir la dotation spéciale au budget régional, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des déficits à horizon 2022 :

Total cumulé à fin 2020	-7.667.402,41
Dotation 2021	6.000.000,00
Dotation 2022	1.667.402,41

66.11.05 – Subvention RW – reprise activités du FRCE : 537.160 €

La SWCS maintient l'intervention de la RW dans les frais de fonctionnement liés à la reprise des activités du FRCE. Ce poste couvre deux volets:

- ✓ Les frais de fonctionnement générés à la SWCS (suivi des dossiers, gestion du contentieux, accompagnement et suivi des EL, ...): 35.000 €. Ce montant est en diminution étant donné l'extinction naturelle des dossiers en portefeuille (durée maximale de 60 mois pour les prêts octroyés à l'époque par le FRCE) ;
- ✓ Les frais de fonctionnement des Entités Locales : 502.160 €. Le mode de subventionnement des Entités locales a été établi dans la convention de collaboration qu'elles ont signée avec la SWCS et le Fonds du Logement en 2018, pour 2 années. La subvention comprend une partie fixe et une partie :
 - Un montant forfaitaire de 50.000€ / EL (avec un minimum de 47 dossiers) -> payable en année N
 - Un montant variable de 240€ / dossier / EL pour les 47 premiers dossiers-> payable en Année N
 - Un montant variable de 240€ / dossier / EL pour les dossiers au-delà des 47 premiers-> payable en Année N+1

Dans l'attente d'informations quant à la reconduction (ou non) de cette convention, nous avons gardé les mêmes hypothèses de travail.

Tenant compte des chiffres de production au 31/12/2020, le montant de la subvention à verser aux EL pour 2022 serait:

7 ENTITES LOCALES	par EL	Total
Partie Fixe 1 Année N	50.000,00	350.000,00
Partie Fixe 2 Année N (47 dossiers - 240€/dossier)	11.280,00	78.960,00
Partie variable - Solde année N-1		73.200,00
TOTAL BUDGET 2022		502.160,00

86.70 – Remboursements de crédits (par les entreprises) : 0 €

Ce poste reprend habituellement les intérêts perçus sur les swaps de taux d'intérêts. Etant donné les prévisions de taux euribor (< 12 ans) négatifs, il n'est rien prévu à ce poste pour l'année 2022.

87.20 – Remboursements de crédits (par les ménages) : 148.173.700 €

87.20.01 – Remboursement des crédits hypothécaires à taux par les clients : 104.350.300 €

Ce poste reprend :

- ✓ L'amortissement du capital des prêts aux particuliers (crédits hypothécaires) : 54.350.300 €
Il s'agit d'une estimation des flux de capital à recevoir pour les crédits hypothécaires (dossiers courtiers), basée sur les éléments suivants :
 - La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur base de la situation des prêts arrêtée au 31 décembre 2021 ;
 - La projection des flux de capital en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 410 millions d'€ (dont 40% de dossiers courtiers), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour la production de janvier 2022.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - prêts à TAUX	
Amort 2022 - flux prêts clients avec taux - prod arrêtée au	31-12-2021	Prêts clients avec taux	51.754.000,00	
Amort 2022 - Production 2022 ("classique")		Prêts clients avec taux	2.596.300,00	
Amort 2022 - Production 2022 (PRW)		Prêts clients avec taux	379.900,00	54.730.000,00

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés de prêts aux particuliers (estimation de 200 millions d'€ de RA dont 25 % pour les dossiers courtiers): 50.000.000€.

87.20.02 – Remboursement des prêts à 0% par les clients : 43.687.800€

- ✓ Le remboursement en capital des prêts aux particuliers pour les prêts à 0% (PAT & PH écoréno): 41.188.000€
 - La projection des flux de capital à recevoir sur base de la situation des PAT et PH écoréno arrêtée au 31 décembre 2021 ;
 - La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 93,6 millions d'€ (dont 90% de dossiers courtiers PAT & PH écoréno), répartie de manière régulière sur les 12 mois.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - prêts 0%	
Amort 2022 - flux prêts clients 0% - Prod arrêtée au	31-12-2021	Prêts clients 0% PAT & PHécoréno	37.123.680,00	
Amort 2022 - Production 2022		Prêts clients 0% PAT & PHécoréno	4.064.200,00	41.188.000,00

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés de prêts aux particuliers à 0% : 2.500.000€

87.20.03 – Remboursement des prêts à 0% (Locaprêt) par les clients : 135.600€

Partant des hypothèses suivantes :

Nombre de dossiers octroyés en 2020	53	206.640 €
Estimation du nombre de dossiers 2021	50	200.000 €
Montant moyen estimé d'un prêt	4.000 €	
Durée du prêt	36 mois	
Calcul des frais de fonctionnement		
Année de production (montant par dossier)	340,00	
Années suivantes s/Encours (montant par dossier)	20,00	
Défauts de paiements (NGW prévoyait 4% du montant)		

Les échéances de remboursement attendues pour 2022 s'élèveraient à 135.600€.

87.20.04 – Remboursement des prêts à 0% (Garantie Locative) par les clients : 2.640.000 €

Partant des hypothèses suivantes :

Estimation du nombre de dossiers 2021	800	960.000 €
Estimation du nombre de dossiers 2022	3.600	4.320.000 €
Montant moyen estimé d'un prêt	1.200 €	
Durée du prêt	24 mois	
Calcul des frais de fonctionnement:		
Année de production:	100,00	par dossier
Années suivantes s/Encours:	20,00	par dossier

Le montant des remboursements attendus s'élève à 2.640.000€.

89.17 – Remboursement des crédits (par les autres unités publiques) : 238.432.800 €

89.17.01 – Remboursement des avances à taux par les guichets : 235.941.500 €

Ce poste reprend :

- ✓ Le remboursement en capital des avances aux guichets pour les crédits hypothécaires à taux: **89.541.500 €**

Il s'agit d'une estimation des flux de capital à recevoir pour les avances à taux, basée sur les éléments suivants :

- La projection des flux de capital à recevoir sur base de la situation des avances arrêtée au 31 décembre 2021 ;
- La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 410 millions d'€ (dont 60% de dossiers prêteurs), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour la production de janvier 2022.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - avances à TAUX	
Amort 2022 - flux avances avec taux - prod arrêtée au	31-12-2021	Avances guichets avec taux	82.047.000,00	
Amort 2022 - Production 2022 ("classique")		Avances guichets avec taux	3.894.500,00	
Amort 2022 - Production 2022 (PRW)		Avances guichets avec taux	569.900,00	86.511.000,00

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés des avances aux guichets (estimation de 20 millions d'€ de RA dont 75 % pour les dossiers prêteurs): **150.000.000€.**

89.17.02 – Remboursement des avances à 0% par les guichets : 2.491.300 €

- Le remboursement en capital des avances aux guichets ayant financé les PH écoréno: **1.991.300 €**
- La projection des flux de capital à recevoir sur base de la situation des avances pour PH écoréno arrêtée au 31 décembre 2021 ;
- La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 93.6 millions d'€ (dont 10 % de dossiers prêteurs PH écoréno), répartie de manière régulière sur les 12 mois.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - avances 0%	
Amort 2022 - flux avances 0% - Prod arrêtée au	31-12-2021	Avances Guichets 0% PH écoréno	1.685.354,00	
Amort 2022 - Production 2022		Avances Guichets 0% PH écoréno	305.900,00	1.991.300,00

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés des avances à 0% : **500.000€**

TITRE III – PRODUITS D’EMPRUNTS

96.10 – Produits des emprunts en euros : 210.000.000 €

96.10.01 – Nouveaux emprunts garantis par la Région : 205.000.000 €

Ce poste reprend une estimation des emprunts à lever pour l’année 2022.

Partant de l’hypothèse de 410 millions d’actes signés, d’une dotation en capital inchangée à 21,37 millions d’€ et d’un montant de remboursements anticipés de 200 millions d’€, le montant de nouveaux emprunts nécessaire pour financer l’activité 2022 s’élèverait à 205 millions d’€.

L’évolution de la production et du calcul de la dotation détermineront le montant nécessaire.

96.10.02 – Nouveaux emprunts sans nouvelle garantie RW – Avances de la Communauté Germanophone : 5.000.000 €

Conformément à la convention conclue avec la Communauté Germanophone, cette dernière verse chaque année à la SWCS une avance de 5 millions d’€, qui permet à la SWCS d’octroyer des prêts (CH et Pat) sur le territoire de la Communauté Germanophone.

96.31 – Produits des emprunts à l’intérieur du secteur des administrations publiques en euros : 132.206.300 €

96.31.01 - Avances 0% versées par la Région pour le financement des prêts travaux à 0% (Energie & Rénovation) : 101.541.300 €

Ce poste reprend l’avance remboursable à verser par RW pour le financement des prêts à 0% octroyés dans le cadre des projets de rénovation et d’économies d’énergie. Ce montant tient compte d’une augmentation de l’objectif de production de 10% pour les prêts à 0%. Montant revu à la hausse pour tenir compte de la régularisation nécessaire des sommes avancées par la SWCS et de l’objectif d’augmentation de la production. Objectif de 3.200 PAT pour 81 millions € et 1.050 PH écoréno pour environ 17 millions €.

96.31.02 – Avances 0% versées par la Région pour le financement des prêts Jeunes : 26.345.000 €

Le montant d’avance à 0% nécessaire pour une production de 470 millions d’€ a été estimé à 30,2 millions d’€. Par simple règle de trois, le montant estimé pour l’objectif classique de 410 millions d’€ serait de 26,35 millions d’€.

96.31.03 – Avances 0% versées par la Région pour le financement des prêts Garantie Locative : 4.320.000 €

Objectif de production de 3.600 prêts d’un montant moyen de 1.200€, soit 4,32 millions d’€.

TITRE IER – RECETTES COURANTES

26.10 – Perception d'intérêts (d'autres secteurs que celui des administrations publiques) : 146.900 €

Ce poste reprend une estimation des flux d'intérêts à recevoir pour les crédits hypothécaires (dossiers courtiers) qui seront octroyés en 2022 dans le cadre du PRW.

L'objectif de production est de 60 millions d'euros (objectif classique de 410 millions d'euros porté à 470 millions d'euros dans le cadre du PRW). Le montant a simplement été déterminé en appliquant une règle de trois à l'estimation des flux pour l'objectif global de 470 millions d'euros.

26.20 – Perception d'intérêts (à l'intérieur du secteur des administrations publiques) : 220.300 €

Ce poste reprend une estimation des flux d'intérêts à recevoir sur les avances aux guichets (dossiers prêteurs) qui seront octroyés en 2022 dans le cadre du PRW.

L'objectif de production est de 60 millions d'euros (objectif classique de 410 millions d'euros porté à 470 millions d'euros dans le cadre du PRW). Le montant a simplement été déterminé en appliquant une règle de trois à l'estimation des flux pour l'objectif global de 470 millions d'euros.

38.50 – Autres transferts de revenus (en provenance des ménages) : 48.000 €

Il s'agit de la cotisation de solidarité prélevée au client lors de l'octroi d'un crédit. Cette cotisation correspond à 0,2% du montant prêté hors assurance vie. Elle est prélevée par la SWCS et reversée de manière trimestrielle à la RW afin d'alimenter le fonds de solidarité.

Partant d'une hypothèse de production de 60 millions d'€ dont 40% de dossiers courtiers.

TITRE II – RECETTES EN CAPITAL

66.11 – Transferts en capital (à l'intérieur d'un groupe institutionnel) : 11.475.000 €

Il s'agit du montant complémentaire de dotation obtenu dans le cadre du PRW. Ce montant permettra de réaliser un objectif de production de 470 millions, une partie de ce montant devra être utilisé pour couvrir des frais de personnel supplémentaire, engagé pour permettre de répondre à l'augmentation de la production.

87.20 – Remboursements de crédits (par les ménages) : 379.900 €

Ce poste reprend une estimation des flux d'amortissement de capital à recevoir pour les crédits hypothécaires (dossiers courtiers) qui seront octroyés en 2022 dans le cadre du PRW.

L'objectif de production est de 60 millions d'euros (objectif classique de 410 millions d'euros porté à 470 millions d'euros dans le cadre du PRW). Le montant a simplement été déterminé en appliquant une règle de trois à l'estimation des flux pour l'objectif global de 470 millions d'euros.

89.17 – Remboursement des crédits (par les autres unités publiques) : 569.900 €

Ce poste reprend une estimation des flux d'amortissement de capital à recevoir sur les avances aux guichets (dossiers prêteurs) qui seront octroyés en 2022 dans le cadre du PRW.

L'objectif de production est de 60 millions d'euros (objectif classique de 410 millions d'euros porté à 470 millions d'euros dans le cadre du PRW). Le montant a simplement été déterminé en appliquant une règle de trois à l'estimation des flux pour l'objectif global de 470 millions d'euros.

TITRE III – PRODUITS D'EMPRUNTS

96.10 – Produits des emprunts en euros : 47.000.000 €

96.10.01 – Nouveaux emprunts garantis par la Région : 47.000.000 €

Il s'agit du complément d'emprunt obtenu pour permettre d'atteindre l'objectif de production de 470 millions d'€.

96.31 – Produits des emprunts à l'intérieur du secteur des administrations publiques en euros : 3.855.000 €

96.31.02 – Avances 0% versées par la Région pour le financement des prêts Jeunes :

3.855.000 €

Le montant d'avance à 0% nécessaire pour une production de 470 millions d'€ a été estimé à 30,2 millions d'€. Par simple règle de trois, le montant estimé pour le complément d'objectif de 60 millions d'€ serait de 3,85 millions.

SWCS - BUDGET DES DEPENSES

Programme 01 – Fonctionnel

TITRE IER – DÉPENSES COURANTES

03.10 – Opérations internes diverses : 952.800 €

Les opérations comptables reprises sous cette rubrique sont neutralisées lors du calcul du solde SEC car il s'agit principalement d'opérations de transfert entre compte (corrections, etc), n'engendrant pas de décaissement.

03.10.01 – Amortissements, réductions de valeur et provisions : CE=CL 698.600 €

Ce poste reprend l'estimation des amortissements qui devront être actés durant l'exercice 2022. Le montant a été calculé en tenant compte des investissements encore à réaliser en 2021 (situation arrêtée au 31 mars 2021), et des nouveaux investissements à prévoir en 2022.

03.10.02 – Charges diverses : CE=CL 254.200 €

Ce poste reprend essentiellement deux éléments :

- ✓ La prise en charge annuelle du différentiel d'actualisation acté lors de la reprise du portefeuille du Logis familial, conformément au tableau d'amortissement repris dans les règles d'évaluation: 110.000 € ;
- ✓ La reprise annuelle du différentiel d'actualisation acté pour les réductions HT. Pour rappel, sous la mesure « HT », la RW versait en une fois le montant actualisé des réductions HT à valoir sur toute la période (8 ou 12ans selon le type de réduction). Le différentiel entre le montant théorique et le montant actualisé fait l'objet d'une reprise progressive en compte de résultat : 141.400 €.

11.11 – Rémunérations du personnel : 6.337.500 €

Ce poste, en augmentation par rapport au budget ajusté 2021, reprend l'ensemble des rémunérations, à savoir :

- ✓ Les rémunérations pour du personnel statutaire : 1.085.500 €
- ✓ Les rémunérations pour du personnel contractuel : 5.130.000 €
- ✓ Les rémunérations versées au personnel détaché : 78.000 €
- ✓ Des indemnités de rupture : 25.000 €
- ✓ Les rémunérations pour des étudiants : 19.000 €

L'augmentation des rémunérations pour tenir compte de l'effet de la statutarisation de membres du personnel qui risque d'augmenter vu les décisions prises par le GW. Par ailleurs, les montants ont également été revus pour tenir compte des indexations à venir en 2022.

11.12 – Autres éléments de la rémunération: 488.000 €

11.12.01 – Pécule de vacances : 448.000 €

Ce poste reprend une estimation du pécule de vacances calculée sur la base du personnel tel que considéré pour le calcul des rémunérations au poste 11.11. Par le passé ce montant était intégré aux rémunérations. La comptabilité SEC nécessite que ce poste soit désormais isolé des rémunérations.

11.12.02 – Intervention dans les abonnements transports publics : 40.000 €

Il s'agit de l'intervention de la SWCS dans le coût des abonnements des agents aux transports publics. Ce montant reste constant d'une année à l'autre.

11.20 – Cotisations et charges sociales : 2.213.000 €

Comme c'est le cas pour le pécule de vacances, les cotisations et charges sociales font l'objet d'une rubrique séparée des rémunérations.

11.40 – Salaire en nature : 295.250€

11.40.01 – Frais divers de personnel – Lunch pass : 145.250 €

Ce poste correspond à la quote-part des lunch pass à charge de la SWCS (qui s'élève à 5,36€/lunch pass).

11.40.02 – Frais divers de personnel : 150.000€

Ce poste reprend les frais divers tels que la mise à disposition de boissons au personnel, la réception organisée à l'occasion du Nouvel An, les aménagements à effectuer dans le cadre du « Plan bien-être », les fleurs et cadeaux offerts pour des occasions particulières (naissance, décès...), déduction faite des avantages de toute nature calculés pour les agents disposant d'un abonnement de téléphone, d'un ordinateur...

L'augmentation de ce poste est due principalement à l'intégration des dépenses liées à l'indemnité de télétravail octroyée aux membres du personnel de la SWCS. Initialement, ces dépenses étaient affectées au code Sec 12.11. Ce poste a dû être revu à la hausse compte tenu du passage de l'indemnité à 50€ avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

12.11 – Frais généraux de fonctionnement (secteurs autres que les administrations publiques) : 3.630.530 €

12.11.01 – Frais courants sur immeubles destinés à la vente : CE=CL 20.000 €

Ce poste reprend les frais engendrés par les immeubles destinés à la vente, tels que les frais de gaz, d'eau, d'électricité...

12.11.02 – Frais de personnel : 436.400 €

Ce poste est composé de différents éléments :

- ✓ *Les assurances pour le personnel - 33.500 €* : il s'agit des assurances contractées pour le personnel, telles que l'assurance Responsabilité civile et protection juridique, l'assurance accidents (accidents de travail ou sur le chemin du travail), l'omnium mission pour le personnel utilisant son véhicule privé lors de missions...

Un marché public pour les assurances a été lancé fin de l'année 2020, l'engagement budgétaire a donc eu lieu en 2020.

Code SEC	Libellé	Montant attribué 2020	Prévisions de Liquidations 2021	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)	Prévisions de Liquidations 2023	Prévisions de Liquidations 2024
12.11	12.11.02 - Frais de personnel - Assurances	134.000,00	33.500,00	0,00	33.500,00	33.500,00	33.500,00
	Assur. RC Générale et Protection juridique	11.000,00	2.750,00	0,00	2.750,00	2.750,00	2.750,00
	Assur. Accidents	104.000,00	26.000,00	0,00	26.000,00	26.000,00	26.000,00
	Assur. Omnium missions de service	19.000,00	4.750,00	0,00	4.750,00	4.750,00	4.750,00

- ✓ *Les frais de formation et de coaching - 245.500 €* : ce poste reprend tant les formations à destination du personnel de la SWCS, que celui du personnel des guichets (notamment le volet lié aux obligations par rapport à la FSMA) et des administrateurs.
- ✓ *Les frais de « gestion » - 12.400 €* : il s'agit principalement des frais liés à la gestion du logiciel de paie Ulis ainsi que du coût de gestion des lunch pass ;
- ✓ *Les frais de déplacement du personnel - 121.000 €* : ce poste reprend principalement le coût des déplacements (en véhicule personnel et en transport en commun) des membres du personnel dans le cadre de leurs missions. Sont également repris sous ce poste les frais de séjour ;
- ✓ *Les frais de personnel mis à disposition - 7.000 €* : montant inchangé par rapport à 2021, pour faire appel au conseiller externe en prévention. Augmentation du poste à 12.000€ au vu du liquidé en 2021.

12.11.03 – Rétribution de tiers : 1.542.030 €

Ce poste est composé de différents éléments :

- ✓ *Les assurances - 43.830 €* : il s'agit ici des assurances qui ne sont pas destinées au personnel mais plutôt aux immobilisés et au « métier » de la SWCS. Sont ainsi reprises sous cette rubrique, les assurances pour les immeubles (siège social et immeubles destinés à la vente), pour le matériel informatique, pour le matériel utilisé lors des événements du type « foires et salons ». Ce poste reprend également les assurances plus spécifiques, comme l'assurance contre la cyber criminalité et l'assurance destinée à couvrir le défaut de paiement des primes d'assurances incendie du propriétaire du bien, visant ainsi à préserver la garantie hypothécaire de la SWCS.

Le renouvellement de certaines polices avaient fait l'objet d'un marché public fin 2020. Toutefois, une série de lots prévus dans le marché n'ont pas pu être attribués, faute d'offre. Dès lors, plusieurs marchés sont relancés en 2021.

Code SEC	Libellé	MP à renouveler 2021	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)	Prévisions de Liquidations 2023	Prévisions de Liquidations 2024	Prévisions de Liquidations 2025
12.11	12.11.03 - Rétribution de tiers - Assurances	175.500,00	0,00	43.830,00	43.830,00	43.830,00	43.830,00
	Assur Cyber-risques	62.000,00	0,00	15.500,00	15.500,00	15.500,00	15.500,00
	Assur Tous Risques Chantiers	37.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Assur. Tous risques sauf - patrimoine immobilier	8.500,00	0,00	2.830,00	2.830,00	2.830,00	2.830,00
	Assur. Tous risques sauf - risques électroniques	10.000,00	0,00	3.330,00	3.330,00	3.330,00	3.330,00
	Assur. Périls nommés des biens hypothéqués	0,00	0,00	2.830,00	2.830,00	2.830,00	2.830,00
	Assur RC prof des intermédiaires de crédit (guichets)	56.000,00	0,00	18.670,00	18.670,00	18.670,00	18.670,00
	Assur RC professionnelle de la SWCS - intermédiaire assurances	2.000,00	0,00	670,00	670,00	670,00	670,00

- ✓ *Les cotisations - 52.500 €* : il s'agit ici des cotisations versées au service social de la RW et au service de prévention (médecine du travail). Ces cotisations concernent le personnel et sont donc comptabilisées à la rubrique 62* du compte de résultats.
- ✓ *Les honoraires pour consultants CE=2.972.000 €/CL=1.362.000 €* : ce poste reprend différents éléments dont principalement :
 - Consultations juridiques et financières : 30.000 € prévus pour des consultations d'avocats dans différentes matières (RGPD, avis en marché public, consultations en droit social, fiscal, ...);
 - Consultations en ressources humaines : 20.000 € prévus si la SWCS a besoin de consultants dans le domaine des ressources humaines, notamment dans le cadre de séminaires stratégiques, de formations en management ou pour remettre des avis juridiques...
 - Consultations en informatique: 232.000 € prévus pour des projets de développement en interne, pour de la consultance en recrutement, des consultations en sécurité de l'information...
 - Consultations pour projets divers : 150.000€ prévus pour faire face à des besoins ponctuels de consultance, dans le cadre de projets qui pourraient être menés par la SWCS;
 - Les honoraires d'avocats et huissiers pour les dossiers en contentieux : 205.000 €. Le marché public d'avocats a été renouvelé en 2019. En ce qui concerne les huissiers, ils font partie des exclusions à la réglementation sur les marchés publics. La SWCS n'a donc pas fait un marché sur 4 ans, mais prévoit, chaque année, un engagement budgétaire. Au regard de la situation au 31 décembre 2021, le montant prévu pour 2022 a été maintenu à 120.000 € :

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	12.11.03 Rétribution de tiers - Avocats & huissiers	171.234,34	171.558,01	120.000,00	205.000,00	86.558,01	120.000,00	205.000,00
	Rétribution de tiers - Avocats (contentieux)	91.724,89	171.558,01	0,00	85.000,00	86.558,01	0,00	85.000,00
	Rétribution de tiers - Huissiers	79.509,45	0,00	120.000,00	120.000,00	0,00	120.000,00	120.000,00

- Les honoraires des réviseurs : 20.000 €. Le marché public pour les réviseurs a été attribué en 2020, pour une durée de 3 ans. Le montant à liquider en 2022 est de 20.000 €.

Code SEC	Libellé	exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11.03	12.11.03 - Rétribution de tiers - Honoraires réviseurs	19.057,50	60.500,00	0,00	20.000,00	40.500,00	0,00	20.000,00
	MP 2017 (MP 17005)	9.377,50	0,00	0,00	0,00	0,00		
	MP 2020 (MP 20001)	9.680,00	60.500,00	0,00	20.000,00	40.500,00	0,00	20.000,00

- Un montant de 300.000 € a été engagé en 2021 pour mener un marché public sur 4 ans, visant à désigner des architectes pour réaliser des expertises pour la SWCS ; 100.000 € devraient être liquidés en 2022.
Par ailleurs, il est prévu de lancer un marché cadre sur 4 ans visant à désigner des auditeurs logement, qui travailleraient pour la SWCS. Ces auditeurs interviendraient dans le cadre de dossiers visant un public précarisé. Des contacts sont en cours avec la BEI pour bénéficier de fonds européens dans le cadre de ce projet. Le montant du marché cadre est estimé à 2,4 millions d'€.

Code SEC	Libellé	exécuté 2020	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11.03	12.11.03 - Rétribution de tiers - Honoraires consultants - Expertises / Audit	27.830,00	300.000,00	75.000,00	225.000,00	2.420.000,00	705.000,00
	FA 2020 - Expert architecte	27.830,00	300.000,00	75.000,00	225.000,00	0,00	100.000,00
	MP Auditeurs logement	0,00	0,00	0,00	0,00	2.420.000,00	605.000,00

- ✓ *Les redevances et cotisations (CE=48.700 €/CL=83.700€) : il s'agit ici des redevances et cotisations payées pour l'accès aux consultations BNB, les cotisations à verser à la FSMA, à Accesso, l'utilisation du logiciel de paiement Isabel, les cotisations aux groupements professionnels. Cette rubrique reprend également l'abonnement à la plateforme internet « Insito » pour la gestion de l'ALM, dont le marché public a été renouvelé en avril 2021.*

Code SEC	Libellé	exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	12.11.03 - Abonnement - Outil de gestion ALM	32.670,00	0,00	140.000,00	35.000,00	105.000,00	0,00	35.000,00
	MP 2017	32.670,00	0,00			0,00		0,00
	MP 2021 - attribué en 04/2021	0,00	0,00	140.000,00	35.000,00	105.000,00	0,00	35.000,00

12.11.04 – Communication et relations publiques : 374.000 €

Ce poste reprend différents éléments, dont les principaux sont :

- ✓ Les abonnements aux journaux, les abonnements en ligne, l'achat de manuels... : 25.000 € ;
- ✓ Les publications légales (moniteur, offres d'emploi...) : 5.000 € ;
- ✓ Les campagnes promotionnelles : 50.000 € ; **Ce poste est augmenté de 150.000€ pour tenir compte de la campagne qui sera menée pour les produits « Garantie Locative ». Il s'agit d'une campagne menée en collaboration avec le Cabinet du Ministre du logement, et financée par une subvention.**
- ✓ Les participations aux foires et salons : 30.000 € ;
- ✓ Les supports d'information (prospectus, affiches...) : 31.250 €
- ✓ Les kits à destination des emprunteurs : 11.250 €
- ✓ La communication externe : un montant de 20.000 € est prévu pour d'éventuels projets spécifiques
- ✓ L'assistance à la définition de la stratégie de communication de la SWCS : 25.000€ ;
- ✓ Le rapport d'activité et les supports de communication interne : 25.000€

12.11.05 – Fournitures faites à l'entreprise : 206.900 €

Ce poste reprend les dépenses relatives à l'utilisation de l'énergie 'eau, gaz, électricité, carburant voitures. Sont également repris sous cette rubrique l'achat de fournitures de bureau (petit matériel non amortissable, y compris informatiques) et les frais d'expédition.

12.11.06 – Charges locatives et entretien : 453.000 €

Il s'agit des dépenses liées à :

- ✓ L'entretien et les réparations à prévoir pour le bâtiment :

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	TOTAL ENGAGE	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	12.11.06 Charges locatives & entretien immeuble Ecluse	151.436,23	628.000,00	433.249,53	100.000,00	237.100,00	296.149,53	100.000,00	237.100,00
	MP nettoyage locaux	73.341,37	388.000,00	314.658,63	0,00	97.100,00	217.558,63	0,00	97.100,00
	MP pour services d'entretien du bâtiment	29.742,28	110.000,00	80.257,72	0,00	27.500,00	52.757,72	0,00	27.500,00
	Autres	36.685,76	80.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00
	MP service de gardiennage	11.666,82	50.000,00	38.333,18	0,00	12.500,00	25.833,18	0,00	12.500,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- ✓ L'entretien du matériel ;
- ✓ La location de matériel et de véhicules (leasing, photocopieuses, machines à café...) :

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	12.11.10 - Location matériel et véhicules	54.869,48	99.199,62	44.000,00	84.000,00	59.199,62	44.000,00	84.000,00
	Leasing voitures	34.410,84	99.199,62	0,00	40.000,00	59.199,62	0,00	40.000,00
	Location autres	20.458,64	0,00	44.000,00	44.000,00	0,00	44.000,00	44.000,00

- ✓ Les prestations liées au gardiennage, à l'évacuation des déchets, l'entretien des extincteurs ;

12.11.07 – Autres fournitures et services : 407.700 €

Ce poste reprend principalement :

- ✓ La maintenance informatique-logiciels CE=217.100 €/CL=340.600 € : ce poste regroupe les renouvellements de licences informatiques annuelles (Adobe, ...), la maintenance des logiciels informatiques (Sofia, Accon, Harmoni.e, 3P, Sage, ...), l'hébergement des back up dans un data center...
- ✓ La maintenance informatique-matériel CE=CL 8.000 € : concerne le matériel hardware et les scanners

- ✓ Le coût des abonnements téléphoniques et frais liés au call center : 29.700 € ;
- ✓ La maintenance de l'applicatif Ulis pour le service des ressources humaines : 20.000 € ;
- ✓ Le coût de la maintenance et des accès internet : 9.400 €

12.11.08 – Frais de représentation et d'accueil des tiers : 30.500 €

Ce poste reprend essentiellement les dépenses de catering générées lors des réunions et de l'accueil des tiers, principalement les réunions en plénière avec les guichets.

12.11.09 – Autres charges d'exploitation : 3.000 €

Ce poste reprend des frais divers tels que les allocations versées aux agents pour l'achat d'un téléphone portable. Cela fait suite à la décision du Comité de direction de ne plus fournir de téléphone aux agents (personnel d'encadrement, experts...) mais de leur donner une allocation destinée à acheter eux-mêmes leur téléphone. Cette allocation est limitée à 200 € valable pour une durée de 3 ans.

12.11.10 – Autres charges financières : 29.000 €

Ce poste concerne les commissions sur émissions de billets de trésorerie et divers frais bancaires : 29.000 €

La diminution de ce poste par rapport à 2021 est due au transfert des dépenses liées au leasing des véhicules au poste 12.11.05, suite à la recommandation faite par les réviseurs dans le cadre de la clôture des comptes 2020.

12.11.11 – Récupération de frais généraux : -15.000€

Ce poste reprend les récupérations de frais généraux (ex : récupération de trop payés, ...).

12.11.12 – Frais administrateurs et commissaires : 143.000€

Il s'agit des jetons de présence et frais de déplacement à verser aux administrateurs et commissaires. **Ce poste est revu à la hausse pour tenir compte de l'indexation.**

Ce poste reprend également le montant de la cotisation Inasti ainsi que la prime d'assurance RC Dirigeants. Le marché public pour cette police d'assurance a été attribué fin 2020.

Code SEC	Libellé	Montant attribué 2020	Prévisions de Liquidations 2021	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)	Prévisions de Liquidations 2023	Prévisions de Liquidations 2024
12.11	12.11.12 - Assurances Dirigeants et mandataires sociaux	38.000,00	9.500,00	0,00	9.500,00	9.500,00	9.500,00
	Assur. RC Dirigeants	38.000,00	9.500,00	0,00	9.500,00	9.500,00	9.500,00

12.12 – Locations de bâtiments : 71.500 €

Le début des travaux du nouveau bâtiment rendra inaccessible une partie du bâtiment actuel en fin d'année 2021. Il y a donc lieu de prévoir la location d'espaces de réunions 2 (estimation à 6.500€), d'espace de stockage pour les archives papier stockés actuellement à la cave (estimation à 20.000€) ainsi que des espaces de stockage pour les différentes fournitures (estimation à 5.000€). L'engagement de ces dépenses a été prévue à l'ajusté 2021.

Par ailleurs, ce poste reprend également la location de places de parking pour le personnel, cette dépense est estimée à 40.000€.

12.50 – Impôts : 162.400€

12.50.01 – Charges fiscales d'exploitation : 52.000€

Ce poste reprend le montant des précomptes payés sur les bâtiments (siège social et immeubles en stock)

12.50.02 – Impôts : 110.400€

Il s'agit de la charge fiscale estimée pour 2022.

TITRE II – DÉPENSES EN CAPITAL

71.32 – Achat de bâtiments existants : 300.000 €

Ce poste reprend les éventuelles dépenses à prévoir dans le cadre de travaux d'aménagements du bâtiment actuel qui pourraient être réalisés conjointement aux travaux de construction du nouveau bâtiment. Il s'agit des investissements comptabilisés sous la rubrique 22* à l'actif du bilan.

72.00 – Construction de bâtiments/projets informatiques en cours : 2.815.000 €

Ce poste reprend d'une part, les investissements à réaliser dans le cadre de la construction sur le terrain « Dupuis » jouxtant le siège social de la SWCS. Il s'agit d'un engagement de 2018. Les prévisions de liquidations sont revues en fonction de l'état d'avancement du projet. Un montant de 2.715.000 € est prévu pour 2022.

Code SEC	Libellé	TOTAL ENGAGE	Exécuté 2020	Encours < 2021	AJU 2021 (CE)	AJU 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
72.00	72.00.01 - Immobilisations en cours - Construction terrain	8.823.000,00	281.210,53	8.421.193,61	0,00	357.500,00	8.063.693,61	0,00	2.715.000,00
	Frais annexes - Frais architectes, ingénieurs,...	877.800,00	235.539,65	521.664,49	0,00	250.000,00	271.664,49	0,00	500.000,00
	Frais annexes - Coordinateur chantier...	60.500,00	0,00	60.500,00	0,00	7.500,00	53.000,00	0,00	15.000,00
	Convention Igretec (assistance maître d'ouvrage)	447.700,00	45.670,88	402.029,12	0,00	100.000,00	302.029,12	0,00	200.000,00
	Travaux de construction	7.437.000,00	0,00	7.437.000,00	0,00	0,00	7.437.000,00	0,00	2.000.000,00

Ce poste correspond aux « immobilisations en cours » comptabilisées à la rubrique 27* de l'actif du bilan.

Les frais annexes au bâtiment (frais d'architectes, assistance à maîtrise d'ouvrage...) repris précédemment sous le code SEC 12.11 sont également repris au niveau des immobilisations.

Les travaux ne commenceront pas avant la fin de l'année 2021, il est donc proposé de reporter les montants prévus au niveau des crédits de liquidation aux années ultérieures.

D'autre part, les développements d'outils informatiques non encore opérationnels sont désormais comptabilisés sous cette rubrique, suite à la recommandation faite par les réviseurs lors de la clôture des comptes 2020. C'est le cas notamment du projet Square 2, pour lequel des développements devront encore avoir lieu.

74.10 – Achat de matériel roulant : 0 €

Il n'est prévu aucun achat de matériel roulant, étant donné que la SWCS a recours à un marché de leasing en cas de besoin de véhicule.

74.22 – Achat d'autre matériel : 90.000 €

Ce poste reprend les investissements en mobilier et matériel, tels que repris à la rubrique 24* de l'actif du bilan.

Prévision d'un premier marché cadre pour l'achat de matériel (aménagement des coins cuisine notamment) et de mobilier pour équiper le nouveau bâtiment, commande prévue en 2022 pour une livraison en 2023 : 412.000 €.

74.40 – Achat de biens incorporels : 333.100 €

Ce poste reprend les investissements en logiciels informatiques, tels que comptabilisés à la rubrique 21* de l'actif du bilan.

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	Encours < 2021	AJU 2021 (CE)	AJU 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
74.40	74.40.01 - Immobilisations incorporelles - acquisition	241.886,84	1.191.728,68	206.100,00	519.100,00	878.728,68	469.100,00	333.100,00
	<i>Sofia 2</i>	<i>97.973,70</i>	<i>945.202,30</i>	<i>0,00</i>	<i>165.000,00</i>	<i>780.202,30</i>	<i>0,00</i>	<i>165.000,00</i>
	<i>Papyrus 2</i>	<i>43.616,66</i>	<i>159.383,34</i>	<i>0,00</i>	<i>121.000,00</i>	<i>38.383,34</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Logiciel comptable (MP à prévoir 2022)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>200.000,00</i>	<i>40.000,00</i>
	<i>Autres licences (logiciel classification documents, Owncloud..)</i>	<i>6.105,61</i>	<i>-4.111,92</i>	<i>6.100,00</i>	<i>8.100,00</i>	<i>-6.111,92</i>	<i>7.100,00</i>	<i>7.100,00</i>
	<i>MP Licence Microsoft</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>140.000,00</i>	<i>140.000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>242.000,00</i>	<i>81.000,00</i>
	<i>MP Logiciel comptable</i>	<i>57.293,13</i>	<i>69.706,87</i>	<i>0,00</i>	<i>20.000,00</i>	<i>49.706,87</i>	<i>0,00</i>	<i>20.000,00</i>
	<i>MP sharepoint (intranet SWCS)</i>	<i>0,00</i>	<i>1.548,09</i>	<i>60.000,00</i>	<i>60.000,00</i>	<i>1.548,09</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>MP Licences exchange</i>	<i>0,00</i>	<i>20.000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>5.000,00</i>	<i>15.000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>AppiCrédit</i>	<i>36.897,74</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>20.000,00</i>	<i>20.000,00</i>

Il s'agit donc des licences d'utilisation des logiciels suivants :

- ✓ Le logiciel de gestion des prêts et avances (Sofia2) dont le marché a été renouvelé en 2018. Un avenant a été signé en 2020 et le montant engagé a donc été ajusté ;
- ✓ Les licences d'utilisation de Microsoft, pour lesquelles le marché public devra être renouvelé en 2022. Le montant prévu en engagements s'élève à 242.000 € ;
- ✓ Les licences d'utilisation du logiciel comptable actuel : 20.000€. Par ailleurs un nouveau marché pour un logiciel comptable devra être lancé dans le courant de l'année 2022. Le montant est estimé à 200.000€ ;
- ✓ Autre licences (Owncloud, vulnérabilité, Appicrédit ...) : 27.100 €

75.00 – Constitution de stocks : 0 €

Ce poste reprend les variations du stock de biens destinés à la vente. Il est désormais à zéro car la politique de la SWCS est de ne plus racheter des biens lors de ventes publiques.

Programme 02 - Opérationnel

TITRE IER – DÉPENSES COURANTES

03.10 – Opérations internes diverses : 177.600 €

03.10.03 – Réductions de valeur sur créances : 147.600 €

Ce poste reprend les écritures comptables de réductions de valeur et reprises de réductions de valeur sur les créances (hypothécaires ou douteuses). Cette rubrique reprend également, en diminution du montant acté en réduction de valeur, la couverture prévue dans le cadre de la dotation en capital et destinée à limiter les pertes sur le portefeuille. Il s'agit globalement des écritures comptabilisées aux rubriques 633* et 634* du compte de résultat.

03.10.04 – Charges diverses : 30.000 €

Ce poste reprend principalement les corrections de dossiers de prêts (charges exceptionnelles) comptabilisées à la rubrique 66* « charges exceptionnelles » du compte de résultat.

12.21 – Frais généraux de fonctionnement (à l'intérieur du secteur des administrations publiques) : CE=CL 1.798.500€

12.21.01 – Commissions versées aux guichets courtiers (CH) : 1.290.400 €

Ce poste reprend les commissions à verser aux guichets courtiers dans le cadre des dossiers de crédits hypothécaires. Le montant estimé est calculé sur la base d'une hypothèse de 470 millions d'actes signés dont 33% de courtier (155,1 millions d'€) rémunérés à 0,8% du montant prêté.

12.21.02 – Commissions versées aux guichets courtiers (PAT) : 672.800 €

Ce poste reprend les commissions à verser aux guichets courtiers dans le cadre des dossiers PAT. Le montant estimé est calculé sur la base d'une hypothèse de 2.670 dossiers à 240 € de commission par dossier.

Est également reprise sous cette rubrique l'intervention de la SWCS dans le coût de fonctionnement lié à la réalisation des rapports financiers à destination de la CIF dans le cadre des décrets WBFIn (1440€ / guichet : 32.000€)

21.10 – Intérêts de la dette publique en euros : CE=CL 68.741.450 €

21.10.01 – Intérêts de la dette servant à financer l'activité hypothécaire : 68.711.450 €

Il s'agit ici des intérêts à payer sur les financements (emprunts et billets de trésorerie).

Ce montant correspond au cumul des flux suivants :

- ✓ Intérêts projetés pour 2022 sur les emprunts et billets de trésorerie (court et long terme) en cours au 31 décembre 2021 ;
- ✓ Intérêts projetés pour 2022 sur un emprunt de 30 millions d'€ en 20 ans (0.56%), un emprunt de 127 millions d'€ en 25 ans (0.82%) et un emprunt de 23 millions (hypothèse d'un taux de 0,9% et d'une durée de 25 ans) ;
- ✓ Intérêts projetés pour 2022 sur un emprunt de 205 millions d'€ destiné à financer l'activité 2022 (hypothèse d'un taux de 1,5% et d'une durée de 25 ans) ;

41.10 – Transferts de revenus au pouvoir institutionnel : 287.000 €

41.10.01 – Cotisation de solidarité (GBFI) à verser à la Région: 287.000 €

Ce poste reprend le montant estimé des cotisations de solidarité prélevées sur les montants prêtés aux clients et qui doivent être versées à la RW pour alimenter le Fonds de garantie. Montant calculé sur la base d'une production de 410 millions d'€ dont 40% de dossiers courtiers, à laquelle on applique 0,2% de cotisation de solidarité.

TITRE II – DÉPENSES EN CAPITAL

51.21 – Autres transferts en capital (aux entreprises publiques) : 502.160 €

Il s'agit des subventions de fonctionnement à destination des Entités Locales. Comme expliqué ci-dessus (point 66.11.05).

53.20 – Autres transferts en capital (aux ménages) : 28.685.500 €

53.20.01 – Réductions de mensualités (HT) octroyées aux clients : 1.688.500 €

Ce poste reprend les réductions de mensualités octroyées aux clients dans le cadre de la mesure Habitat pour Tous. Cette mesure s'est terminée en 2016 et a été remplacée par l'accesspack.

53.20.02 – Primes et subsides éco/réno affectés en RA : 26.998.000 €

Ce poste reprend une estimation des primes éco/réno à affecter en remboursement des prêts.

Voir supra, point 66.11.02. Ce poste est revu à la hausse, compte tenu de l'augmentation du montant moyen des primes, de l'objectif d'augmentation de la production et enfin du solde dû par la RW pour l'année 2021.

81.70 – Autres produits financiers : CE=CL 12.330.800 €

Les intérêts payés sur les swaps sont repris sous cette rubrique. Ce montant, repris sous la rubrique 60* en comptabilité générale, est neutralisé dans le calcul du solde SEC.

Ce montant a été déterminé sur la base des flux à payer en 2022 sur les swaps en cours au 31 mars 2021.

83.00 – Octroi de crédits (aux ménages) : CE=CL 232.073.000 €

83.00.01 – Libération des prêts (à taux) aux clients : 143.500.000 €

Ce poste reprend l'estimation des sommes à libérer aux clients particuliers dans le cadre des crédits hypothécaires. Le montant est basé sur une hypothèse de 410 millions de production dont 40% de dossiers courtiers.

83.00.02 – Libération des prêts (0% - Energie) aux clients : 84.253.000 €

Ce poste reprend l'estimation des sommes à libérer aux clients particuliers dans le cadre des prêts à 0% (PAT & PH écoréno) : estimation d'une production totale de 96 millions d'euros dont 90% en courtier

83.00.04 – Libération des prêts (0% - garantie Locative) aux clients : 4.320.000 €

Estimation d'une production de 3.600 dossiers d'un montant moyen de 1.200€

85.17 – Octroi de crédits (aux autres unités publiques) : CE=CL 275.861.000 €

85.17.01 – Libérations d'avances à taux aux guichets : 266.500.000 €

Il s'agit des avances octroyées aux guichets pour le financement des crédits hypothécaires lorsqu'ils sont prêteurs. Le montant est basé sur une hypothèse de 410 millions de production dont 60% de dossiers prêteurs.

85.17.02 – Libérations d'avances à 0% aux guichets: 9.361.000 €

Il s'agit des avances octroyées aux guichets pour le financement des PH écoréno dans le cadre des prêts mixtes lorsqu'ils sont prêteurs. Le montant est basé sur une hypothèse de 96 millions d'€ de production de prêts à 0% dont 10% de dossiers prêteurs.

91.31 – Octroi de crédits (au pouvoir institutionnel) : 45.108.400 €

85.11.01 – Remboursement de l'avance à 0% pour les prêts énergie : 39.616.400 €

Il s'agit de l'estimation de la tranche à rembourser en 2022 sur le montant total des avances à 0% octroyées par la RW. Ce remboursement tient compte des montants facturés aux clients en 2021 et des remboursements anticipés affectés en 2021, conformément à la convention d'avance.

85.11.02 – Remboursement de l'avance à 0% pour la mesure prêts Jeunes : 2.852.000 €

Il s'agit de l'estimation de la tranche à rembourser en 2022 sur les avances versées par la RW. Ces avances sont amorties en 25 ans et font l'objet d'un remboursement dès l'année suivant le versement par la Région.

La SWCS a reçu une avance de 20 millions d'€ en 2019 et une avance de 16,9 millions d'€ en 2020. L'avance 2021 s'élève à 34,4 millions d'€.

Estimation Montant à rembourser à RW - Avances 0% PJ	2022
Échéances 2022 de l'avance 2019 (20 millions d'€)	800 000,00 €
Échéances 2022 de l'avance 2020 (16,9 millions d'€)	676 000,00 €
Échéances 2022 de l'avance 2021 (34,4 millions d'€)	1 376 000,00 €
	2 852 000,00 €

85.11.03 – Remboursement de l'avance à 0% pour la mesure prêts Garantie locative : 2.640.000 €

Partant d'une estimation de 800 dossiers en 2021 et 3.600 dossiers en 2022 d'un montant moyen de 1.200€, cela représente une avance totale de 5,3 millions d'€ remboursable en 2 ans, soit 2,6 millions d'€.

91.10 – Remboursement de la dette en euros : CE=CL 132.374.000 €

91.10.01 – Amortissement des emprunts pour le financement de l'activité : 132.374.000 €

Il s'agit de la prévision du capital à rembourser pour les financements de l'activité hypothécaire. Le montant a été estimé sur la base de la projection de capital à rembourser en 2022 sur :

- ✓ L'encours de la dette au 31 mars 2021 ;
- ✓ Un emprunt de 180 millions d'€ à lever en 2021

L'emprunt de 252 millions d'€ à lever en 2022 sera remboursé à partir de 2023.

91.10.02 – Amortissement des emprunts pour le financement du Locaprêt: 0 €

La SWCS a financé ses locaprêts au moyen d'émissions de billets de trésorerie. Les taux d'intérêts étant négatifs sur ces financements, la SWCS n'a pas demandé d'intervention de la RW dans le financement de ces prêts.

Programme 99 – Plan de relance de la Wallonie

TITRE IER – DÉPENSES COURANTES

11.11 – Rémunérations du personnel : 256.500 €

Dans le cadre du Plan de relance, il est prévu d'engager du personnel afin de faire face à l'augmentation de la production. Les estimations sont réalisées sur base des éléments suivants :

	nbre	Coût unitaire	total	Commentaire
Niveau A	2	65.000	130.000	2 experts
Niveau B	4	53.000	212.000	2 Gestionnaires de dossiers + 2 gestionnaires Agence
	6		342.000	

11.20 – Cotisations et charges sociales : 85.500 €

Partant des hypothèses ci-dessus, et tenant compte d'une estimation de 25% de cotisations, on a donc 256.500€ de rémunérations et 85.500€ de cotisations.

21.10 – Intérêts de la dette publique en euros : 148.700 €

21.10.01 – Intérêts de la dette servant à financer l'activité hypothécaire : 148.700 €

Hypothèse d'un emprunt de 42 millions à un taux de 1.5% d'une durée de 25 ans.

41.10 – Transferts de revenus au pouvoir institutionnel : 48.000 €

41.10.01 – Cotisation de solidarité (GBFI) à verser à la Région: 48.000 €

Ce poste reprend le montant estimé des cotisations de solidarité prélevées sur les montants prêtés aux clients et qui doivent être versées à la RW pour alimenter le Fonds de garantie. Montant calculé sur la base d'une production de 60 millions d'€ dont 40% de dossiers courtiers, à laquelle on applique 0,2% de cotisation de solidarité.

TITRE II – DÉPENSES EN CAPITAL

83.00 – Octroi de crédits (aux ménages) : 24.000.000 €

83.00.01 – Libération des prêts (à taux) aux clients : 24.000.000 €

Ce poste reprend l'estimation des sommes à libérer aux clients particuliers dans le cadre des crédits hypothécaires. Le montant est basé sur une hypothèse de 600 millions de production dont 40% de dossiers courtiers.

85.17 – Octroi de crédits (aux autres unités publiques) : 36.000.000 €

85.17.01 – Libérations d'avances à taux aux guichets : 36.000.000 €

Il s'agit des avances octroyées aux guichets pour le financement des crédits hypothécaires lorsqu'ils sont prêteurs. Le montant est basé sur une hypothèse de 60 millions de production dont 60% de dossiers prêteurs.

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES										
Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Situation provisoire au 31/12/2021 en €	INITIAL - 2022 (après conclave 10/2021) en €	ajustement 03/2022	AJUSTE 2022 (03/2022)
							982.304,55	403.000,00	-75.000,00	328.000,00
							PROGRAMME 01 - FONCTIONNEL			
							Titre Ier RECETTES COURANTES			
CC	01	08	10	01		06100	0,00	1.000,00		1.000,00
CC	01	08	10	02		06100	4.000,00	4.000,00		4.000,00
CC	01	08	20	01		06100	270.789,48	244.000,00		244.000,00
CC	01	16	12	01		06100				0,00
CC	01	16	20	03		06100	93.242,32			0,00
CC	01	26	10	01		06100	2,48			0,00
CC	01	28	20	01		06100				0,00
CC	01	38	10	01		06100	20.963,12			0,00
CC	01	38	30	01		06100	4.000,00	4.000,00		4.000,00
CC	01	46	10	01		06100	392.997,40	253.000,00	0,00	253.000,00
							TOTAL RECETTES COURANTES			
							Titre II RECETTES EN CAPITAL			
CC	01	76	12	01		06100				0,00
CC	01	76	32	01		06100	271.392,60	150.000,00	-75.000,00	75.000,00
CC	01	77	10	01		06100				0,00
CC	01	77	20	01		06100	567,00			0,00
CC	01	77	30	01		06100				0,00
CC	01	86	60	01		06100	317.347,55	0,00		0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	150.000,00	-75.000,00	75.000,00
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
CC	01	96	70	01		06100	0,00	0,00		0,00
							TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
							PROGRAMME 02 - OPERATIONNEL	851.836.410,00	29.126.040,00	880.962.450,00
							Titre Ier RECETTES COURANTES			
CC	02	08	10	03		06100	15.613.257,36	13.455.430,00		13.455.430,00
CC	02	08	10	05		06100	5.145.000,18	4.634.900,00		4.634.900,00
CC	02	08	10	06		06100				0,00
CC	02	08	10	07		06100	4.006.639,32	3.490.900,00	150.000,00	3.640.900,00
CC	02	08	10	08		06100	5.380,00	18.360,00		18.360,00
CC	02	08	10	09		06100		0,00		0,00

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES											
Ministère	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Situation provisoire au 31/12/2021		INITIAL - 2022 (après conclave 10/2021)	ajustement 03/2022	AJUSTE 2022 (03/2022)
							en €	en €			
								Libellé			
CC	02	08	10	10		06100		OID: transfert subventions en résultat - Frais fcmnt Garantie Locative	161.400,00	376.000,00	376.000,00
CC	02	16	12	01		06100		Récupérations diverses (clients)	133.733,25	148.500,00	148.500,00
CC	02	16	20	01		06100		Expertises payées par les guichets	365.888,71	665.000,00	665.000,00
CC	02	16	20	02		06100		Récupérations diverses (secteur public-dont personnel détaché)			0,00
CC	02	26	10	02		06100		Intérêts et indemnités clients (prêts)	26.743.973,53	29.101.000,00	27.119.300,00
CC	02	26	20	01		06100		Intérêts et indemnités guichets (avances)	42.834.388,51	46.709.000,00	40.797.200,00
CC	02	38	50	01		06100		Autres transferts de revenus (ménages)			0,00
CC	02	38	50	02		06100		Cotisation de solidarité prélevée aux clients	293.331,78	310.200,00	-23.200,00
HE	02	46	10	06		06100		Subvention RW - frais de fctmnt PAT 0% - Energie	2.642.640,00	2.990.900,00	5.156.400,00
CC	02	46	10	07		06100		Subvention RW - frais de fctmnt PAT 0% - Locaprêt		18.360,00	0,00
CC	02	46	10	08		06100		Subvention RW - Projet de communication Galo		0,00	150.000,00
CC	02	46	10	09		06100		Subvention RW - frais de fctmnt PAT 0% - Galo		376.000,00	376.000,00
								TOTAL RECETTES COURANTES	97.945.632,64	101.469.150,00	-4.644.160,00
								Titre II RECETTES EN CAPITAL			
CC	02	66	11	01		06100		Subvention RW - chèques-logement			
HE	02	66	11	02		06100		Subvention RW (prêts 0%) - Primes	11.410.322,55	16.607.000,00	12.503.100,00
CC	02	66	11	03		06100		Subvention RW (prêts 0%) - Ecoprêts		0,00	0,00
CC	02	66	11	04		06100		Dotation en capital RW	6.000.000,00	23.037.400,00	23.037.400,00
CC	02	66	11	05		06100		Subvention RW (reprise des activités FRCE - EL & SWCS)	516.880,00	537.160,00	537.160,00
CC	02	86	70	01		06100		Intérêts reçus sur SWAPS			0,00
CC	02	87	20	01		06100		Remboursement de crédits par les clients (taux)	105.911.019,38	95.791.000,00	104.350.300,00
HE	02	87	20	02		06100		Remboursement de crédits par les clients (0%)	41.306.601,09	39.446.000,00	43.687.800,00
CC	02	87	20	03		06100		Remboursement de crédits par les clients (0%) - Locaprêt	80.553,38	135.600,00	135.600,00
CC	02	87	20	04		06100		Remboursement de crédits par les clients (0%) - Garantie Locative	71.057,33	2.640.000,00	2.640.000,00
CC	02	89	17	01		06100		Remboursement des avances par les guichets (taux)	228.909.826,05	211.649.000,00	235.941.500,00
HE	02	89	17	02		06100		Remboursement des avances par les guichets (0%)	2.479.358,52	2.264.100,00	2.491.300,00
								TOTAL RECETTES EN CAPITAL	396.685.618,30	392.107.260,00	441.931.160,00
								Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
CC	02	96	10	01		06100		Produits des emprunts - AVEC nouvelle garantie	180.000.000,00	252.000.000,00	205.000.000,00
CC	03	96	10	02		06100		Produits des emprunts - SANS nouvelle garantie		5.000.000,00	5.000.000,00
CC	03	96	10	03		06100		Produits des emprunts - Financement Locaprêt		0,00	0,00
CC	02	96	31	01		06100		Nouvelles avances RW 0% - Energie	76.489.302,00	71.940.000,00	101.541.300,00
CC	02	96	31	02		06100		Nouvelles avances RW 0% - Logement (nvx Pj)	34.400.000,00	25.000.000,00	26.345.000,00
CC	02	96	31	03		06100		Nouvelles avances RW 0% - Garantie Locative	4.080.000,00	4.320.000,00	4.320.000,00
								TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	294.969.302,00	358.260.000,00	-16.053.700,00

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES							Situation provisoire au 31/12/2021	INITIAL - 2022 (après conclave 10/2021)	ajustement 03/2022	AJUSTE 2022 (03/2022)
AB							en €	en €		
Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie (PRW)	0,00	0,00	58.695.000,00
							Titre Ier RECETTES COURANTES			
							PRW242 - Intérêts et indemnités clients (prêts)			146.900,00
CC	99	26	10	02		06100				146.900,00
CC	99	26	20	01		06100				220.300,00
CC	99	38	50	02		06100				48.000,00
							TOTAL RECETTES COURANTES	0,00	0,00	415.200,00
							Titre II RECETTES EN CAPITAL			
							PRW242 - Dotation en capital RW			11.475.000,00
CC	99	66	11	04		06100				11.475.000,00
CC	99	87	20	01		06100				379.900,00
CC	99	89	17	01		06100				569.900,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0,00	0,00	12.424.800,00
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
							PRW242 - Produits des emprunts - AVEC nouvelle garantie			42.000.000,00
CC	99	96	10	01		06100				42.000.000,00
CC	99	96	31	02		06100				3.855.000,00
							TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	0,00	0,00	45.855.000,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	790.582.857,49	852.239.410,00	939.985.450,00
							TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	98.338.630,04	101.722.150,00	97.493.190,00
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	397.274.925,45	392.257.260,00	454.430.960,00
							TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	294.969.302,00	358.260.000,00	388.061.300,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	790.582.857,49	852.239.410,00	939.985.450,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	699.251.531,64	732.410.290,00	800.632.190,00
							TOTAL CODES 0X	25.206.466,34	22.224.590,00	22.374.590,00
							TOTAL CODES 8X	379.075.763,30	351.925.700,00	390.196.300,00
							TOTAL CODES 9X	294.969.302,00	358.260.000,00	388.061.300,00
							RESULTAT SEC DES RECETTES (hors codes 0, 8, 9)	91.331.325,85	119.829.120,00	139.353.260,00
							SOLDE SEC	6.932.675,88	13.879.230,00	21.874.770,00

Ministère	N° DO	N° Prog	AB				TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES		Situation provisoire 31/12/2021	Initial 2022 (après conclave 10/2021)	ajustements 03/2022	AJUSTE 2022 (03/2022)
			code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé				
								11.456.410,55	17.168.980,00	520.100,00	17.689.080,00	
							PROGRAMME 01 - FONCTIONNEL					
							Titre Ier DEPENSES COURANTES					
CC	01	01	03	10	01		OID: Amort, Rdv, Provisions	581.595,68	698.600,00		698.600,00	
CC	01	01	03	10	02		OID: charges diverses	293.286,62	254.200,00		254.200,00	
CC	01	01	11	11	01		Rémunérations personnel	5.207.194,53	6.017.400,00	320.100,00	6.337.500,00	
CC	01	01	11	12	01		Provisions pécule de vacances, congés non pris & HS	407.770,69	410.500,00	37.500,00	448.000,00	
CC	01	01	11	12	02		Intervention transports publics	33.928,58	40.000,00		40.000,00	
CC	01	01	11	20	01		Cotisations et charges sociales	1.723.072,30	2.017.000,00	196.000,00	2.213.000,00	
CC	01	01	11	40	01		Frais divers de personnel - Titres repas	116.110,60	145.250,00		145.250,00	
CC	01	01	11	40	02		Frais divers de personnel (rubrique 62*)	42.872,46	79.000,00	71.000,00	150.000,00	
CC	01	01	12	11	01		Frais courants sur immeubles destinés à la vente	1.715,78	20.000,00		20.000,00	
CC	01	01	12	11	02		Frais de personnel	279.319,91	424.400,00	12.000,00	436.400,00	
CC	01	01	12	11	03		Rétribution de tiers	506.749,01	1.542.030,00		1.542.030,00	
CC	01	01	12	11	04		Communication et relations publiques	49.302,58	222.500,00	151.500,00	374.000,00	
CC	01	01	12	11	05		Fournitures faites à l'entreprise	219.042,58	211.900,00	-5.000,00	206.900,00	
CC	01	01	12	11	06		Charges locatives et entretien	189.282,01	453.000,00		453.000,00	
CC	01	01	12	11	07		Autres fournitures et services divers	347.851,23	407.700,00		407.700,00	
CC	01	01	12	11	08		Frais de représentation	14.246,54	30.500,00		30.500,00	
CC	01	01	12	11	09		Autres charges d'exploitation	1.860,93	3.000,00		3.000,00	
CC	01	01	12	11	10		Autres charges financières	21.264,36	29.000,00		29.000,00	
CC	01	01	12	11	11		Récupération de frais généraux	-15.222,41	-15.000,00		-15.000,00	
CC	01	01	12	11	12		Frais administrateurs et commissaires	114.412,69	107.000,00	36.000,00	143.000,00	
CC	01	01	12	11	13		TVA non déductible	329.397,51			0,00	
CC	01	01	12	12	01		Location places de parking	9.622,11	71.500,00		71.500,00	
CC	01	01	12	50	01		Charges fiscales d'exploitation	54.644,66	51.000,00	1.000,00	52.000,00	
CC	01	01	12	50	02		Impôts		110.400,00		110.400,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	10.529.320,95	13.330.880,00	820.100,00	14.150.980,00	
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL					
CC	01	01	71	12	01		Terrains - acquisition				0,00	
CC	01	01	71	32	01		Constructions - acquisition		300.000,00		300.000,00	
CC	01	01	72	00	01		Immobilisations en cours et acomptes versés - acquisition	184.041,30	2.815.000,00		2.815.000,00	
CC	01	01	74	10	01		Matériel roulant - acquisition				0,00	
CC	01	01	74	22	01		Matériel et mobilier - acquisition	40.456,26	90.000,00		90.000,00	
CC	01	01	74	40	01		Immobilisations incorporelles - acquisition	401.885,31	333.100,00		333.100,00	
CC	01	01	75	00	01		Constitution de stocks	300.706,73	300.000,00	-300.000,00	0,00	
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	927.089,60	3.838.100,00	-300.000,00	3.538.100,00	

Minist re	N° DO	N° Prog	AB				TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES		Situation provisoire 31/12/2021	Initial 2022 (après conclave 10/2021)	ajustements 03/2022	AJUSTE 2022 (03/2022)
			code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé				
								73.683.701,83	826.329.510,00	-28.201.200,00	798.128.310,00	
							PROGRAMME 02 - OPERATIONNEL					
							Titre Ier DEPENSES COURANTES					
CC	01	02	03	10	03	06100	OID: Amort, Rdv, Provisions	-239.625,11	147.600,00		147.600,00	
CC	01	02	03	10	04	06100	OID: charges diverses	106.205,22	30.000,00		30.000,00	
HE	01	02	12	21	02	06100	Rétribution de tiers - commissions guichets (PAT)	580.920,00	672.800,00		672.800,00	
CC	01	02	12	21	01	06100	Rétribution de tiers - commissions guichets (CHR)	1.253.579,33	1.290.400,00		1.290.400,00	
CC	01	02	21	10	01	06100	Intérêts sur la dette	70.417.385,93	68.662.650,00	78.800,00	68.741.450,00	
CC	01	02	21	10	02	06100	Intérêts sur la dette - Financement Locaprêt		0,00		0,00	
CC	01	02	21	30	01	06100	Intérêts de la dette dans le secteur des administrations publiques (RW)		0,00		0,00	
CC	01	02	21	30	02	06100	Intérêts de la dette dans le secteur des administrations publiques (Guichets)		0,00		0,00	
CC	01	02	34	50	01	06100	Réductions PJ & PT octroyées aux clients	1.450,00	0,00		0,00	
CC	01	02	41	10	01	06100	Cotisation de solidarité emprunteurs - versement à la RW	293.246,46	310.200,00		310.200,00	
CC	01	02	41	10	01	06100	Surplus subventions anciennes mesures à rembourser RW (PJ/PT)		0,00		0,00	
CC	01	02	41	10	02	06100	Surplus subventions anciennes mesures à rembourser RW (CL)	1.270.540,00	0,00		0,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	73.683.701,83	71.113.650,00	78.800,00	71.192.450,00	
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL					
CC	01	02	51	21	01	06100	Subvention de fonctionnement des entités locales		502.160,00		502.160,00	
CC	01	02	53	20	01	06100	Réductions de mensualités (CL/HT) octroyées aux clients		1.688.500,00		1.688.500,00	
CC	01	02	53	20	02	06100	Primes et subsides affectés en RA des crédits		16.607.000,00	10.391.000,00	26.998.000,00	
CC	01	02	81	70	01	06100	Intérêts payés sur SWAPS		12.330.800,00		12.330.800,00	
CC	01	01	83	00	01	06100	Libérations de prêts aux clients - avec taux		155.100.000,00	-11.600.000,00	143.500.000,00	
HE	01	01	83	00	02	06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% Energie		65.150.000,00	19.103.000,00	84.253.000,00	
CC	01	01	83	00	03	06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% Locaprêt		0,00		0,00	
CC	01	01	83	00	04	06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% Garantie Locative		4.320.000,00		4.320.000,00	
CC	01	02	85	17	01	06100	Libérations d'avances aux guichets - avec taux		314.900.000,00	-48.400.000,00	266.500.000,00	
HE	01	02	85	17	02	06100	Libérations d'avances aux guichets - 0%		6.790.000,00	2.571.000,00	9.361.000,00	
HE	01	02	91	31	01	06100	Remboursement avance RW 0% Energie		39.825.800,00	-209.400,00	39.616.400,00	
CC	01	02	91	31	02	06100	Remboursement avance RW 0% - Prêt Jeunes (2019)		2.852.000,00		2.852.000,00	
CC	01	02	91	31	03	06100	Remboursement avance RW 0% - Garantie Locative		2.640.000,00		2.640.000,00	
CC	01	02	91	10	01	06100	Amortissements des emprunts		132.374.000,00		132.374.000,00	
CC	01	02	91	10	02	06100	Amortissements des emprunts - Financement Locaprêt		135.600,00	-135.600,00	0,00	
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	755.215.860,00	-28.280.000,00	726.935.860,00	

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES													
Minist re	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	AB	Libellé	Situation provisoire	Initial 2022	ajustements 03/2022	AJUSTE 2022
										31/12/2021	(après conclave 10/2021)	03/2022	(03/2022)
										Crédit de liquidation	Crédit de liquidation	Crédit de liquidation	Crédit de liquidation
									PROGRAMME 99 - PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE (PRW)	0,00	0,00	60.538.700,00	60.538.700,00
									Titre Ier DEPENSES COURANTES				
CC	01	99	11	11	01		06100		PRW242 - Rémunérations personnel			256.500,00	256.500,00
CC	01	99	11	20	01		06100		PRW242 - Cotisations et charges sociales			85.500,00	85.500,00
CC	01	99	21	10	02		06100		PRW242 - Intérêts sur la dette			148.700,00	148.700,00
CC	01	99	41	10	01		06100		PRW242 - Cotisation de solidarité emprunteurs - versement à la RW			48.000,00	48.000,00
									TOTAL DEPENSES COURANTES	0,00	0,00	538.700,00	538.700,00
									Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
CC	01	99	83	00	01		06100		PRW242 - Libérations de prêts aux clients			24.000.000,00	24.000.000,00
CC	01	99	85	17	01		06100		PRW242 - Libérations d'avances aux guichets			36.000.000,00	36.000.000,00
CC	01	99	91	10	01		06100		PRW242 - Amortissements des emprunts			0,00	0,00
									TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00	60.000.000,00	60.000.000,00
									TOTAL GENERAL DES DEPENSES	85.140.112,38	843.498.490,00	32.857.600,00	876.356.090,00
									TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	84.213.022,78	84.444.530,00	1.437.600,00	85.882.130,00
									TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	927.089,60	759.053.960,00	31.420.000,00	790.473.960,00
									TOTAL GENERAL DES DEPENSES	85.140.112,38	843.498.490,00	32.857.600,00	876.356.090,00
									TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	741.462,41	737.548.600,00	21.329.000,00	758.877.600,00
									TOTAL CODES 0X	741.462,41	1.130.400,00	0,00	1.130.400,00
									TOTAL CODES 8X	0,00	558.590.800,00	21.674.000,00	580.264.800,00
									TOTAL CODES 9X	0,00	177.827.400,00	-345.000,00	177.482.400,00
									RESULTAT SEC DEPENSES (hors codes 0, 8, 9)	84.398.649,97	105.949.890,00	11.528.600,00	117.478.490,00

Budget 2022 ajusté de la SWL
Exposé particulier

COMMENTAIRES PAR ARTICLE BUDGETAIRE

BUDGET DES RECETTES

▪ **A.B. 08.10.01 - Recettes Gestion de fonds de tiers**

Ce poste reprend les recettes enregistrées sur les comptes courants des SLSP centralisés à la SWL.

Il s'agit principalement de recettes locatives, recettes ventes immeubles, contribution de la Région au Fonds régional de solidarité mis en place en 1993, contribution de la Région aux réductions de loyer par les sociétés agréées à leurs locataires ayant des enfants à charge, contribution de la Région dans le cadre de l'accompagnement social, aux primes diverses (achat, énergie), garanties locative (entrées et intérêts) ...

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
356.691.320,00	356.691.320,00	0,00

▪ **A.B. 16.11 - Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques**

Ce poste reprend les cotisations forfaitaires versées par les SLSP ainsi que la récupération de frais de fonctionnement divers.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
6.060.635,00	6.420.027,01	359.392,01

La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

Cotisation forfaitaire des sociétés	293.577,00
subside d'exploitation APE-AWIPH	7.225,01
Location bâtiments	58.590,00

▪ **A.B. 16.12 - Revenus sur Terrains et immeubles**

Ce poste reprend les loyers perçus par la SWL sur son patrimoine bâtis ainsi que les revenus générés par son patrimoine foncier (vente d'herbe, droit de chasse).

La variation s'explique principalement par la diminution des Loyers location bâtiments et revenus terrains.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
12.000,00	12.000,00	0,00

▪ **A.B. 26.10 - Intérêts sur avances aux SLSP**

Ce poste reprend les produits de placements ainsi que les produits financiers des avances aux SLSP en application de l'Arrêté ministériel du 18 mars 2014 portant approbation du règlement des avances de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
62.947.201,26	62.947.201,26	0,00

▪ **A.B. 46.10.01 - Subvention de fonctionnement**

Ce crédit, constitué de crédits de liquidation inscrits au budget régional à l'AB 41 06 40 et 41 11 40 du programme 16 12 est destiné à la couverture des frais de fonctionnement de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
11.641.000,00	12.471.000,00	830.000,00

La variation résulte principalement du montant alloué par le Gouvernement dans le cadre du projet PRW 244, Plateforme digitale.

▪ **A.B. 46.10.02 - Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements public.**

Ce crédit est constitué des crédits de liquidation inscrits au budget régional aux articles budgétaires suivants du programme 16.12 :

41 03 40	Aides aux sociétés de logement de service public
41 07 40	Financement des référents sociaux et de leur encadrement
41 10 40	Subvention au logement social accompagné pour les SLSP
41 11 40	Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation
61 06 41	Subventions aux organismes publics de Logement – Plan Wallon d'Investissements (PWI) - Plan Impulsion
61 07 41	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).
61 08 41	Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation
63 06 21	Subvention pour la création innovante de logements d'utilité publique

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
249.555.000,00	270.709.000,00	-14.294.000,00

La variation résulte de la diminution des crédits sur l'AB 61 08 41 du Budget Régional à hauteur de 14.294.000,00 €.

▪ **A.B. 66.11.01 - Subside annuel RW-Programme PIVERT+ complément**

Ce crédit, constitué des crédits de liquidation inscrits au budget régional à l'AB 41.02.40 du programme 16.41, est destiné à couvrir les frais bancaires et l'annuité des fonds levés et garantis par la Région dans le cadre du plan Marshall 2. vert et ce, conformément à la notification provisoire de décision du Gouvernement Wallon du 8 mars 2012.

L'emprunt de 400 millions € est destiné au financement du programme PIVERT en matière de rénovation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public (CAW) dont 25 % est à charge des SLSP et 75 % à charge de la Région.

L'emprunt de 25 millions € est destiné au financement du complément au programme PIVERT en matière de rénovation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public (CAW).

Ce programme complémentaire Pivert est destiné au financement :

- du développement des chaufferies collectives (hors PIVERT) pour 5.000.000 € ;

- de projets pilotes en éco-construction dans les logements publics (hors PIVERT) pour 14.000.000 € ;
- de rénovation des logements / quartiers en transition (hors PIVERT) pour 6.000.000 €

La couverture de ce financement complémentaire est à 100% à charge de la Région.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
22.419.000,00	22.419.000,00	0,00

▪ **A.B. 66.11.02 - Subside annuel RW-Programme exceptionnel d'investissement (PEI)**

Ce crédit, constitué des crédits de liquidation inscrits au budget régional aux AB 41.05.40, 61.02.41 et 61.03.41 du programme 16.12 est destiné à financer le programme exceptionnel visant la sécurisation et la salubrité du parc locatif social (décision du Gouvernement wallon du 3 juillet 2003).

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
64.811.000,00	64.811.000,00	0,00

▪ **A.B. 76.12 - Désinvestissements terrains et immeubles**

Ce poste est constitué par les recettes générées par la vente du patrimoine foncier et bâti de la SWL.

Ces recettes sont dévolues à la reconstitution des réserves foncières de la SWL nécessaire à la politique visant l'augmentation de l'offre de logements publics.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
1.800.000,00	1.800.000,00	0,00

▪ **A.B. 77.10.01 – Désinvestissements en matériel roulant**

Ce poste est constitué par les recettes générées par la vente des véhicules automobiles de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
0,00	10.000,00	10.000,00

▪ **A.B. 77.20.01 – Désinvestissements en autre matériel**

Ce poste est notamment constitué par les recettes générées par la vente de matériel informatique obsolète.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
0,00	0,00	0,00

▪ **A.B. 86.10.01 - Remboursements de crédits par les SLSP**

Ce poste reprend les remboursements en capital des avances aux SLSP octroyées en application de l'Arrêté ministériel du 18 mars 2014 portant approbation du règlement des avances de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
92.868.421,41	92.868.421,41	0,00

- **A.B. 86.70.01 - Produits financiers SWAP**

Ce poste reprend les produits financiers générés dans les cadres des contrats de SWAP souscrits par la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
0,00	0,00	0,00

- **A.B. 96.10.01 - Produits des emprunts émis**

Ce poste reprend les levées de fonds réalisées par la SWL dans le cadre des emprunts de financement des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement Wallon ainsi que les remboursements en capital des emprunts levés et des avances octroyées par la Région.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
173.000.000,00	173.000.000,00	0,00

DEPENSES

▪ **A.B.03.10.01 - Dépenses Gestion Fonds de tiers**

Ce poste reprend les dépenses enregistrées sur les comptes courants des SLSP centralisés à la SWL.

Il s'agit principalement des cotisations forfaitaires versées par les SLSP à la SWL, du financement de travaux dans le cadre des programmes d'investissements, des précomptes immobiliers, du remboursement des annuités des avances octroyées par la SWL ainsi que des remboursements anticipés d'avances suite aux ventes d'immeubles.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
303.012.873,80	303.012.873,80	0,00

▪ **A.B.11.11.01 - Rémunération du personnel**

Ce poste reprend la rémunération du personnel de la SWL ainsi que la récupération de la charge salariale du personnel détaché.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
12.178.643,00	12.150.244,85	-28.398,15

▪ **A.B.11.11.02 - Emoluments, jetons administrateurs et commissaires**

Ce poste reprend les émoluments et jetons de présence des administrateurs et commissaires du Gouvernement.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
137.032,00	141.733,65	4.701,65

▪ **A.B.11.12.01 - Dotations et utilisation pour pécule de vacances**

Ce poste reprend les dotations destinées à la couverture du pécule de vacances du personnel de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
43.118,00	106.894,68	63.776,68

▪ **A.B.11.20 - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds**

Ce poste reprend les charges de pensions, la quote part patronale des charges sociales ainsi que les charges sociales extra-légales.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
4.782.013,00	5.105.230,36	323.217,36

▪ **A.B.11.40.01 - Service social**

Ce poste reprend la dotation à l'ASBL service social de la SWL

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
180.110,00	210.233,91	30.123,91

▪ **A.B.11.40.02 - Chèques repas**

Ce poste reprend les charges relatives aux chèques repas octroyés au personnel de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
209.200,00	218.475,38	9.275,38

▪ **A.B.12.11.01 - Frais divers de personnel**

Ce poste reprend les assurances destinées à la couverture du personnel.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
81.321,50	74.276,08	-7.045,42

▪ **A.B.12.11.02 - Frais de formation du personnel**

Ce poste reprend les frais de formation du personnel.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
115.000,00	130.000,00	15.000,00

Le montant nécessaire a été établi sur la base de la récolte des besoins de formation au sein des différentes directions de la SWL et notamment de formations sur les techniques de construction innovantes.

▪ **A.B.12.11.03 - Honoraires et consultance**

Ce poste reprend les honoraires réviseurs et consultants ainsi que les frais et honoraires d'avocats.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
808.780,00	3.148.124,09	2.339.344,09

Les facteurs à l'origine des variations sont les suivants :

- ✓ Consultance projet design and build PRW 250 (+355.592,19 €);
- ✓ Frais de consultance dans le cadre des indicateurs de gestion, de la Digitalisation, de l'ergonomie, de Citrix et de la migration IBM. (+1.647.500,00 €) ;
- ✓ Frais de consultance dans le cadre du projet PPP et valorisation des réserves foncières PRW 243 (+80.000 € en 2021) ;
- ✓ Frais de consultance juridique diverse, en Droit des sociétés pour dossier CSA SLSP, et pour le dossier de fusion des SLSP 6110 Nos Cités et 6150 (+141.251, 90 €) ;
- ✓ Frais de consultance CEHD (+75.000 €)
- ✓ Honoraires réviseurs (+10.000 €)
- ✓ Offres non retenues PPP (+20.000 €)
- ✓ Frais et honoraires services juridiques (+10.000 €)

▪ **A.B.12.11.04 - Frais de représentation et réceptions**

Ce poste reprend les frais de représentation et réceptions.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
80.000,00	80.000,00	0,00

▪ **A.B.12.11.05 - Frais de déplacements**

Ce poste reprend les frais de déplacement du personnel.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
131.213,00	98.901,43	-32.311,57

▪ **A.B.12.11.06 - Relations extérieures**

Ce poste reprend les cotisations à des organismes logement, les frais de voyages et missions à l'étranger ainsi que les cotisations groupements professionnels.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
26.400,00	28.800,00	2.400,00

▪ **A.B.12.11.07 - Frais chambre de recours**

Ce poste reprend les émoluments et frais de déplacement de la chambre de recours.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
13.931,00	17.748,29	3.817,29

▪ **A.B.12.11.08 - Charges relatives à l'occupation des locaux**

Ce poste reprend les charges relatives à l'occupation des locaux Ilot Ferrer : prestations service de garde-sécurité, précompte immobilier, frais d'entretien et réparations, aménagement des bureaux, eau, gaz, électricité aménagement du parking entretien sanitaires et petit matériel technique.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
940.800,00	1.156.800,00	216.000,00

La variation s'explique principalement par l'augmentation du coût de l'énergie.

▪ **A.B.12.11.09 - Charges relatives au matériel et mobilier**

Ce poste reprend les charges relatives aux softwares et hardware, le carburant, l'entretien et la taxe véhicules.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
509.059,00	670.300,00	161.241,00

La variation s'explique principalement par les l'augmentation du coût du carburant.

▪ **A.B.12.11.10 - Assurances relatives aux locaux et matériel**

Ce poste reprend les charges relatives aux assurances vol et infidélité, immeuble Ilot Ferrer, œuvres d'art, matériel informatique et matériel roulant.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
39.187,32	41.793,09	2.605,77

▪ **A.B.12.11.11 - Frais de bureau**

Ce poste reprend les fournitures de bureau, les frais d'expédition, les frais de téléphone...

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
149.800,00	161.800,00	12.000,00

- **A.B.12.11.12 - Frais de communication**

Ce poste reprend les frais de publications (trimestriel-rapport d'activité - brochures - plaquettes et autres documents), les frais de bibliothèque, les frais de collaboration avec des Tiers (Réseau logement) ainsi que les frais de formation des administrateurs des SLSP.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
115.500,00	108.182,50	-7.317,50

- **A.B.12.11.13 - Charges relatives aux terrains et immeubles**

Ce poste reprend principalement les frais de gestion de l'immeuble « le Marais », les précomptes immobiliers, les charges d'entretien des réserves foncières, les assurances ainsi que les frais et honoraires notariaux dans le cadre de la gestion patrimoniale.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
175.200,00	929.200,00	754.000,00

- **A.B.21.10 - Intérêts sur les comptes de tiers et Intérêts de la dette publique**

Ce poste reprend le montant destiné à couvrir le différentiel entre les intérêts créditeurs et débiteurs générés sur les comptes de tiers (comptes courants des SLSP et garanties locatives) ainsi que les charges financières payées sur les emprunts levés par la SWL (hors SWAP) dans le cadre du financement des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement Wallon.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
50.172.035,94	50.172.035,94	0,00

- **A.B.31.22.01 – Comités consultatifs des locataires**

Ce poste reprend les allocations des Comités Consultatifs ainsi que l'intervention pour A.W.C.C.L.P.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
254.000,00	254.000,00	0,00

- **A.B.51.11.01 - Programme PIVERT+ complément**

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP de la partie subsidiée du programme d'investissements verts.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
14.817.129,50	14.817.129,50	0,00

- **A.B.51.11.02 - Programme exceptionnel**

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP dans le cadre du programme exceptionnel d'investissements.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
3.651.424,60	3.651.424,60	0,00

- **A.B.51.11.03 – Programmes d'investissements autres**

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP dans le cadre des programmes d'investissements subventionnés décidés par le Gouvernement Wallon (ancrage, logement moyen, équipement, plan de rénovation, programme constructions, plan d'embellissement, logement inoccupés).

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
132.966.137,40	132.966.137,40	0,00

▪ **A.B.51.11.04 – Subventions aux SLSP hors programmes d’investissements**

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP de subventions reçues de la Région et destinées aux SLSP : recapitalisation, allocation solidarité, surloyers, référents sociaux, ADELL, abattements enfants à charge, prime achat)

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
24.063.151,00	24.063.151,00	0,00

▪ **A.B.71.12.01 - Acquisitions de terrain**

Ce poste reprend les dépenses réalisées afin de reconstituer les réserves foncières de la SWL dans le cadre d’une politique visant l’augmentation de l’offre de logements publics.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
2.250.000,00	3.355.000,00	1.105.000,00

▪ **A.B.72.00.01 - Aménagements immeuble**

Ce poste reprend les travaux de rénovations de l’immeuble Ilot Ferrer

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
0,00	124.000,00	124.000,00

▪ **A.B.72.00.02 - Travaux sur autres immeubles**

Ce poste reprend les travaux de construction et rénovations des autres immeubles appartenant à la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
450.000,00	3.025,00	-446.975,00

▪ **A.B.74.10.01 - Acquisitions de matériel de roulant**

Ce poste reprend les achats de véhicules automobiles de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
100.000,00	100.000,00	0,00

▪ **A.B.74.22.01 - Acquisitions de matériel et mobilier de bureau**

Ce poste reprend les acquisitions matériel et mobilier de bureau.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
13.000,00	108.000,00	95.000,00

▪ **A.B.74.22.02 - Acquisitions de matériel et logiciels informatiques**

Ce poste reprend les acquisitions de matériel et logiciels informatique.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
334.650,00	334.420,00	-230,00

▪ **A.B.81.11 - Octroi de crédits aux SLSP**

Ce poste reprend la liquidation des fonds avancés aux SLSP en application de l'Arrêté ministériel du 18 mars 2014 portant approbation du règlement des avances de la SWL.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
143.066.748,53	143.066.748,53	0,00

▪ **A.B.81.70.01 - Charges financières SWAP**

Ce poste reprend les charges financières supportées par la SWL dans les cadres des contrats de SWAP souscrits.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
20.307.895,81	20.307.895,81	0,00

▪ **A.B.91.10 - Remboursements d'emprunts émis**

Ce poste reprend les remboursements en capital des emprunts de financement des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement Wallon.

INITIAL 2022	AJUSTE 2022	VARIATION I 2022/ A 2022
85.161.069,75	85.161.069,75	0,00

UAP

Type de reporting

Échéance

SWL

N°BCE

Exécution budgétaire

Exercice concerné
(N)

231.550.084

2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	AB		Code fonctionnel	Libellé	Budget Ajusté 2022 POST CONCLAVE
					SS N° Ordre				
	1								20.113.960,78
									PROGRAMME 01-FONCTIONNEMENT
									Titre Ier RECETTES COURANTES
CC	1	01	16	11	01	161101	06100	Contributions des SLS	6.273.477,00
CC	1	01	16	11	02	161102	06100	Revenus divers	146.550,01
CC	1	01	26	10	01	261001	06100	Produits de placements	82.060,00
CC	1	01	26	10	02	26100201	06100	Intérêts avancés SLS	1.990.873,77
									TOTAL RECETTES COURANTES
									8.492.960,78
									Titre II RECETTES EN CAPITAL
CC	1	01	46	10	01	46100101	06100	Subvention de fonctionnement	11.611.000,00
CC	1	01	77	10	01	771001	06100	Désinvestissements de matériel roulant	10.000,00
CC	1	01	77	20	01	772001	06100	Désinvestissements de matériel autre	0,00
									TOTAL RECETTES EN CAPITAL
									11.621.000,00
									PROGRAMME 02- GESTIONS DE TIERS
									373.694.320,00
									Titre Ier RECETTES COURANTES
CC	2	02	08	10	01	08100101	06100	Cotisation solidarité	0,00
CC	2	02	08	10	01	08100102	06100	Loyers	150.000.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100103	06100	ventes	0,00
CC	2	02	08	10	01	08100104	06100	Subside Abattements enfants à charge	10.000.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100105	06100	Subside ADELL	0,00
CC	2	02	08	10	01	08100106	06100	Primes achat	150.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100107	06100	Remboursements divers	861.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100108	06100	Recettes CCO	15.500.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100109	06100	Intérêts CCO-CCV	250.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100110	06100	Intérêts garanties locatives	100.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100111	06100	Garanties locatives sorties	3.500.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100112	06100	Recettes ancrage	16.271.991,00
CC	2	02	08	10	01	08100113	06100	Recettes Pivert	26.006.329,00
CC	2	02	08	10	01	08100114	06100	Recettes Logements inoccupés	0,00
CC	2	02	08	10	01	08100115	06100	Recettes Logements programme tx économiseur énergie	15.000.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100116	06100	Recettes CCV	15.000.000,00
CC	2	02	08	10	01	08100117	06100	Recettes Plans Invest 2024+ accompagnement social	104.052.000,00

UAP

Type de reporting

Échéance

SWL

N°BCE

Exécution budgétaire

Exercice concerné
(N)

231.550.084

2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	AB		Code fonctionnel	Libellé	Budget Ajusté 2022 POST CONCLAVE
						N° Ordre	SS N° Ordre			
CC	2	02	08	10	01	18	08100118	06100	Recettes gestion des inondations	0,00
CC	2	02	08	10	01	19	08100119	06100	Recettes Plans Invest 2024 Construction	0,00
									TOTAL RECETTES COURANTES	356.691.320,00
									Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	2	02	46	10	02	12	46100212	06100	Prise de participation dans les SLSP (AB RW 81.41 faux code 8)	1.750.000,00
CC	2	02	46	10	02	16	46100216	06100	Couverture RW Allocation de solidarité	3.789.000,00
CC	2	02	46	10	02	15	46100215	06100	Subv RW Surloyers	0,00
CC	2	02	46	10	02	17	46100217	06100	Subvention RW référents sociaux	3.628.000,00
CC	2	02	46	10	02	18	46100218	06100	Subvention RW ADELL	0,00
CC	2	02	46	10	02	19	46100219	06100	Subvention RW Abattements enfants à charge	6.800.000,00
CC	2	02	46	10	02	20	46100220	06100	Subvention RW primes achat	175.000,00
CC	2	02	46	10	02	24	46100224	06100	Subvention RW Autres	861.000,00
									TOTAL RECETTES EN CAPITAL	17.003.000,00
									PROGRAMME 03- AVANCES SPECIALES	135.887.651,43
CC	3	03	26	10	02		261002	06100	Titre Ier RECETTES COURANTES Intérêts avances SLSP	11.838.390,65
									TOTAL RECETTES COURANTES	11.838.390,65
CC	3	03	86	10	01		861001	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL Remboursements de crédits par SLSP	24.049.260,78
CC	3	03	96	10	01		961001	06100	Nouveaux emprunts-Avances spéciales aux SLSP	100.000.000,00
									TOTAL RECETTES EN CAPITAL	124.049.260,78
									PROGRAMME 04- INVESTISSEMENTS VERTS	29.249.673,93
CC	4	04	26	10	02		261002	06100	Titre Ier RECETTES COURANTES Intérêts avances SLSP (25%)	1.355.869,50
									TOTAL RECETTES COURANTES	1.355.869,50
CC	4	04	66	11	01		66110101	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL subside annuel RW-Programme PIVERT+ Complément	22.419.000,00
CC	4	04	86	10	01		86100114	06100	annuités sociétés- capital.(25%)-Programme PIVERT	5.474.804,43
CC	4	04	96	10	01		96100103	06100	Nouveaux emprunts -Programme PIVERT+ complément	0,00
									TOTAL RECETTES EN CAPITAL	27.893.804,43

UAP

Type de reporting

Échéance

SWL

N°BCE

Exécution budgétaire

Exercice concerné
(N)

231.550.084

2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget Ajusté 2022 POST
								CONCLAVE
							PROGRAMME 06- INVESTISSEMENTS AUTRES	123.592.347,96
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	6 06	26 10	02	261001	06100		Produits de placement	18.500.000,00
CC	6 06	26 10	02	261002	06100		annuités sociétés- intérêts-SNL	28.735.359,57
							TOTAL RECETTES COURANTES	47.235.359,57
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	6 06	46 10	02	461002	06100		Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	13.500.000,00
CC	6 06	86 70	01	86700101	06100		SWAP-Dotation en capital (pgr 1997-2006)	0,00
CC	6 06	86 10	01	861001	06100		annuités sociétés- capital-SNL-DOTC-DOTR	62.856.988,39
CC	6 06	96 10	01	961001	06100		Nouveaux emprunts autres Programmes	0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	76.356.988,39
							PROGRAMME 07- GESTION PATRIMONIALE	2.744.015,58
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	7 07	16 11	02	161102	06100		Récupération indemnité de jugement	0,00
CC	7 07	16 12	01	161201	06100		Recettes TUBIZE	0,00
CC	7 07	16 12	02	161202	06100		Recettes LE MARAIS	0,00
CC	7 07	16 12	03	161203	06100		Recettes autres immeubles	12.000,00
CC	7 07	26 10	01	261001	06100		revenus divers - intérêts de retard	0,00
CC	7 07	26 10	02	26100216	06100		Intérêts sur avances trésorerie patrimoniale	444.647,77
							TOTAL RECETTES COURANTES	456.647,77
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	7 07	46 10	02	461002	06100		Subside Pivert Marais, équipement terrains...	0,00
CC	7 07	76 12	01	761201	06100		Désinvestissements terrains	1.800.000,00
CC	7 07	76 12	02	761202	06100		Désinvestissements Immeubles Bâti	0,00
CC	7 07	86 10	01	861001	06100		Remboursements de crédits par SLSP	487.367,81
CC	7 07	86 60	01	866001	06100		Liquidation de participations dans les sociétés d'assurances	0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	2.287.367,81
							PROGRAMME 08- PWI IMPULSION LOGEMENT	15.000.000,00
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	8 08	46 10	02	461002	06100		Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	15.000.000,00

UAP

Type de reporting

Échéance

Exécution budgétaire

N°BCE

231.550.084

Exercice concerné
(N)

SWL

2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	AB	Code fonctionnel	Libellé	Budget Ajusté 2022 POST CONCLAVE	
									Crédits de Liquidation	
TOTAL RECETTES EN CAPITAL									15.000.000,00	
PROGRAMME 09- PROGRAMME 2020-2024									262.758.000,00	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
CC	9	09	46	10	02	23	46100223	06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics rénovation	189.758.000,00
CC	9	09	46	10	02	23	46100225	06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics construction	0,00
CC	9	09	86	10	01		861001	06100	Remboursements de crédits par SLSP	0,00
CC	9	09	96	10	01		961001	06100	Nouvelles avances octroyées par la Région	73.000.000,00
TOTAL RECETTES EN CAPITAL									262.758.000,00	
PROGRAMME 10- GESTION DES INONDATIONS									0,00	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
CC	10	10	46	10	02	26	46100226	06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	0,00
TOTAL RECETTES EN CAPITAL									0,00	
PROGRAMME 11- PLATE-FORME DIGITALE PRW 244									860.000,00	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
CC	11	11	46	10	01	06	46100106	06100	Subvention de la Région Wallonne	860.000,00
TOTAL RECETTES EN CAPITAL									860.000,00	
PROGRAMME 12- ALLOCATION LOYER PRW 249									0,00	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
CC	12	12	46	10	02	27	46100227	06100	Subvention de la Région Wallonne	0,00
TOTAL RECETTES EN CAPITAL									0,00	
PROGRAMME 13- CREATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS PRW 250									15.298.000,00	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
CC	13	13	46	10	02	28	46100228	06100	Subvention de la Région Wallonne	15.298.000,00
TOTAL RECETTES EN CAPITAL									15.298.000,00	
PROGRAMME 14- PPP VALORISATION FONCIERE ET ACQUISITIONS PRW 243									20.150.000,00	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
CC	14	14	46	10	02	29	46100229	06100	Subvention de la Région Wallonne	20.150.000,00
TOTAL RECETTES EN CAPITAL									20.150.000,00	
TOTAL GENERAL DES RECETTES									1.064.158.969,68	

UAP

SWL

Type de reporting

Échéance

N°BCE

231.550.084

Exécution budgétaire

Exercice concerné
(N)

2022

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES										Budget Ajusté 2022 POST CONCLAVE
Ministère	N° Prog	AB				Code fonctionnel	Libellé	Crédits de Liquidation		
		code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre					
PROGRAMME 01-FONCTIONNEMENT										21.404.411,71
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	1 01	11	11	01		111101 06100	Rémunération du personnel		11.556.031,08	
CC	1 01	11	11	02		111102 06100	Emoluments, jetons administrateurs et commissaires		141.733,65	
CC	1 01	11	12	01		111201 06100	Dotations et utilisation pour pécule de vacances		106.894,68	
CC	1 01	11	20	01		112001 06100	Charges de pensions		2.673.783,85	
CC	1 01	11	20	02		112002 06100	Charges sociales - quote part patronale		2.255.285,87	
CC	1 01	11	40	01		114001 06100	Service social		210.233,91	
CC	1 01	11	40	02		114002 06100	Chèques repas		218.475,38	
CC	1 01	12	11	01		121101 06100	Frais divers de personnel		74.276,08	
CC	1 01	12	11	02		121102 06100	Frais de formation du personnel		130.000,00	
CC	1 01	12	11	03		121103 06100	Honoraires et consultation		1.230.751,90	
CC	1 01	12	11	04		121104 06100	Frais de représentation et réceptions		80.000,00	
CC	1 01	12	11	05		121105 06100	Frais de déplacements		98.901,43	
CC	1 01	12	11	06		121106 06100	Relations extérieures		28.800,00	
CC	1 01	12	11	07		121107 06100	Frais Chambre recours		17.748,29	
CC	1 01	12	11	08		121108 06100	Charges relatives à l'occupation des locaux		303.000,00	
CC	1 01	12	11	09		121109 06100	Charges relatives au matériel et mobilier		670.300,00	
CC	1 01	12	11	10		121110 06100	Assurances relatives aux locaux et matériel		41.793,09	
CC	1 01	12	11	11		121111 06100	Frais de bureau		161.800,00	
CC	1 01	12	11	12		121112 06100	Frais de communication		108.182,50	
CC	1 01	12	12	01		121201 06100	Loyers et charges locatives		0,00	
CC	1 01	12	50	01		125001 06100	Charges fiscales ISOC		0,00	
CC	1 01	21	10	01		211001 06100	Intérêts sur comptes de tiers		500.000,00	
CC	1 01	31	22	01		312201 06100	Comités Consultatifs des Locataires		254.000,00	
CC	1 01	31	22	02		312202 06100	Opération "été solidaire, je suis partenaire"		0,00	
TOTAL DEPENSES COURANTES										20.861.991,71
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	1 01	51	11	04	08	51110408 06100	Subvention Cadastre		0,00	
CC	1 01	72	00	01		720001 06100	Aménagements immeuble Ilot Ferrer		0,00	
CC	1 01	74	10	01		741001 06100	Acquisitions de matériel de roulant		100.000,00	
CC	1 01	74	22	01		742201 06100	Acquisitions de matériel et mobilier de bureau		108.000,00	
CC	1 01	74	22	02		742202 06100	Acquisitions de matériel et logiciels informatique		334.420,00	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL										542.420,00
PROGRAMME 02- GESTIONS DE TIERS										327.076.024,80
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	2 02	03	10	01	01	03100101 06100	Cotisation forfaitaire et de solidarité des sociétés		6.059.040,00	
CC	2 02	03	10	01	02	03100102 06100	Dépenses programmes d'investissements		55.000.000,00	
CC	2 02	03	10	01	03	03100103 06100	Dépenses diverses		7.000.000,00	
CC	2 02	03	10	01	04	03100104 06100	précomptes immobiliers		26.000.000,00	
CC	2 02	03	10	01	05	03100105 06100	remboursements anticipés d'avances		6.200.000,00	
CC	2 02	03	10	01	06	03100106 06100	prélèvements d'annuités		133.470.103,80	
CC	2 02	03	10	01	07	03100107 06100	prélèvements d'annuités Communauté Germanophone		0,00	
CC	2 02	03	10	01	09	03100109 06100	Intérêt simples sur avances		0,00	
CC	2 02	03	10	01	10	03100110 06100	Dépenses ancrage		16.271.991,00	
CC	2 02	03	10	01	11	03100111 06100	Dépenses PIVERT		26.006.329,00	
CC	2 02	03	10	01	13	03100113 06100	Garanties locatives entrées		3.500.000,00	
CC	2 02	03	10	01	14	03100114 06100	Dépenses Logements inoccupés		7.283.723,00	
CC	2 02	03	10	01	15	03100115 06100	Dépenses Logements programme tvx économiseur énergie		16.221.687,00	
CC	2 02	03	10	01	16	03100116 06100	Dépenses CCV		0,00	
CC	2 02	03	10	01	17	03100117 06100	Dépenses Plans Invest 2024+ accompagnement social		0,00	
CC	2 02	03	10	01	18	03100118 06100	Dépenses gestion des inondations		0,00	
CC	2 02	03	10	01	19	03100119 06100	Dépenses Plans Invest 2024 construction		0,00	
TOTAL DEPENSES COURANTES										303.012.873,80
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	2 02	51	11	04	01	51110401 06100	Recapitalisation SLSP		8.810.151,00	
CC	2 02	51	11	04	02	51110402 06100	Subv RW Fonds de solidarité		3.789.000,00	
CC	2 02	51	11	04	03	51110403 06100	Subv RW Surloyers		0,00	
CC	2 02	51	11	04	04	51110404 06100	Subv RW référents sociaux		3.628.000,00	
CC	2 02	51	11	04	05	51110405 06100	Subvention RW ADELL		0,00	
CC	2 02	51	11	04	06	51110406 06100	Subvention RW Abattements enfants à charge		6.800.000,00	
CC	2 02	51	11	04	07	51110407 06100	Subvention RW primes achat		175.000,00	
CC	2 02	51	11	04	09	51110409 06100	Subvention RW Autres		861.000,00	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL										24.063.151,00
PROGRAMME 03- AVANCES SPECIALES										92.781.392,77
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	3 03	21	10	02		211002 06100	annuités swl- intérêts-Avances spéciales aux SLSP		7.077.269,79	
TOTAL DEPENSES COURANTES										7.077.269,79
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	3 03	81	11	01		811101 06100	Liquidations aux SLSP		65.560.000,00	
CC	3 03	91	10	01		911001 06100	annuités swl-capital-Avances spéciales aux SLSP		20.144.122,98	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL										85.704.122,98
PROGRAMME 04- INVESTISSEMENTS VERTS										49.032.742,10
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	4 04	21	10	03		211003 6100	annuités swl- intérêts-Programme PIVERT+ complément		4.978.291,47	
TOTAL DEPENSES COURANTES										4.978.291,47
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	4 04	51	11	01		511101 06100	Liquidations(75%)-Programme PIVERT+ complément		14.817.129,50	
CC	4 04	81	11	01	14	81110114 06100	Liquidations (25%)-Programme PIVERT		4.506.748,53	
CC	4 04	91	10	02		911002 06100	Remboursement d'emprunts Programme PIVERT+ complément		24.730.572,60	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL										44.054.450,63
PROGRAMME 05- EXCEPTIONNEL D'INVESTS										63.870.818,57
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	5 05	21	10	04		211004 06100	annuités swl- intérêts-PEI (hors SWAP)		16.942.265,96	
CC	5 05	81	70	02	02	81700202 06100	SWAP PEI		6.712.152,76	
TOTAL DEPENSES COURANTES										23.654.418,72
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	5 05	51	11	02		511102 06100	Liquidations-PEI		3.651.424,60	

CC	5	05	91	10	03	911003	06100	annuités swl-capital-PEI	36.564.975,25	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									40.216.399,85	
PROGRAMME 06- INVESTISSEMENTS AUTRES									51.905.488,09	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	6	06	21	10	05	211005	06100	Dotation en capital (pgr 1997-2006)	1.878.289,14	
CC	6	06	21	10	06	211006	06100	Programmes Global	140.610,05	
CC	6	06	21	10	07	211007	06100	Refinancement Fadels	18.655.309,53	
CC	6	06	81	70	01	81700101	06100	SWAP-Dotation en capital (pgr 1997-2006)	13.595.743,05	
TOTAL DEPENSES COURANTES									34.269.951,77	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	6	06	51	11	03	511103	06100	Liquidations Programmes autres	13.914.137,40	
CC	6	06	91	10	04	911004	06100	Remboursement d'emprunts Programmes autres	3.721.398,92	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									17.635.536,32	
PROGRAMME 07- GESTION PATRIMONIALE									3.487.025,00	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	7	07	12	11	03	121103	06100	Honoraires et consultance	30.000,00	
CC	7	07	12	11	08	121108	06100	Charges relatives à l'occupation des locaux	853.800,00	
CC	7	07	12	11	13	121113	06100	Charges relatives aux terrains et immeubles	225.200,00	
TOTAL DEPENSES COURANTES									1.109.000,00	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	7	07	71	12	01	711201	06100	Acquisitions de terrains	2.251.000,00	
CC	7	07	72	00	01	720001	06100	aménagement immeuble Ilot Ferrer	124.000,00	
CC	7	07	72	00	02	720002	06100	Travaux sur autres immeubles	3.025,00	
CC	7	07	72	00	02	04	72000204	06100	Immeubles destinés à la vente (DOMOVOI)	0,00
CC	7	07	81	11	01	81110115	06100	Avance TUBIZE	0,00	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									2.378.025,00	
PROGRAMME 08- PWI IMPULSION LOGEMENT									15.000.000,00	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	8	08	51	11	03	511103	06100	Liquidations Programmes Impulsion logement	15.000.000,00	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									15.000.000,00	
PROGRAMME 09- PROGRAMME 2020-2024									177.582.095,03	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	9	09	11	11	01	03	11110103	06100	Rémunération du personnel	410.274,82
CC	9	09	11	20	02	03	11200203	06100	Charges sociales - quote part patronale	119.820,21
TOTAL DEPENSES COURANTES									530.095,03	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	9	09	51	11	03	17	51110317	06100	Liquidations Programmes 2020-2024 CRST + CASO	104.052.000,00
CC	9	09	51	11	03	19	51110319	06100	Liquidations Programmes 2020-2024 CCST	0,00
CC	9	09	81	11	01	17	81110117	06100	Liquidation SLSP avances à taux"0"(25%)	73.000.000,00
CC	9	09	91	10	04	911004	06100	Remboursement Avances Région	0,00	
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									177.052.000,00	
PROGRAMME 10- GESTION DES INONDATIONS									0,00	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	10	10	51	11	03	18	51110318	06100	Liquidations gestion des inondations	0,00
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									0,00	
PROGRAMME 11- PLATE-FORME DIGITALE PRW 244									1.396.720,39	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	11	11	11	11	01	03	11110103	06100	Rémunération du personnel	81.696,68
CC	11	11	11	20	02	03	11200203	06100	Charges sociales - quote part patronale	25.023,71
CC	11	11	12	11	03	07	12110307	06100	Honoraires et consultance informatique	1.290.000,00
TOTAL DEPENSES COURANTES									1.396.720,39	
PROGRAMME 12- ALLOCATION LOYER PRW 249									133.558,99	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	12	12	11	11	01	03	11110103	06100	Rémunération du personnel	102.242,27
CC	12	12	11	20	02	03	11200203	06100	Charges sociales - quote part patronale	31.316,72
TOTAL DEPENSES COURANTES									133.558,99	
PROGRAMME 13- CREATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS PRW 250									497.372,19	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	13	13	12	11	03	05	12110305	06100	Honoraires et consultance	497.372,19
TOTAL DEPENSES COURANTES									497.372,19	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	13	13	51	11	03	21	511103	06100	Liquidations	0,00
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									0,00	
PROGRAMME 14- PPP VALORISATION FONCIERE ET ACQUISITIONS PRW 243									1.908.000,00	
Titre Ier DEPENSES COURANTES										
CC	14	14	12	11	03	12	12110312	06100	Honoraires et consultance	100.000,00
CC	14	14	12	11	13	05	12111305	06100	terrains/immeuble honoraires	704.000,00
TOTAL DEPENSES COURANTES									804.000,00	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
CC	14	14	71	12	01	03	71120103	06100	equipement terrains	1.104.000,00
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL									1.104.000,00	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES									806.075.649,64	
TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES									398.325.543,86	
TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL									407.750.105,78	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES									806.075.649,64	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9									551.548.587,89	
TOTAL CODES 0X									303.012.873,80	
TOTAL CODES 8X									163.374.644,34	
TOTAL CODES 9X									85.161.069,75	
RESULTAT SEC DES DEPENSES									254.527.061,75	